

Une autre vie s'invente ici

# Étude sur les Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs naturels régionaux



# ÉTUDE

MARS 2015

# FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Une autre vie s'invente ici

# 51 Parcs naturels régionaux de France







Observatoire Photographique du Parc des Alpilles : séries photographiques des différentes composantes paysagères du territoire.





Observatoire Photographique du Parc des Ballons des Vosges : source de la Meurthe, richesse paysagère et diversité écologique (2007).

# S O M M A I R E

Préambule.	P6
Partie 1. Les Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs naturels.	P8
Partie 2. L'Observatoire Photographique du Paysage, un outil probant ?	P26
Partie 3. Une déclinaison de l'Observatoire Photographique du Paysage.	P32
Partie 4. Pistes de recommandations.	P56
Conclusion.	P59
Références Bibliographiques.	P60
Vers une mise en réseau de l'Observatoire Photographique du Paysage.	P62





© BRUNO MAGLIOTTI - GETTY IMAGES/2007



# Préambule

## Rappel du contexte de la création des Observatoires Photographiques Nationaux du Paysage

En 1991, le Ministère de l'Environnement engage la création de l'Observatoire Photographique des Paysages (OPNP), pour suivre et orienter favorablement l'évolution des paysages. Une méthode nationale est alors définie et un cadre général est donné.



<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/userfiles/file/Po/methodeOPP.pdf>

L'Observatoire repose sur la réalisation d'un fond de séries photographiques.

Un comité de pilotage associant les services de l'État et les acteurs des collectivités d'un territoire donné mettent en place un « itinéraire », avec l'aide d'un photographe professionnel sélectionné. L'objectif est de déterminer un ensemble de 100 points de vue dont 40 sont reconduits. Les prises de vue, réalisées par le photographe, sont reconduites dans le temps et selon un cadrage strictement identique. Une documentation (carnet de route) détaillée accompagne les clichés, en vue de leur reconduction.



Observatoire Photographique du Parc de la Brenne : point de vue 059. Une voie pas encore verte.... (2011).



Parallèlement au protocole proposé par le Ministère de l'Environnement, cet outil a été décliné localement dans certains territoires pour s'adapter à leurs besoins et leurs moyens.

## Pourquoi cette étude

Aujourd'hui, près d'une dizaine de Parcs naturels possèdent et gèrent des Observatoires Photographiques du Paysage selon la méthode nationale, alors que d'autres Parcs ont créé des suivis photographiques adaptés aux problématiques spécifiques de leur territoire.

Plus de vingt ans après la création de l'outil, cette étude a pour objectif d'établir un bilan et de mettre en lumière les pratiques dans les Parcs en matière d'Observatoires Photographiques des Paysages (OPP), et de décliner la manière dont elles sont traduites localement. A partir de quelles approches et objectifs ? Sur quels paysages ? Avec quels acteurs ?

Il s'agit également d'identifier les limites du dispositif et ses perspectives d'évolution.

## Méthodologie suivie

Deux questionnaires ont été élaborés dans le cadre de cette étude : un général destiné à l'ensemble des Parcs et un complémentaire pour ceux faisant l'objet d'un entretien téléphonique ou d'une visite de terrain. Ces différents Parcs ont été retenus afin de mettre en exergue la représentativité des différents contextes géographiques, l'ancienneté, la singularité des approches engagées ou les écueils rencontrés dans leur démarche d'OPP.

Ces deux questionnaires ont fait l'objet d'une validation et d'un amendement par les différents membres composant le comité de pilotage.

Dans l'ensemble, ceux-ci ont reçu un nombre de réponses très complètes, illustrant la diversité des approches conduites par les Parcs.

Sur l'ensemble des 50 Parcs naturels régionaux, 24 Parcs ont répondu à l'enquête : 23 possèdent un Observatoire (sept utilisant la méthode nationale des OPP, trois méthodes hybrides et 13 OPP basés sur une méthode locale, dont un qui n'est plus opérationnel) ; un Parc a aussi en projet de se lancer dans une démarche d'Observatoire participatif.

Une grande richesse a été constatée dans les retours, en dehors des questions relatives aux coûts ainsi qu'au bilan de la démarche.



Parc des Alpilles : un portrait des enjeux fondamentaux et des espaces majeurs.

Un complément d'enquête mené auprès des Parcs n'ayant pas répondu au questionnaire général a fait apparaître que quatre d'entre-eux possèdent également un Observatoire Photographique.

Un recensement téléphonique a ensuite été mené auprès des 11 Parcs sélectionnés (quatre utilisant la méthode nationale / trois méthodes hybrides et quatre OPP basés sur une méthode locale). Cinq visites de terrain ont enfin été effectuées dans deux Parcs possédant un itinéraire de l'OPNP et trois Parcs un OPP « local ».

# Les Observatoires Photographiques du Paysage dans les Parcs naturels

## La mise en place des Observatoires dans les Parcs



Parc des Vosges du Nord : la photo comme témoignage de l'évolution des paysages et des pratiques.

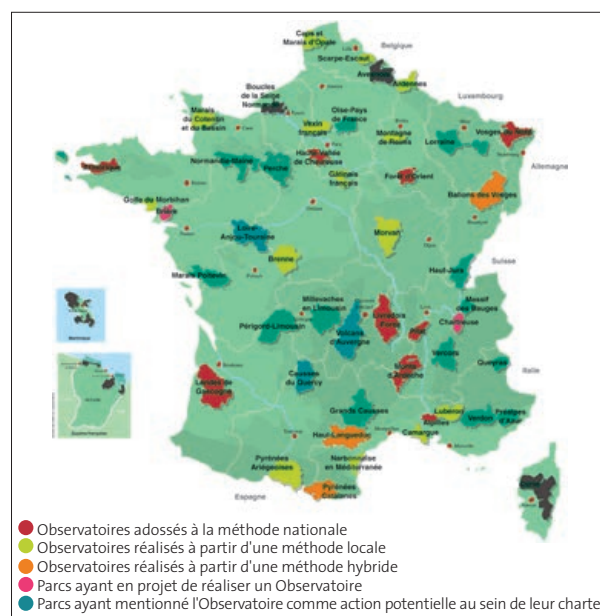
Les premiers Observatoires créés dans les territoires de Parcs, ont été initiés à partir de la méthode nationale. Celui du Parc du Pilat est né en 1994, suivi entre 1996 et 1997 de ceux de cinq Parcs volontaires : Forêt d'Orient, Armorique, Livradois-Forez, Vosges du Nord et Haute-Val-lée de Chevreuse.

Six années après la création de l'outil, six Parcs naturels possèdent un itinéraire de l'OPNP.

Dès l'année 2000, on assiste à l'élaboration des premiers OPP locaux dans le Parc du Luberon et du Morvan. En 2005, quatre autres Observatoires sont constitués, parmi lesquels celui du Syndicat intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan, avant la création même du Parc naturel, en octobre 2014. Entre 2007 et 2009, trois autres Observatoires seront mis en place, puis un Observatoire Photographique du Paysage au moins sera créé chaque année dans les Parcs, à partir de 2010.

Aujourd'hui, le réseau comprend 27 Observatoires Photographiques des Paysages : neuf se sont adossés à la méthode nationale et 15 d'entre-eux réalisés à partir d'une méthode locale. Trois Parcs ont aussi engagé un Observatoire à partir d'une méthode hybride.

La Chartreuse et la Brière ont également en projet d'en réaliser un, et quatre Parcs ont mentionné l'outil, comme action éventuelle pour le futur, au sein de leur charte.







Parc du Pilat.



Parc de la Forêt d'Orient.



Parc d'Armorique.



Parc du Livradois-Forez.



Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse.



Parc des Vosges du Nord.

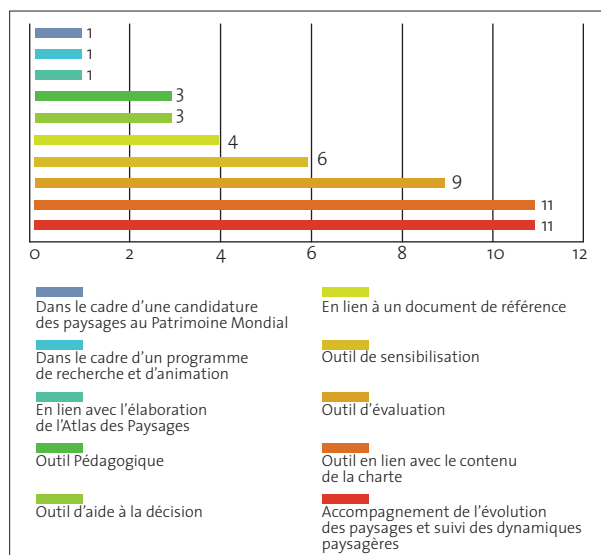


Déclinaison des différents Observatoires initiés dans les Parcs naturels, à partir de la méthode nationale.

# Les méthodes d'Observatoire retenues dans les Parcs

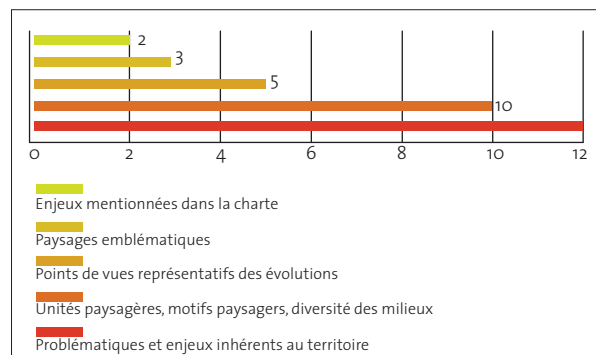
## ÉLÉMENTS COMMUNS A L'ENSEMBLE DES DÉMARCHES

La totalité des Observatoires ont été entrepris en rapport avec un choix stratégique : en accompagnement du suivi de l'évolution des paysages, comme outil d'évaluation, d'aide à la décision ou à la sensibilisation, en lien avec le contenu de la charte, à un document de référence ou de planification, dans le cadre d'un programme de recherche et, comme appui politique de gestion, outil de mesure des impacts des politiques en lien avec les actions de valorisation et de concertation etc.



Choix stratégiques en lien avec l'OPP.

Les points de vue sont majoritairement définis à partir des enjeux et problématiques du territoire, ou des paysages représentatifs de ces évolutions. De façon beaucoup plus minoritaire leur sélection est effectuée à partir des actions identifiées dans la charte, dans un document de référence, ou à partir des paysages jugés emblématiques du Parc.



Éléments à l'origine du choix des points de vue.

## TROIS DÉCLINAISONS DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

Les Observatoires Photographiques des Paysages engagés dans les territoires de Parcs ont été déclinés à partir de trois approches, à l'origine de choix bien distincts.

Certains Parcs ont pris le parti de retenir le protocole national pour le sérieux scientifique inhérent à cette méthode qui favorise une pérennité de l'outil. D'autres ont adopté une méthode plus locale, reposant sur une plus grande adaptation aux spécificités du territoire.

Par exemple, dans le Parc de la Brenne, un programme de thèse sur les représentations et identités paysagères du territoire a permis, en 2009, d'impulser le projet d'OPP local, à partir d'une démarche participative. Plus de 300 photos ont été recueillies à l'issue d'un concours et d'études



Parc des Marais du Cotentin et du Bessin : choix d'un cadrage large pour mieux appréhender la nature, l'ambiance et l'évolution des grands paysages (2014).



paysagères. Pour définir les 40 clichés composant son itinéraire, le Parc a constitué des collèges d'habitants, techniciens, élus ou acteurs de l'aménagement et mis en place des ateliers. Le croisement de ces différentes perceptions, a permis le choix définitif des points de vue à l'automne 2012.

Pour la plupart des acteurs interrogés, la méthode locale, présente une plus grande facilité de mise en œuvre et de fonctionnement, ainsi qu'un coût moindre, en comparaison du dispositif national, qui requiert le recrutement d'un photographe professionnel.

Trois Parcs ont par ailleurs arrêté le choix d'un procédé « hybride » associant certains points de la méthode nationale, à d'autres, issus de la méthode locale :

- Pour le Parc des Ballons des Vosges, ce choix d'OPP « hybride » permettait à la fois un cadrage global et une rigueur technique dans la mise en place et la reconduction, nécessaire à la pérennité de l'Observatoire, tout en offrant la possibilité de le valoriser auprès des acteurs régionaux.

Pour le Parc, il semblait en effet indispensable de ne pas faire uniquement appel à un photographe extérieur. Au-delà du regard et des clichés proposés par celui-ci, il a été souhaité un regard croisé avec les élus, techniciens et habitants du territoire, pour le choix des photos. Certains clichés, ont aussi été proposés par certains acteurs locaux.

- Le Parc du Haut-Languedoc a également opté pour une méthodologie "hybride".

Certains critères de base de la méthodologie nationale tels que la constitution d'un comité de pilotage, le recours à un photographe professionnel et la mise en place d'un carnet de route ont été conservés. Cependant une adaptation de l'Observatoire sur le nombre de clichés, ainsi que sur la définition des thèmes et des enjeux du territoire se sont avérés nécessaires. Les conditions de réalisation et de reconduction ont également été

adaptées aux besoins du Parc et une variation de focales a été effectuée selon l'objet photographié. De plus, le choix des points, les prises de vue initiales et la première reconduction ont été réalisés au regard des indications et du travail préparatoire effectué conjointement avec le Parc. Le binôme photographe chargée de mission a permis de cibler les enjeux et les lieux à photographier.

La chargée de mission du Parc a participé à l'organisation de la campagne photographique, la préparation de terrain, la localisation de sites à enjeux et au choix des photographies.

- Pour le Parc des Pyrénées Catalanes, bien que sept thématiques aient été précibléées et les points de vue préalablement réalisés par le chargé de mission urbanisme et paysage, l'ensemble de la procédure présentait davantage de recoupements à la méthode nationale : choix d'un itinéraire, d'un photographe professionnel, de points points fermes et optionnels.

Pour les points qui ont été modifiés, un choix des photos a été réalisé conjointement avec des élus, et des associations lors de tables-rondes. La vision du photographe n'a pas été la seule retenue.

## UN PRÉALABLE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'OUTIL

L'Observatoire a fait l'objet d'un encadrement par un comité de pilotage, pour sa mise en œuvre et son fonctionnement dans 18 Parcs.

Constitué d'une équipe transversale, il est généralement composé de représentants de l'État dans le cadre des Observatoires utilisant la méthode nationale, des régions, de partenaires financiers, techniques et culturels, de différents membres du Parc (direction, agent en charge de l'Observatoire, autres chargés de mission) et du photographe. Différents élus de Parcs et chercheurs associés peuvent également y être présents. D'autres acteurs tels que des groupes locaux de travail (par exemple composés d'élus, de techniciens de communautés de communes, d'habitants



volontaires ou de la DDA, de la DIREN, de la DRAC, de la chambre d'agriculture, et de la mission du patrimoine ethnologique), de concertation, ou d'invités (communautés de communes, délégués de secteur du Parc, SCoT, Pays, Offices de tourisme intercommunaux, Chambre de Commerce et d'Industrie, associations de gestion forestière, CPIE) peuvent être associés à la démarche.

Pour trois Parcs, ce groupe de travail a été très restreint, ou a été constitué en interne (Pyrénées catalanes, Camargue, et Luberon).

Pour les Parcs du Pilat, du Livradois-Forez et d'Armorique, le comité de pilotage a contribué à n'assurer que la préfiguration et le lancement de l'outil. Seuls les Parcs des Vosges du Nord, du Golfe du Morbihan, et du Scarpe-Escaut semblent à ce jour posséder un comité technique pour le suivi de leur Observatoire. En Brenne, la démarche a été encadrée par un comité de thèse et par la Commission Patrimoine et Urbanisme, jusqu'à son arrêt temporaire, en 2012. La reprise de l'outil devrait constituer l'occasion de réunir un nouveau comité de pilotage.

Si pour le Parc du Haut-Languedoc, un suivi de l'outil est envisagé par le comité, pour 7 Parcs cette question n'a pas été précisée.

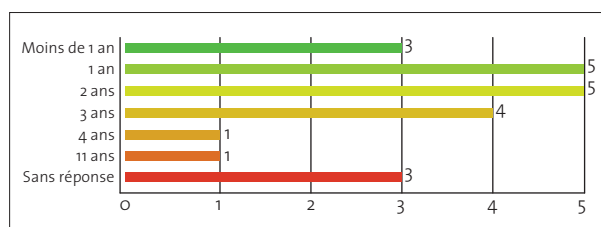
## FONCTIONNEMENT

### De la réflexion au choix des points de vue

- Un outil caractérisé par un temps de latence

Un temps parfois considérable dédié à la préfiguration du projet a été constaté dans de nombreuses démarches.

Un temps de réflexion relativement court (de quelques mois à une année) a été nécessaire à la mise en place des Observatoires utilisant la méthode nationale. En revanche, sur plus de la moitié des méthodes locales, le procédé de réflexion a requis à minima deux années. Selon les Parcs, cette étape peut-être comprise entre 2 et 11 ans.



Temps dédié à la préfiguration de l'outil.

Un temps important a également été consacré à la mise en place de la première campagne. Seule une moitié des Parcs a réalisé celle-ci sur une année, alors qu'elle a été répartie sur deux à trois ans pour l'autre moitié.

Par exemple, dans le Parc naturel du Haut-Languedoc, la multitude d'enjeux présents a nécessité la réalisation d'une étude préalable, destinée à cadrer des sites potentiels

d'observation. Celle-ci a fait l'objet d'une restitution en comité de pilotage où les enjeux ont été validés. Les objectifs et critères de base de l'OPP ont ensuite été élaborés, puis l'appel d'offres réalisé pour le recrutement d'un photographe. Une campagne test pour la création de l'itinéraire a par la suite été conduite sur un an, aboutissant à une pré-sélection de 340 clichés. Enfin, deux ateliers de concertation réunissant les partenaires et élus délégués au Parc, suivi d'un comité de pilotage, ont été mis en place pour retenir le corpus des 100 clichés finaux. L'ensemble a duré deux années.



Parc du Haut-Languedoc : une démarche d'observation du territoire à travers une mosaïque paysagère riche et variée

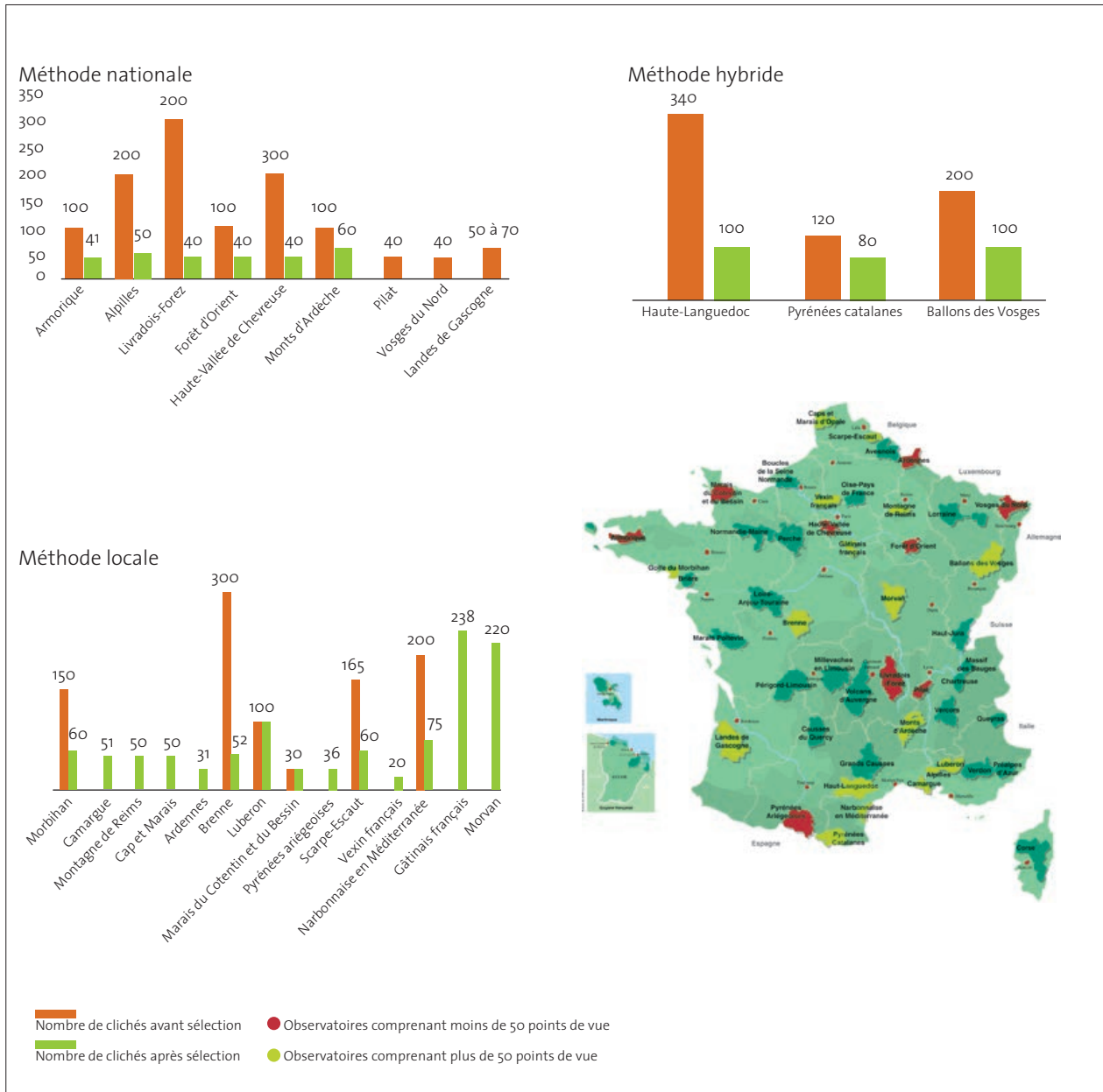
- La question du nombre de points de vue

Le choix d'un grand nombre de points de vue a par ailleurs été constaté dans la plupart des démarches engagées. Sur la totalité des Parcs, les clichés présents à l'issue du travail d'échantillonnage, et avant sélection, demeurent compris entre 100 et 300 photos.

Si à l'issue de celui-ci, 40 à 41 clichés ont été retenus par deux-tiers des Parcs utilisant la méthode nationale, un tiers d'entre eux, en possèdent néanmoins plus de 50. De même, si un tiers des Parcs basés sur une méthode locale détient entre 31 et 51 clichés, entre 52 et 238 clichés ont été conservés pour les deux-tiers d'entre eux.

Deux Parcs de la méthode hybride ont souhaité retenir 100 photos ; le troisième 80 clichés.





Le nombre de points de vue retenus selon les méthodes d'Observatoire.

L'ensemble des clichés réalisés lors de l'échantillonnage ne semble pas venir conditionner le nombre de clichés retenus lors de la sélection finale.

Aucun Parc n'a à ce jour revu ses ambitions à la baisse.

**• Nombre de Points de vue : quelle corrélation à la nature des territoires ?**

Le nombre important de points d'observation retenus dans les dispositifs locaux et hybrides, incite à s'interroger sur l'origine de ce choix : pour les Parcs qui ont sélectionné plus de 40 points de vue, ce nombre est-il corrélé à la superficie ou au nombre de communes ?



Parc de la Montagne de Reims : Avenay-Val d'Or. Vue sur la zone d'activités depuis les coteaux nord de Mutigny (2012).



Parc du Golfe du Morbihan : série photographique réalisée à Sarzeau, plage de Penvins (2005, 2007, 2009, 2010, 2011, 2013).



Parc du Golfe du Morbihan : série photographique réalisée en parc ostréicole, avec prise de vue tous les quarts d'heure.



Parc du Golfe du Morbihan : série photographique réalisée à Damgan, avec prise de vue tous les quarts d'heure.





Série photographique du Parc naturel de la Forêt d'Orient.



Série photographique du Parc naturel du Livradois-Forez.



Série photographique du Parc naturel des Ballons des Vosges.

Méthode	Parc naturel	Superficie (en ha)	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Unités paysagères	Nombre de points de vues définies
OPNP	Pilat	70 000	47	50 000	5	40
	Armorique	125 000	44	65 000	9	41
	Alpilles	51 000	16	68 000		50
	Livradois-Forez	284 800	162+4	103 000	6	40
	Forêt d'Orient	82 000	58	22 839	8	40
	Vosges du Nord	130 000	113	86 000	3	40
	Haute-Vallée de Chevreuse	63 300	51	115 000	6	40
	Landes de Gascogne	336 100	51	78 100	8	50 à 70
	Monts d'Ardèche	384 900	132	61 700	6	60
Hybride	Haut-Languedoc	284 900	109	65 700	18	100
	Ballons des Vosges	298 300	208	262 800	17	25X4
	Pyrénées catalanes	137 100	64	21 000	6	120
OPP	Camargue	101 000 (sur terre)	3	11 000	10	51
	Caps et Marais d'Opale	136 500	156	200 000	25	50
	Montagne de Reims	53 279	68	34376	6	50
	Marais du Cotentin et du Bessin	146 700	150	74 000	11	30
	Pyrénées ariégeoises	246 500	142	43 500	7	36
	Ardennes	117 200	91	76 000	5	31
	Brenne	183 000	51	33 800	6	52
	Luberon	185 000	77	171 000	13	100
	Morvan	285 000	117	71 000	7	220
	Gâtinais français	76 600	69	70 000	11	238
	Vexin français	71 100	99	98 400	11	20
	Golfe du Morbihan	64 100	30	110 000	11	60
	Scarpe-Escaut	48 500	55	190 000	9	60
	Narbonnaise en Méditerranée	70 000	21	35 000	7	75

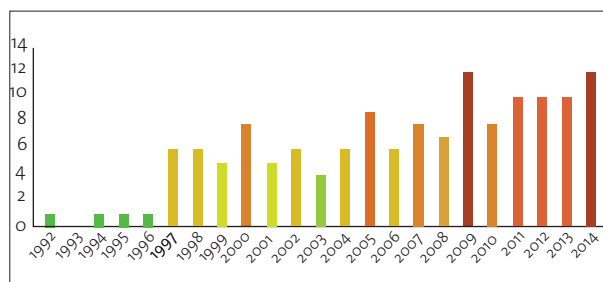
Nombre de points de vue définis par territoires de Parcs.



Les différents éléments ci-joint révèlent qu'aucun lien ne peut être démontré entre la superficie, le nombre de communes, le nombre d'habitants présents sur le territoire, le nombre d'entités paysagères définies et nombre de points de vue retenus dans le cadre de l'Observatoire.

## Pas de temps et périodicité

Des pas de temps de reconduction très variables, compris entre 3 et 8 ans, viennent également caractériser les différentes démarches. Les rythmes du renouvellement photographique y sont plus ou moins réguliers selon les Parcs. En effet, seuls quatre d'entre-eux (Pilat, Monts d'Ardèche, Golfe du Morbihan, Gâtinais français) ont procédé à une reconduction annuelle régulière de leur Observatoire, sans déroger au pas de temps adopté à l'origine. À l'exception du Parc naturel du Gâtinais français, ces Parcs possèdent un nombre de points relativement modérés (40, 60 et 60 points de vue). Le Parc des Alpilles s'est également fixé cet objectif de reconduction annuelle, cependant, la jeunesse de l'outil ne permet pas à ce jour d'avoir un recul suffisant.



Pas de temps des reconductions photographiques.

D'autres démarches ont fait l'objet d'une réadaptation au fil du temps.

- Le Parc naturel de la Narbonnaise-en-Méditerranée a par exemple procédé à un renouvellement des clichés tous les ans pendant cinq ans, suivi d'une reconduction partielle par tiers pendant trois ans. Une reconduction totale des clichés a été réengagée depuis septembre dernier.
- Dans le Parc de Camargue, la démarche a tout d'abord reposé sur un pas de temps de deux ans. La prochaine reconduction sera effectuée en 2016 avec un intervalle de cinq ans.
- Le Parc des Monts d'Ardèche, qui a annuellement reconduit les clichés de son Observatoire pendant 10 ans, projette, à partir de 2015, d'effectuer ses reconductions tous les trois ans.
- Le Parc des Ballons des Vosges a été confronté à un important décalage entre le temps estimé (trois ans) et la première reconduction prévue pour 2015 (huit ans). Cette question constitue une réelle problématique, dans la mesure où le Parc n'a pas réussi à anticiper le déroulement de sa démarche d'Observatoire pour l'avenir et qu'aucune reconduction n'a été réalisée depuis la première campagne photographique, conduite en 2007.

Par ailleurs, quatre Parcs avaient estimé leur pas de temps de reconduction à trois ans, deux Parcs à quatre ans et un Parc à cinq/six ans. Aujourd'hui, deux d'entre-eux n'ont effectué qu'une reconduction et cinq n'en ont mené aucune. L'efficacité de ces choix de pas de temps ne peut donc être évaluée.

La plupart des Observatoires sont à ce jour opérationnels. Certains ont néanmoins fait l'objet d'une suspension provisoire :

- Dans les Vosges du Nord, la démarche a été ralentie entre 2006 et 2009, par un manque de financements.
- Dans le Parc de la Brenne, la relance de l'Observatoire vient d'être effectuée après deux ans d'arrêt. Suite à cette mise en veille, le Parc engage un nouveau projet pour une période de trois à cinq ans, à partir :
  - d'un mode « passif » par les participants (maintien des « images habitantes » de l'Observatoire avec de nouvelles campagnes thématiques / travail sur la conservation des photos et des séries)



(De haut en bas) Parc de la Brenne, des Vosges du Nord et du Haut-Languedoc. Des évolutions plus ou moins constatées, selon les territoires et les dynamiques observées.



(Ci dessus et page-ci contre) Parc des Monts d'Ardèche : Un suivi au fil des saisons des paysages, dans leurs dynamiques et leurs processus de mutations.

- d'un mode « actif » : faire savoir, faire valoir l'Observatoire (valorisation du travail réalisé / participation aux processus de concertation dans le cadre des documents d'urbanisme (SCoT), de projets d'aménagements (mini-Observatoires) et de porter à connaissance d'élus décisionnaires. Le Parc envisage un suivi par stages successifs de six mois par an pour animer des ateliers thématiques et reconductions.
- Dans le Parc du Vexin français, l'outil est resté en suspend pour les années 2013 et 2014.
- L'Observatoire du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse est en attente depuis 2012, suite à l'évolution de son périmètre, qui nécessiterait la définition d'un nouvel itinéraire.
- Le Parc du Luberon dont l'Observatoire a été lancé en 2000, n'a procédé qu'à une seule reconduction de ses clichés, en 2001.

Seuls les OPP des Parcs du Morvan et de la Forêt d'Orient ont été arrêtés.

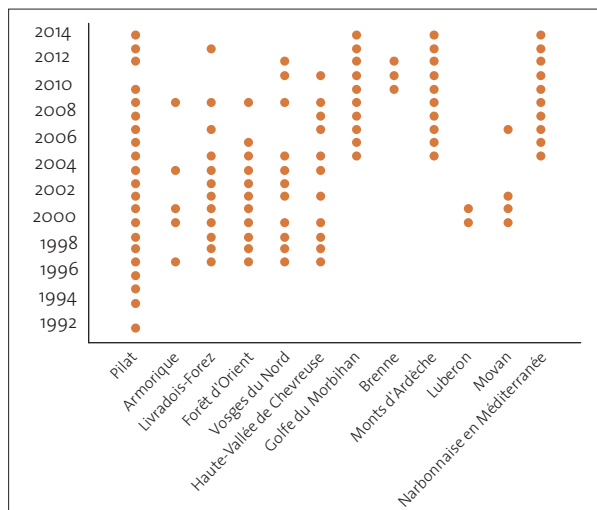
Près de la moitié des Observatoires ayant fait l'objet d'une mise en sommeil ou d'une suspension provisoire ont été engagés l'année de leur création ou la suivante. Un lien pourrait-il être établi entre ce délai très court de mise en place et ces arrêts ou interruptions temporaires ?

### Exploitation des clichés

Les réponses données par les Parcs aux questionnaires montrent que l'exploitation des clichés n'est pas réalisée de manière homogène. Généralement, les photographies font l'objet d'un tirage papier, ou/et d'un enregistrement numérique. Elles sont classées sous différentes formes : par nom d'auteur, de communes, de secteurs géographiques, ou par année.

Dans le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée, les premiers clichés réalisés en 2005/2006 sur diapositives, ont été numérisés puis transmis aux archives départementales. Les reconductions suivantes ont été stockées sur cd-rom.

Dans certains Parcs, des fiches techniques sont rédigées par le photographe professionnel, ou par le chargé de mission en charge de l'outil, sur papier, ou sous la forme d'un carnet de route numérique. Ces fiches comportent une description de chaque point d'observation, leurs coordonnées GPS, la focale, la date, l'heure et l'orientation, Elles constituent un support lors des campagnes de reconduction des images. Toutes les utilisations des photographies (expositions, éditions,...) y font l'objet d'un recensement. De plus, les clichés et les fiches sont aussi souvent stockés dans les archives du Parc.



Pérennité des OPP engagés peu de temps après leur création.





Pour le Parc de la Brenne, dont les points de vue ont été sélectionnés à partir d'une démarche participative des habitants, un texte d'auteur accompagne les clichés pris à partir de cartes postales anciennes.

Pour améliorer les recherches sur les images, un système d'indexation numérique a été mis en place dans le Parc des Vosges du Nord.

Il en est de même dans le Parc du Haut-Languedoc, où les photos sont, de plus, classées par unité paysagère. Les clichés sont ensuite archivés dans la photothèque du Parc à partir de mots-clés liés aux enjeux observés. Le Parc souhaite également mettre en ligne une cartographie dynamique de connaissance des paysages du territoire avec un lien vers les clichés géolocalisés et les fiches paysages, réalisées dans le cadre du document de référence en cours de finalisation. Trois autres systèmes d'indexation sont également en cours de réalisation dans les Parcs du Pilat, du Luberon et du Morvan. Toutefois, certains Parcs n'en possèdent aucun.



Parc de la Brenne : Point de vue 098. Menaces de mort sur bâtiments historiques (2011).

Dans plusieurs Parcs, des outils informatiques ont été développés : les clichés sont insérés dans une base de données locale. En Camargue, dans le Pilat ou le Luberon, les documents de l'Observatoire font aussi l'objet d'un lien sur Système d'Information Territorial (S.I.T) ou sur la plateforme régionale.

### Quelle déclinaison de la valorisation ?

La valorisation est un élément essentiel pour faire connaître l'Observatoire auprès du grand public, des élus et des agents dans les Parcs naturels. Elle se décline à travers un certain nombre d'actions de sensibilisation et de concertation.

Celles-ci peuvent prendre différentes formes :

- Expositions, affichages (15 Parcs) ;
- Concours photographique (2 Parcs), récoltes de photos d'archives (3 Parcs), de cartes postales anciennes ;
- Ateliers de concertation pour le choix des clichés (3 Parcs) ;
- Résidences d'artistes (2 Parcs) ;
- Randonnées (3 Parcs) et balades en musique (2 Parcs) ;
- Cafés-débats (1 Parc), journées de découvertes ou d'échanges (3 Parcs) ;
- Groupes de travail avec techniciens ou acteurs locaux (4 Parcs) ;
- Journées découvertes, d'échanges et de sensibilisation (5 Parcs) ;
- Séminaire et retours d'expériences (2 Parcs) ;
- Ateliers pédagogiques (2 Parcs) ou actions menées auprès des scolaires et des enseignants (11 Parcs) ;
- Présentations publiques (3 Parcs) ;
- Publication d'ouvrages (2 Parcs) ou d'articles scientifiques (1 Parc) ;
- Reconstitution des clichés à partir d'archives (1 Parc).

Dans le Parc naturel des Alpilles la valorisation a fait l'objet d'une réflexion dès l'étape de préfiguration de l'outil. Un important travail sur les attentes du projet a été effectué lors de la recherche d'un prestataire correspondant aux attentes de la mission. Dans l'optique d'un croisement des regards, a été fait le choix d'une équipe associant les compétences d'un photographe initié au paysage à celles d'un webmaster.

Plusieurs Parcs organisent des manifestations, pour sensibiliser la population à leur Observatoire Photographique du Paysage.

- Le Parc du Vexin français a conduit plusieurs actions pour valoriser son « Observatoire à facettes ». La première a consisté en un travail de recueil de paroles de 10



Le SIT : un outil favorisant la mutualisation de l'Observatoire en inter-Parcs



Parc du Golfe du Morbihan : Réconduction d'un cliché ancien avec un pas de temps de 100 ans (1903 et 2009).

agriculteurs sur leur perception de l'arbre et la haie dans les paysages de grande culture du Vexin français. Un web documentaire a été réalisé suite à cette démarche, à l'origine du lancement de l'Observatoire.

Parallèlement aux différentes actions de sensibilisation et d'animation, une reconduction de 50 photos sur la Chaussée Jules César a été réalisée lors d'une célébration concernant cette ancienne voie romaine, à partir de points de vue initiaux, effectués il y a 20 ans.

Par ailleurs, le Parc a également en projet de créer un corpus de 60 clichés, à partir des enjeux du territoire et choisis en concertation avec les pôles majeurs du Parc. A ce jour, 20 points de vue ont été définis.

- Le Parc du Golfe du Morbihan a mené une campagne de reconduction à partir de photos anciennes (50 et 100 ans) provenant des archives départementales, pour le cinquième anniversaire de son Observatoire. Le corpus de photos a par ailleurs été enrichi en 2010, par l'apport d'une branche « marée et estran », qui comporte six points d'observation et a donné lieu à la réalisation de 48 clichés, en lien avec les particularités du territoire. Une réflexion sur la création d'une branche « paysage sous-marin » a également été engagée en 2012. Celle-ci, actuellement en cours de réalisation, devrait voir le jour en 2016/2017.

La sensibilisation peut également prendre d'autres formes. L'Observatoire est souvent intégré aux Systèmes d'Information Territoriaux mutualisés en inter-Parcs, à travers des plate-formes locales, ou leur base de données inter-territoriale du réseau inter-Parcs, comme en PACA en vue de leur valorisation.

Ce Système d'Information Territorial permet la centralisation et la diffusion au grand public d'informations sur le territoire du Parc. Toutefois, certaines données cartographiques ne sont accessibles qu'aux agents des Parcs.

Toutefois, la problématique de la valorisation a fait l'objet de nombreux questionnements, au-delà de la déclinaison des actions mises en œuvre. Certains Parcs, aujourd'hui encore, s'interrogent, sur la stratégie à adopter pour permettre une meilleure appropriation de l'outil et pour mieux sensibiliser les acteurs locaux aux problématiques liées à l'évolution des paysages.

En effet, bien que la photo soit un élément accessible à tous, l'intérêt des habitants et du grand public est parfois difficile à maintenir. De plus, la participation à l'outil reste limitée par les élus, rebutés par le coût de telles opérations. Ainsi, dans le Parc des Alpilles, l'Observatoire actuellement en phase de valorisation a révélé une grande difficulté à pouvoir être appréhendé par les gens du territoire, comme par les élus qui n'en saisissent pas l'intérêt.

Par ailleurs, l'outil parfois assez confidentiel, ne favorise pas toujours les échanges entre les différents pôles de Parcs, hormis entre l'agent qui en est responsable et le chargé de mission de la gestion du SIT. L'outil pourrait notamment constituer un support d'échange efficient entre





Trois séries photographiques du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse.  
Disparition de la trame arborée en plaine. Série photographique n°5 : ferme de la Fillolière, commune de Choisel.  
(1997, 1998, 2000, 2005, 2008, et 2012).



Fermeture des fonds de vallées et abandon des prairies. Série photographique n°17 : les prés Bichet, commune de Chateaufort, Vallée de la Mérançaise.  
(1998, 1999, 2000, 2005, 2008, et 2012).



Enjeu de mutation d'un territoire rural vers un jardin résidentiel. Série photographique n°26 : les Bordes-lotissement des grandes lières, commune de la Celle les Bordes (1998, 1999, 2000, 2007, 2009, et 2011).

les différents services du Parc : paysage, aménagement, urbanisme et architecture, agriculture durable, forêt, milieux naturels et environnement, Energie et climat, Education à l'environnement et au territoire, tourisme durable et communication.

Cette transversalité peut apporter une réelle plus-value dans les différentes actions conduites par les Parcs.

- Dans les Vosges du Nord, le comité de pilotage et la DREAL ont mené un travail conjoint de regard sur le territoire, pour la sélection des nouveaux points de vue, la proposition de sites et angles de vue. Le rôle du photographe s'est avéré essentiel dans le choix de ces clichés et dans le procédé de reconduction des photos. De même, en interne, les chargés de mission architecture et nature travaillent en collaboration. Le chargé de mission SIG a également été associé pour la création de la base de données.
- Dans le Parc du Gâtinais français, l'Observatoire, constitue un outil de partage en interne. Celui-ci fait l'objet de demandes en urbanisme et est employé dans le cadre de l'évaluation. Le Président et la directrice se font également les représentants de l'OPP local du Parc.
- Dans le Parc transfrontalier du Hainaut, les travaux initiés par le Parc du Scarpe-Escaut et le Parc des Plaines de l'Escaut belge trouvent une cohérence nouvelle, dans la perspective de gestion de l'aménagement du territoire et des paysages avec la mise en œuvre de l'Observa-

toire Photographique. Cet outil permet de donner plus de force à une analyse des phénomènes touchant les deux territoires, au-delà des règles et des législations différentes entre les deux pays.

- Enfin, dans le cadre du programme européen INTERREG « Cordiale » qui regroupe différents partenaires de part et d'autre de la Manche, l'Observatoire Photographique a aussi permis de favoriser un réseau d'échange entre le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, dont l'Observatoire était en cours de lancement, et le Parc naturel d'Armorique alors en questionnement sur le stockage et la valorisation de ses images.

## QUELLE PLACE POUR L'ANALYSE ?

Jusqu'à ce jour, la question de l'analyse a peu été intégrée à la méthode de l'Observatoire Photographique du Paysage dans les Parcs. Ce procédé, conduit aux différentes étapes de l'Observatoire, a seulement été engagé dans un quart des démarches.

Dans le Parc des Alpilles une réflexion a été menée lors de la préfiguration de l'outil. La méthode nationale a fait dans un premier temps l'objet d'un examen approfondi, afin de voir comment le Parc pourrait se l'approprier. Dans un second temps, le travail de réflexion a porté sur l'identification des attentes relatives aux clichés, aux enjeux, à la dimension artistique et à la valorisation de l'outil.



Parc de la Narbonnaise-en-Méditerranée : ambiances urbaines et paysagères des Corbières maritimes (2006, 2013 et 2005 et 2013).



Dans le Parc naturel des Vosges du Nord, le comité de pilotage mène une analyse sur l'évolution des paysages tout au long de la conduite du projet. Cette vision collective relative à chaque point de vue constitue l'opportunité de s'interroger sur les enseignements de ses évolutions.

Au bout de 20 ans, certaines problématiques inhérentes aux 40 points initiaux, paraissent moins pertinentes au regard de nouveaux questionnements. Un dialogue est constamment engagé afin d'adapter les points de vue initiaux aux enjeux inscrits dans la nouvelle charte, sans le faire disparaître. A ce jour aucun point d'observation n'a été supprimé. Ceux ayant été arrêtés font cependant l'objet d'un travail de veille régulièrement mené par le photographe. Une reconduction de ces points « en pause » a été envisagée pour l'automne afin de reconstituer une base photographique complète. Un constat sur leur évolution ou leur stagnation, permettra ensuite d'envisager une reprise de la reconduction photographique ou le maintien du travail de veille.

Réalisée plus tardivement dans la démarche, l'analyse de l'OPNP du Pilat a permis de mettre en exergue différents éléments qui pourront servir de support aux futures démarches de valorisation, voire à un positionnement plus opérationnel de l'outil dans les futures actions menées par le Parc.

De même, la réflexion engagée par le Parc d'Armorique à l'occasion de l'élaboration de sa charte paysagère a permis de réinterroger l'intégralité de son corpus photographique et de mettre ainsi en exergue les lacunes et les différents points de sa méthodologie à questionner.

Certaines thématiques, très importantes en terme de paysage sur le territoire n'ont en effet pas été précibées au lancement de l'outil et ne figurent pas dans l'observatoire. De même, plusieurs parties du territoire ayant été intégrées au Parc récemment, ne sont pas couvertes.

D'autres problématiques sont en revanche à questionner, comme les points ayant servi à illustrer un aménagement d'espaces publics et qui aujourd'hui, suscitent une interrogation quant à l'intérêt de leur suivi. Le Parc souhaite également soulever prochainement la question du coût et du travail avec le photographe professionnel pour les reconductions.

Une analyse trop tardive, mal définie, ou un encadrement trop « strict » peuvent cependant aboutir à des écueils.

Dans le Parc des Pyrénées Catalanes le choix des thématiques attribuées pour les itinéraires photographiques, une fois les points de vue déterminés et le cadrage retenu, ont par exemple, laissé une marge de manœuvre et une liberté d'interprétation trop restreinte au photographe.

Des manques ont par ailleurs été constatés : certaines problématiques, tels que les « espaces naturels » n'ont pas été intégrées.

Dans le Parc de la Narbonnaise, un stage étudiant a permis d'analyser les cinq premières années de reconduction des clichés. Toutefois, les données extraites (pourcentage de

territoire couvert par les clichés, évolutions du paysage de chaque série, correspondance entre l'enjeu à l'origine de la prise de vue et les évolutions réelles) n'ont donné lieu à aucun développement.

Le Parc des Ballons des Vosges s'interroge sur la perspective à donner à son Observatoire, dans le cadre de la mise en place de sa nouvelle charte. En fonction des choix sur les objectifs jugés prioritaires, une évaluation de la poursuite et de la valorisation de l'outil sera réalisée de manière concertée lors du renouvellement des clichés, en 2015.



Parc de la Montagne de Reims : Bligny- Vue sur le village et les coteaux depuis le cimetière italien de Chambrecy (2012).

L'option pourrait par exemple consister à faire de l'OPP un outil de suivi des actions d'aménagement du territoire ou un outil collectif de médiation, de concertation par le paysage. L'Observatoire Photographique, est actuellement mené à l'échelle de communautés de communes. Le choix retenu pourrait impliquer un repositionnement de l'outil non plus à cette échelle mais à celle d'un territoire de Parc, découpé par un nombre défini de communes. De même un lien à établir entre le positionnement intercommunal et une démarche globale plus cohérente, en matière de représentativité des clichés se pose à l'échelle du Parc. Dans ce territoire de très grande superficie les points de vue en place ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble du territoire.

L'ensemble des photographies réalisées jusqu'à ce jour sera conservé. Toutefois, certains points de vue pourraient ne plus être photographiés, et remplacés par de nouveaux points de vue reconductibles suite à l'apparition de nouvelles dynamiques.

La plupart des analyses ont été souvent engagées plusieurs années après la mise en place de l'Observatoire. Or, les différents exemples ont démontré qu'il est nécessaire d'intégrer cette phase le plus en amont possible, en vue de procéder à d'éventuels réajustements de l'outil.

Cette réflexion pourra également influencer sur le choix des photos, et des thématiques retenues. L'approche sensible du photographe devra également y être prise en compte.



(Ci dessus et page -ci contre) Parc des Alpilles : un itinéraire venant questionner les différents paysages locaux.





# L'Observatoire Photographique du Paysage, un outil probant ?

## QUEL RÔLE DE L'OUTIL ?

L'Observatoire Photographique des Paysages a été conçu dans l'objectif de compréhension des paysages.

Pour rappel, la méthode de l'OPP cite l'objectif fixé en 1991 : analyser les mécanismes et facteurs de transformation et orienter favorablement l'évolution du paysage.

Cet outil était donc à l'origine destiné à appréhender les mutations passées et à venir d'un territoire. Il a également été défini en vue de constituer un outil d'évaluation des politiques publiques. Les clichés devaient alors contribuer à mesurer l'impact des politiques d'aménagement mises en place, et à faire émerger de nouveaux projets, collectivement, avec les élus et les techniciens.

Aujourd'hui, de nombreux Parcs utilisent l'OPP comme outil pédagogique ou support d'animation, de concertation et de sensibilisation auprès des élus et du grand public. L'Observatoire Photographique est par exemple utilisé par le Parc du Haut-Languedoc en réunion de PLU et celui du Parc des Pyrénées Catalanes dans les ateliers locaux d'urbanisme. De même, cet outil a été adopté comme instrument de veille et de suivi qualitatif des mutations paysagères ou pour accompagner les actions d'évaluation : c'est la fonction de l'Observatoire du Parc du Golfe du Morbihan, au sein des SCoT.

Si pour certains Parcs, il constitue également un support de communication, un réservoir d'images ou une mémoire, pour d'autres il revêtira une fonction illustrative des documents de référence. De nombreux Parcs utilisent leurs clichés dans le cadre de la création de documents de référence.

En 1999/2000, le Parc de la Brenne a intégré une partie « Observatoire Photographique du Paysage » au cahier des charges relatif à l'étude paysagère : « Projet de Paysages Vallée de la Creuse » (2000-2002). Ce chapitre mentionnait que les paysagistes devaient alors retenir dans leur étude une quarantaine de photos pour constituer la base de cet Observatoire. Cette demande a ensuite été renouvelée dans les cahiers des charges suivants (Projet de paysages « vallées et bocage du sud du Parc » (2004-2006) ;

Projet de paysages « Brenne-Boischaut » (2011-2013)).

Le Parc du Haut-Languedoc quant à lui, utilisera l'outil comme porter à connaissance dans la charte architecturale et paysagère qui sera réalisée en 2015.

Seuls quelques Parcs semblent avoir utilisé l'outil dans le cadre d'analyses stratégiques, en illustration des dynamiques à l'oeuvre dans les diagnostics territoriaux communaux, en articulation des documents de planification ou à l'occasion de la révision de leur charte.

Le Parc des Vosges du Nord a notamment réinterrogé les thématiques de son OPNP par rapport aux unités paysagères présentes dans l'Atlas des Paysages de l'Alsace. Si certains questionnements présents dans l'Atlas venaient à



Parc des Ballons des Vosges : Vallée de la Haute-Meurthe (2007).



manquer, le Parc pourrait alors envisager la mise en place de nouveaux points de vue.

L'OPP local du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin a été construit en rapport aux enjeux définis dans le document de référence, élaboré en 2012. Cette étude paysagère, construite en lien avec les enjeux mentionnés dans la charte a également été conçue pour venir en articulation avec l'Atlas régional des paysages. Les photos qui ont été intégrées dans celle-ci viennent également illustrer des enjeux d'unités paysagères, définis dans l'Atlas des paysages.

Pour quelques Parcs, l'Observatoire Photographique ne joue qu'un rôle très faible ou partiel : peu exploité ou peu valorisé. Enfin pour les Parcs des Pyrénées ariégeoises, des Ballons des Vosges, du Haut-Languedoc ou des Pyrénées Catalanes, le rôle effectif de l'outil reste encore à évaluer. Ce retour semble également trop prématuré pour le Parc des Landes de Gascogne, dont l'Observatoire vient d'être créé, en 2014.

## L'OBSERVATOIRE : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION ?

Aujourd'hui bien que l'outil ait été intégré au sein de nombreuses actions de Parcs, une question demeure à son sujet : l'Observatoire constitue-t-il un outil d'aide à la décision ? Dans le Parc du Gâtinais français, une étude paysagère



Parc des Ballons des Vosges : Haute-Saône et Vallée de la Fave (2007).

spécifique a été réalisée sur les zones agricoles de la commune de Soizy-sur-École, dans le cadre de la réalisation de son PLU. Les enjeux révélés par l'OPP, complétés par certaines recommandations figurant dans les chartes paysagères ont permis de procéder au classement des bosquets en espace boisé classé (EBC), et de remettre en question la constructibilité de certains espaces en secteur agricole.

L'Observatoire Photographique du Paysage demeure majoritairement associé aux actions de sensibilisation. Par sa vocation pédagogique, il peut parfois venir contribuer à instaurer davantage de qualité et ainsi, venir influencer l'élu « par rebond ». Pour un nombre très important de Parcs, l'Observatoire Photographique n'est pas un outil opérationnel, dans la mesure où il n'est pas associé à un document d'orientation, d'aménagement.

Si l'Observatoire ne constitue pas encore à ce jour un outil opérationnel d'aide à la décision, il permet néanmoins d'impulser un débat qualitatif. La totalité des Parcs évoquent aussi la nécessité de croiser l'outil avec les autres éléments de connaissance et d'analyse des paysages.

## QUELLE EFFICIENCE DE L'OUTIL ?

L'efficacité des Observatoires Photographiques du Paysage a par ailleurs fait l'objet de retours très contrastés. Dans certains Parcs l'outil semble avoir partiellement fait ses preuves.

En Scarpe-Escaut, un bilan effectué à l'issue de la troisième campagne a montré que plusieurs dynamiques (urbaine, économique dont l'agriculture, de boisement, naturelle) ont influencé de manière variable le territoire. 36 des 60 points de vue, ont révélé des évolutions plus ou moins impactantes pour le paysage.

L'observation de ces 60 points, permet désormais d'avancer l'idée que le territoire est en réel mouvement. Entre 2009 et 2011, les changements les plus fréquents ont concerné les paysages bâtis, par la construction ou la modification de bâtiments ou de l'espace public, la gestion des plantations urbaines. Des changements moins nombreux sont également perçus dans les paysages arborés et ruraux, principalement coupes de peupleraies ou rotation de cultures / pépinières. Les silhouettes urbaines ou villageoises connaissent également des modifications par une évolution du front bâti ou des fonds de jardins.

Dans le Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse, les photos ont permis de mettre en relief certaines modifications négatives dans le paysage : fermeture des fonds de vallée, extensions urbaines peu qualitatives, disparition de la trame arborée, impact des aménagements routiers et des infrastructures, retrait de l'élevage et développement de l'activité équine, impact des plantations privées et opacification des clôtures. Des évolutions, telles que l'ouverture de certains milieux grâce au pâturage extensif, la restauration des façades dans les bourgs et hameaux et la disparition

progressive des réseaux aériens ont également pu être soulignées. Cependant, bien que l'Observatoire puisse constituer dans ces deux Parcs un outil de connaissance et d'analyse objective des changements observés, l'implication des élus demeure encore très limitée et la participation citoyenne difficile à maintenir : en Scarpe-Escout, seules 130 personnes ont suivi les animations proposées en 3 ans.

Dans le Parc de la Narbonnaise-en-Méditerranée, les impacts paysagers de la crise viticole de 2005-2010 et la reprise de la végétation consécutive aux incendies ont été observés. Si l'outil s'est avéré efficace pour le suivi des enjeux ciblés, celui-ci a été cependant peu valorisé.

Dans le Parc du Luberon, l'outil semble n'avoir pu prouver son efficacité, suite à d'importantes difficultés à reconduire les clichés. La question de la valorisation interroge aujourd'hui le Parc.

Seul l'Observatoire du Golfe du Morbihan semble avoir répondu aux attentes de son Parc, avant même sa création, en 2014.

Le trop faible niveau de retours ou la jeunesse de l'outil ne permettent pas à ce jour d'évaluer l'efficacité réelle de l'OPP, pour un grand nombre de Parcs. Son caractère estimé chronophage et énergivore ou son coût parfois trop important ont souvent été évoqués. Un temps de maturation et une prise de recul s'avèrent donc nécessaires. De même, l'efficacité partielle de l'Observatoire peut renvoyer à la difficulté et au temps nécessaire à son analyse et sa valorisation.

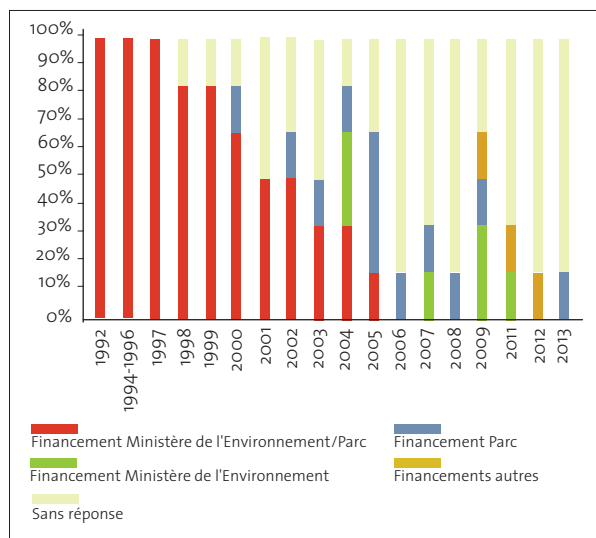


Parc du Haut-Languedoc : cliché extrait de l'itinéraire complémentaire.

## QUEL COÛT POUR L'OBSERVATOIRE ?

Les dépenses engagées pour le financement de l'Observatoire Photographique du Paysage diffèrent selon la méthode choisie.

Lorsque le Parc naturel a retenu une méthode locale et que les photos ne sont pas réalisées par un photographe



Financement des OPP adossés à la méthode nationale

professionnel, les coûts de lancement portent sur l'achat de matériel photographique, et pour l'essentiel sur le temps d'agent, pour une prestation interne au Parc. Parfois, il faut également y inclure des indemnités dans le cas de l'emploi d'un stagiaire. Toutefois, la réalisation d'un document de référence (études paysagères, chartes paysagères et architecturales) préalablement engagée par un Bureau d'études, comme dans le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, peut constituer une opportunité de réflexion au lancement de l'OPP et ainsi réduire son coût.

Dans le cas d'un Observatoire utilisant la méthode nationale et d'une méthode hybride, le coût concernera la prestation d'un photographe professionnel (échantillonnage et première campagne photographique). Le renouvellement des clichés pourra également être réalisé par un photographe ou être effectué en interne, par un agent du Parc. Pour rappel, le coût de mise en place d'un Observatoire utilisant la méthode nationale de 40 clichés, nombre préconisé dans la méthode nationale, est estimé entre 35 000 et 40 000 euros, pour la mise en place de l'outil et 10 000 euros pour chaque reconduction ; Ce montant représente environ 1 % du budget moyen d'un Parc.

Les actions de valorisation (plaquette, exposition, animation, mise en place de site internet) pour les méthodes locales et hybrides, peuvent parfois être intégrées aux coûts de reconduction. La cession des droits photos, le tirage et la numérisation des clichés sont également à prévoir au budget.

Dans le cadre d'un Observatoire utilisant la méthode nationale, les financements proviennent soit :

- à part égale du Parc et du Ministère de l'écologie (mise en place et reconduction) ;
- du Parc et du Ministère de l'écologie pour la mise en place puis financement du Parc pour les reconductions, accompagné ou non de subventions ;



- du Parc et du Ministère de l'écologie, pour la mise en place suivi d'un financement Ministère de l'écologie pour les reconductions.

Cependant, les modalités de financement sont liées aux conditions historiques de mise en place de chaque itinéraire d'OPNP.

Dans une méthode d'OPP locale, les financements pour la mise en place et les reconductions peuvent provenir :

- Région (1 Parc) ;
- Etat / Région (1 Parc) ;
- Etat / Région / Département ;

- Etat / Région / Département / Parc ;
- Etat / Région / Département / fonds FEDER ;
- Etat / Région / Parc (1 Parc)
- Etat / Région / Parc / Fonds Leader (1Parc) ;
- Région / Département / fonds FEDER / Parc (1 Parc) ;
- Financement pour moitié sur les fonds propres de deux Parcs (Parc transfrontalier du Hainaut).

Lorsqu'une démarche hybride ou locale comprend la prestation d'un photographe professionnel (échantillonnage, lancement et reconduction), les coûts engagés présentent peu de différence avec une méthode nationale.

Parc naturel	Méthode	Frais engagés	Temps investi
Landes de Gascogne	OPNP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement + 1 reconduction : 30 000 euros</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 agent 100 % d'ETP</li> </ul>
Haut-Languedoc	Hybride Photographe professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement (2013) : 33 640 euros</li> <li>• Reconduction + une exposition incluse (20 à 30 clichés) : 11 000 euros</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 agent 20% d'ETP (mise en place)</li> </ul>
Montagne de Reims	OPP photographe professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement (2012) : 11 000 euros</li> <li>• Reconduction (2016) : avec stage de valorisation de 4 mois + réalisation d'une plaquette incluse : 10 000 euros <ul style="list-style-type: none"> <li>• stage : 2000 euros</li> <li>• reconduction : 7000 euros</li> <li>• plaquette 10 pages R/V : 1000 euros.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 agent 1 % d'ETP</li> </ul>
Gâtinais français	OPP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts engagés depuis 1999 (hors coût agent) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• valorisation / événementiels / résidence d'artistes : 38 911 euros</li> <li>• Impression des livrets (26 livrets communaux et 69 livrets entité, réalisés en 2010) : 966 euros</li> <li>• bornage : 40 251 euros</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps passé (tous agents confondus)</li> <li>• 2011 : (résidences d'artistes) mobilisation de différents chargés de mission : 60% d'ETP</li> <li>• 2012 : 392h : 25% d'ETP</li> <li>• 2013 : 379h : 24% d'ETP</li> <li>• 2014 : 258h : 22% d'ETP</li> </ul>
Golfe du Morbihan	OPP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• réalisation de l'exposition regard croisé et achat d'un appareil photo numérique</li> <li>• coût de fonctionnement : 1 semaine de temps de chargé de mission (900 euros) et 2 jours de paysagiste conseil (900 euros)</li> <li>• coût pour les campagnes de reconduction photographique : frais kilométriques : 680 km 210 euros) + 3 jours de mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,30 % du budget de fonctionnement annuel du Parc</li> <li>• Investissement en temps : 1,5 semaine avec 3 personnes impliquées (photographe, paysagiste conseil, directrice) par an, soit 11% d'ETP</li> </ul>

Quelques exemples de coûts.

## MISE EN PERSPECTIVE DE L'OUTIL

Le protocole national, est aujourd'hui perçu comme contraignant par un certain nombre de Parcs.

Cette méthode fait actuellement l'objet d'une remise en question de leur part, par la nécessité de tenir compte des problématiques locales, et des particularités paysagères inhérentes à ces territoires.

Pour le Parc naturel du Livradois-Forez, l'Observatoire a notamment constitué un outil complexe à utiliser dans les actions quotidiennement engagées. Les 40 images préconisées par la méthode nationale ne lui semblent pas en adéquation avec la réalité du terrain. Bien que la photothèque de l'Observatoire puisse constituer « une belle matière », le Parc s'interroge aujourd'hui sur les potentialités d'évolution de son outil, afin que celui-ci puisse prendre toute sa place dans le développement du territoire.

Par ailleurs, si l'adoption d'une méthode transversale semble nécessaire pour les Parcs, la priorité doit également porter sur l'engagement d'un travail relatif à la valorisation des Observatoires Photographiques du Paysage, selon les objectifs réalisables à l'échelle nationale ou dans leurs déclinaisons locales.

De même, l'outil fait l'objet d'un grand nombre d'attentes de la part des Parcs, vis-à-vis du MEDDE et de la FPNRF.

Beaucoup souhaiteraient en effet faire de l'Observatoire

un réel outil de valorisation : si certains souhaitent davantage positionner leur démarche sur des actions de sensibilisation auprès des publics et des scolaires, d'autres trouveront en l'Observatoire un moyen d'expression privilégié pour révéler les attentes et inquiétudes des habitants, ou un support favorisant une forte mobilisation des différents acteurs locaux.

Certains Parcs souhaitent également faire de l'Observatoire Photographique un outil coordonné aux différentes actions actuelles et prospectives engagées sur le territoire, et que celui-ci puisse faire l'objet d'une appropriation plus aisée, en favorisant l'échange entre les différents partenaires de travail.

La capacité de l'outil à pouvoir constituer un support de veille et de suivi des changements paysagers constitue l'une des autres attentes souvent exprimées par les Parcs. Il en est de même pour la question du suivi, de l'évaluation et de l'aide à la décision. D'autres parcs ont identifié le besoin d'une adaptation de l'outil : constitution d'un nouveau Comité de pilotage, redéfinition d'une méthode de travail, ouverture et suppression de points d'observation, suite à l'évolution de leur périmètre.

De manière plus minoritaire les attentes des Parcs portent sur la constitution d'une base de données, une valorisation de l'outil à l'échelle régionale ou son intégration aux Atlas des Paysages, qu'il puisse constituer un support d'ajustement et de révision des actions de la charte.



Parc du Scarpe-Escaut : campagne de printemps 2009 (photos du haut) et campagne hiver 2009/2010 (photos du bas).





Parc de la Brenne (en haut) Point 269. La Gabrière à linge (1900-2010) / (en bas) Point 270. Montiacre, 1900-2000, le temps des arbres.



Parc du Morvan (de gauche à droite) : la marche boisée (2000), le haut Morvan boisé (2001), le Val d'Arroux (2007), le Corbigeois (2007).

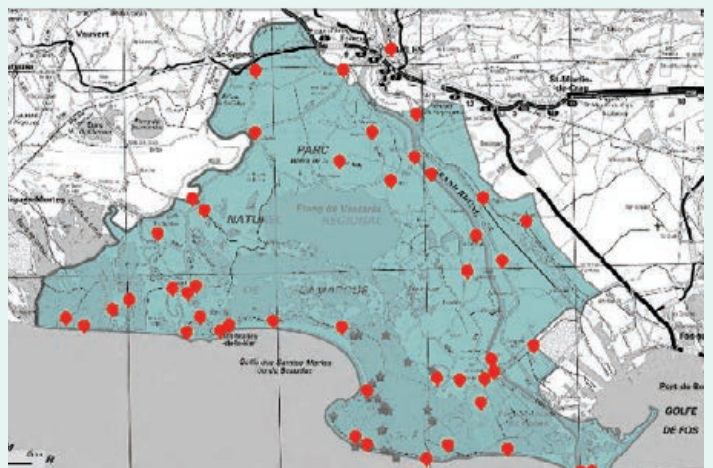


# Une déclinaison de l'Observatoire Photographique du Paysage

## L'Observatoire du Parc de Camargue : Un outil partagé en inter-Parcs



**Date de création :** 1970  
**Superficie :** - 101 000 ha sur terre  
- 34 300 sur mer  
**Population :** 11 000 habitants  
**Nombre de communes :** 3  
**Nombre d'unités paysagères :** 10  
**Date de création de l'Observatoire :** 2008  
**Méthode retenue :** méthode locale  
**Nombre de points de vue :** 51  
**Nombre de reconductions :** 2



Phare de Beauduc (2001).





## UNE MISE EN PLACE NÉCESSITÉE PAR UN CONSTAT PRÉOCCUPANT

Les prémices de l'Observatoire du Parc naturel de Camargue ont été posées dès 1997, par un besoin du Parc et à la suite du travail de recherche qu'avait mené Alain Dervieux, ingénieur-chercheur au CNRS, sur le Bassin versant de l'Hérault. Le Parc naturel de Camargue a commencé à mettre en place l'Observatoire photographique du Paysage à partir de 2008. Constitué à partir d'une méthode locale, il repose sur la problématique de l'évolution des paysages et des pratiques sur le territoire de la Camargue : évolution, mitage, et limite de l'urbanisation ; évolution des pratiques agricoles, montée des eaux du Rhône et de la Méditerranée.

## UN OUTIL DE TRAVAIL PERTINENT ET ÉVOLUTIF

Un groupe de travail interne au Parc, composé du directeur adjoint du Parc, de la conservatrice du Musée de la Camargue, et du photographe, a été constitué pour établir les modalités relatives au projet : 35 points de vue ont alors été sélectionnés. La base de départ a été réalisée à partir d'une quinzaine de photos d'archives camarguaises datant du début du 20ème siècle et de trois images d'archives personnelles des années 80.

Les premières photos ont été réalisées en 2009. Les images prises en été, portaient sur les secteurs urbains, ruraux, et périurbains du Parc. L'objectif consistait à récolter des points de vue très différents pour montrer la diversité des paysages de Camargue, peu connue des habitants et des acteurs du territoire.

La première campagne de reconduction s'est déroulée en 2011, avec 16 points de vue supplémentaires, portant ainsi le nombre à 51, afin de couvrir l'ensemble des changements paysagers. Cette reconduction a également permis de faire un état officiel, par rapport aux occupations des sols menées tous les cinq ans depuis 1991. La prochaine sera réalisée en 2016, les reconductions ayant été fixées à partir d'un pas de temps de cinq ans.

Les photos ont fait l'objet d'une reproduction sur papier et ont été stockées sur Cd-rom et sur ordinateur. Un document de travail préparatoire a été réalisé en 2010, par le photographe et la chargée de mission paysage du Parc, afin de répondre aux principales interrogations, quant à la reconduction des images. Un document de synthèse, rédigé en 2011 et comportant plusieurs photographies en petit format avec des commentaires, est venu compléter le premier document. Des fiches techniques ont aussi été constituées pour chaque point de vue. Elles comportent une description de chaque site, leurs coordonnées GPS, la focale, la date, l'heure, l'orientation. Ces fiches ont ensuite permis d'alimenter une plateforme internet réalisée au préalable en interparc avec les Parcs de la région PACA.



Rive sud de l'étang des Launes : début du 20ème siècle, 1997 et 2011.

Pour permettre une mise en compatibilité entre les différents sites web, des critères tels que mots-clés et enjeux a été ajouté.

L'Observatoire a été financé par le Fond National pour le Développement et l'Aménagement du Territoire (FNADT), et par la Région PACA. Une subvention provenant du Parc a de plus permis de contribuer à l'acquisition d'un appareil photographique numérique, aux déplacements du photographe, ainsi qu'à la rémunération des stagiaires. L'investissement est géré par la chargée de mission architecture, paysage, urbanisme et énergie.

L'Observatoire photographique du Paysage fait partie intégrante du travail mené par le Parc. Celui-ci a été intégré à la charte du Parc :



## Extrait de la charte du Parc 2011-2022

### DANS L'INTRODUCTION :

il est noté qu'un diagnostic complet du territoire a été fait à l'occasion de la révision de la charte et faisant ressortir des enjeux auxquels le Parc s'engage à accomplir :

### Les documents accompagnant la charte :

"La préservation des paysages n'a guère été jusqu'ici une priorité. Elle suppose un travail pédagogique important d'appropriation par les habitants, dépassant une approche simplement esthétique, et allant au-delà de la question cruciale de la maîtrise de l'urbanisation. La mise en œuvre de l'observatoire du paysage doit contribuer à intégrer les dimensions historique et sociale du paysage, et déboucher sur une utilisation concertée des outils de gestion des paysages ;"

**DANS L'AMITION 3 :** Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie.

**Article 11 :** Renforcer la qualité du paysage et du cadre de vie des habitants :

"La prise en compte de manière globale et cohérente de l'enjeu de préservation des paysages identitaires de la Camargue doit reposer sur un diagnostic paysager partagé associant la population, en intégrant la dimension historique et sociale du paysage. Une meilleure connaissance par les habitants et les acteurs locaux nécessite un travail pédagogique important, qui s'appuie notamment sur l'appropriation par la population de l'observatoire du paysage."

**DANS L'AMITION 3 :** Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie.

Le Parc s'engage à :

- « reconduire les campagnes photographiques pour l'observatoire du paysage ; »

Le Parc participe à :

- « à l'observatoire photographique régional des paysages ; »

## UN SUPPORT D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE ENTRE LES ACTEURS

La richesse de l'Observatoire réside en outre dans son potentiel à constituer un support d'échange et de partage entre les différents acteurs du territoire. Différentes actions ont ainsi été engagées pour le valoriser.

Les fiches de renseignements relatives à l'outil ont été mises en ligne sur une plateforme internet. Celle-ci a été créée en interparc spécialement pour accueillir cet observatoire photographique. Les deux Parcs, Parc de Camargue et Parc du Luberon ont été les premiers à monter un observatoire photographique et ont été à l'initiative de cette interface. Le travail en inter-Parc a permis de mutualiser cette réalisation pour créer une plateforme régionale. Ce site est accessible au public et chacun peut venir y consulter ces informations, et ainsi découvrir les points de vue qui le composent. Ce travail a fait l'objet d'une coordination entre la chargée de mission paysage du Parc, et l'agent responsable du SIT.

Une exposition itinérante doit se tenir à Salins-de-Giraud en février 2015, à Port Saint-Louis du Rhône, durant quinze jours en septembre, et aux Saintes-Maries-de-la Mer en octobre 2015. Pour chaque point de vue, deux à trois pho-

tos anciennes et plus récentes viendront restituer aux habitants et aux touristes l'évolution des paysages.

Une participation d'Alain Dervieux y est également envisagée.

## UNE EFFICACITÉ À CONFIRMER DANS UN TERRITOIRE AUX ÉVOLUTIONS RAPIDES

La réalisation et les deux reconductions des points de vue ont permis de mettre en avant certaines problématiques et des évolutions ont été constatées dans les prises de vues.

En revanche, l'Observatoire n'a pas contribué à instaurer davantage de qualité paysagère dans les actions du Parc. Par ailleurs, l'outil a peu favorisé la transversalité entre ses différents services. Si celle-ci s'avère possible sur certains projets, elle reste globalement compliquée. De même, les approches paysagères demeurent différentes entre les techniciens et les élus.

Les limites de l'outil portent aussi sur la question du pas de temps de cinq ans, qui n'est pas suffisant pour suivre les changements, très rapides à certains endroits du ter-



ritoire, comme le littoral qui évolue très vite en raison des changements climatiques. Enfin, le manque de disponibilité en temps, ainsi que le budget nécessaire à la réalisation des objectifs, constituent aussi des obstacles à l'avancement du projet.

## **DES PERSPECTIVES MULTIPLES POUR UN OUTIL RODÉ**

Parallèlement aux retours attendus de l'exposition, le Parc a en projet de publier un « courrier du Parc », composé de deux volumes. Le premier porterait sur les paysages de Camargue, à travers le programme de recherche et le travail fait au Parc, alors que le second, serait destiné à valoriser les images de l'Observatoire. Ce projet de publication pourrait



Digue d'Amphise aux salines (2011).

constituer une opportunité d'échange entre les chargés de mission au sujet des différents aspects du paysage. L'outil pourrait à l'avenir servir de support et d'aide à la prise de décision pour les documents d'urbanisme ou pour dégager des endroits à projets. Une étude prospective est également à mener sur le SIG en terme d'organisation et de classement en vue de la prochaine reconduction ; la base de donnée est importante et les photos longues à apparaître à l'écran. La charte du paysage et d'urbanisme est en cours de réalisation depuis 2013. Celle-ci a pour objectifs, entre autres, de dégager des lieux à projets et des actions potentielles pour la préservation, la valorisation et le réaménagement de certains espaces. Les changements et les paysages constatés lors de l'OPP serviront à alimenter la réflexion sur la mutation de ces paysages.

## **UN OBSERVATOIRE JEUNE MAIS BIEN INTEGRÉ À LA VIE DU PARC**

La démarche de l'Observatoire Photographique du Parc naturel de Camargue, longue à mettre en place, avait pour objectif premier de proposer des clichés pérennes, facilement reproductibles, et exploitables par le Parc.

Bien que cet observatoire soit encore jeune, les prises de vues ont cependant permis de mettre en avant certaines problématiques et évolutions. Il serait nécessaire après la prochaine reconduction, de pouvoir engager une démarche d'analyse au sujet de ces mutations territoriales. Cette initiative a déjà été réfléchi par le Parc.

Salin de Giraud-Point de vue du sel (2011).







(En haut) Plaine de Meyran, début 20ème siècle et 2011 / (En bas) Gimeaux Pont croix de Cazeneuve.



(En haut) Vaccarès Notre Dame d'Amour, 2007 et 2011 / (En bas) La Cabane blanche, 1982 et 2011.





(En haut) Pelouse Fiélouse, 2010 et 2011 / (En bas) Bac Barcarin rive droite, 2010 et 2011.



(En haut) Saintes Maries plage ville, 1997 et 2011 / (En bas) Salin de Giraud village, 2010 et 2011.





(En haut) Salin de Giraud-Point de vue du sel, 2010 et 2011 / (En bas) Baisse de Quenin, 2010 et 2011.



(En haut) Le vieux Rhône, 2009 et 2011 / (En bas) Cabanons Port-Saint-Louis-du-Rhône, 2010 et 2011.






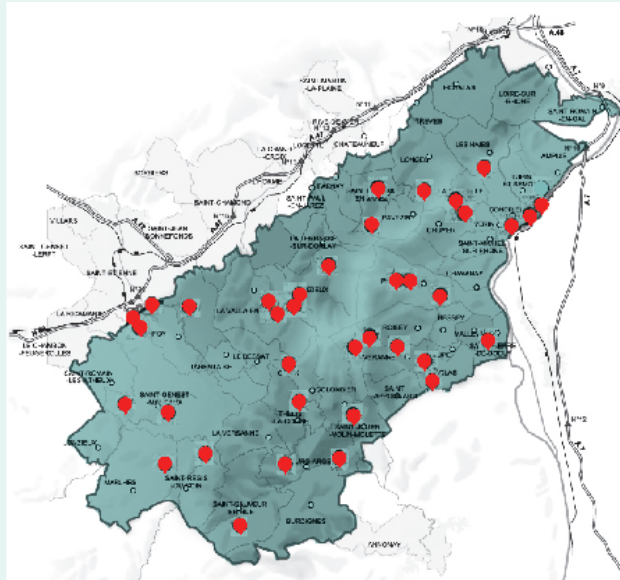
(En haut) Pertuis Comtesse, 2009 et 2011 / (En bas) Sémaphore, 2008 et 2011.



(En haut) Sémaphore Naudot, début du 20ème siècle et 2011 / (En bas) Eolienne et Canal de navigation du Grand Port Maritime de Marseille, 2009 et 2011.

# L'Observatoire du Parc du Pilat : Une analyse comme support aux futures actions de valorisation

 **Date de création :** 1974  
**Superficie :** 70 000 ha  
**Population :** 55 000 habitants  
**Nombre de communes :** 47  
**Nombre d'unités paysagères :** 5  
**Date de création de l'Observatoire :** 1994  
**Méthode retenue :** Protocole national  
**Nombre de points de vue :** 40  
**Nombre de reconductions :** 20



## UN OBSERVATOIRE HISTORIQUE

L'observatoire du Parc naturel du Pilat a été créé suite à une proposition du Ministère de l'environnement en 1992, pendant la révision de sa charte paysagère. Il fut l'un des premiers à se mettre en place avec l'aide du Ministère. A l'origine peu formalisé, il s'est adossé à la méthode nationale, en 1994.

## AU FIL DE L'OBSERVATOIRE ...

Un comité de Pilotage, composé de la photographe, de différents chargés de mission du Parc, de représentants du Ministère de l'Environnement, de la DDE et de l'ONF, a été constitué afin de déterminer le choix de points de vue. L'itinéraire a été monté avec l'appui de la Présidente du Parc du Pilat, qui avait pour souhait de travailler sur les « industries de la nature » et plus spécifiquement dans les secteurs abandonnés par l'industrie ou l'agriculture. Quarante points de vue ont été identifiés.

Les premières photos ont été prises entre 1993 et 1994, par la photographe professionnelle Sophie Ristelhueber. Elles ont été accompagnées de notes destinées à motiver le choix des types de paysages et des points de vue.

Les campagnes photographiques se déroulent annuellement depuis 1995. Toutefois la reconduction n'est pas complète pour les années 2009 et 2010 réunies et aucune

n'a été faite en 2011. Nul point de vue n'a été ajouté depuis l'origine. Le suivi de l'OPP est assuré par un chargé de mission urbanisme et paysage.

Les photos faites en argentique couleur ont été numérisées et intégrées à la photothèque en 2012.

Le Parc possède, de plus, un thésaurus élaboré dans le cadre de ses travaux sur le patrimoine culturel, conçu à partir de celui du Parc national de la Vanoise et de la DRAC. Ce dernier présente cependant certaines lacunes en terme de vocabulaire relatif au paysage, le choix ayant été de concevoir un thésaurus valable pour l'ensemble des clichés du Parc et non spécifiquement pour l'Observatoire.

Les coûts induits par l'Observatoire, n'étaient pas élevés, à l'origine. L'Observatoire est financé, depuis sa création sur les fonds propres du Syndicat mixte du Parc, en fonction du temps passé par les agents et du développement des photos. Le Parc a également acquis un film vidéo d'archive sur la mise en place de l'OPNP dont les droits ont été achetés pour 10 ans. En revanche, les outils de valorisation et les expositions ont nécessité un investissement financier. La DREAL Rhône-Alpes a participé au financement d'un stage à l'origine du travail de valorisation de l'Observatoire.

## QUELLE PLACE POUR LA VALORISATION

Depuis 20 ans, le fond photographique de l'Observatoire n'avait pas été exploité, dans son intégralité, en dehors des



campagnes de reconduction et d'échange bilatéraux avec des élus sur une thématique ou un lieu particulier.

Dans le cadre du stage, un travail de synthèse de l'ensemble des clichés d'archive a tout d'abord été réalisé. Il a servi de support à la reconstitution d'un carnet de route, qui sera réutilisé pour les prochaines reconductions. Une grille de lecture du paysage a aussi été déterminée, pour chaque cliché : à partir de la localisation des points d'observation, et de la lecture selon trois plans, en fonction de composantes de paysage. Cette grille a été complétée par une analyse des évolutions paysagères répartie en deux temps : une superposition des clichés d'un même point, sur un pas de temps de cinq ans, suivi de la déclinaison de 5 typologies de dynamiques paysagères et de leur degré d'évolution. La synthèse des dynamiques a ensuite été croisée avec d'autres données (par ex cartographie des milieux naturels, charte paysagère, cartes postales anciennes, photos aériennes).

La démarche a par ailleurs été menée à partir d'éléments définis dans la convention européenne du Paysage : identification, caractérisation, représentation collective, dynamique, pressions et objectifs de qualité paysagère. Les points de vue ont ensuite été repositionnés au sein des différentes unités paysagères, permettant d'aboutir ainsi à la mise en commun des typologies de dynamiques par approche territoriale.

Cette analyse a été restituée sous forme de fiches, venant présenter les points de l'Observatoire par entité paysagère. A l'occasion des 20 ans de son Observatoire, le Parc du Pilat a organisé un mini-colloque du paysage avec l'association « les Amis du Parc du Pilat ». Lors du « Concert en balade et scènes aux champs » organisé sur les Crêts du Pilat, avec le chargé de mission du Parc, les participants ont été questionnés sur les différents points de vue, à partir des clichés antérieurs et postérieurs à 1994. Le débat a pu ainsi être engagé.

Le Parc naturel se pose également d'autres questions en terme de valorisation : comment diffuser l'information et

sensibiliser les publics, notamment, les scolaires ? Comment pour certains points d'observation, mettre en valeur ces clichés sur le terrain ? Quel support l'Observatoire a-t-il constitué dans les actions d'éducation au territoire, mené par les éco-gardes ou guides de moyenne montagne, lors des visites. Comment cet outil peut-il être utilisé pour faire du paysage un outil de prospective favorable à l'élaboration de documents de planifications.

## EFFICIENCE DE L'OUTIL

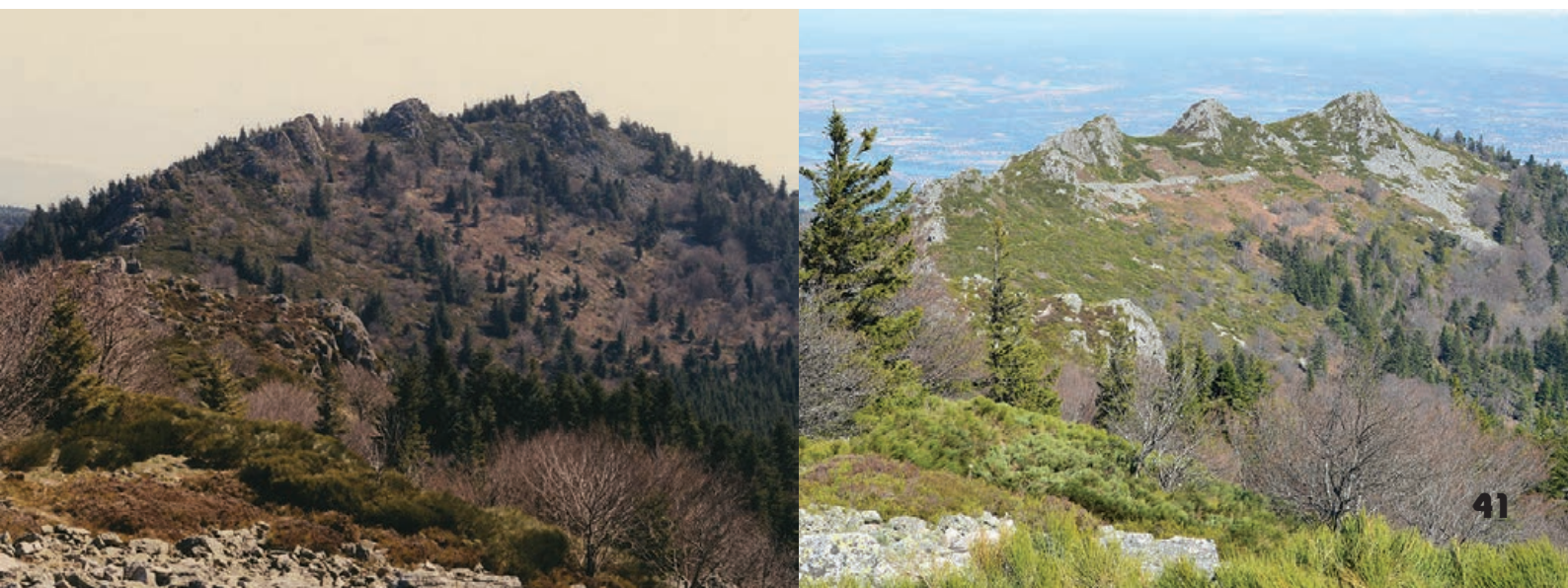
Les déplacements menés sur le terrain, pour l'Observatoire, permettent de redécouvrir des lieux, ou de modifier des idées reçues, comme par exemple celle d'un défrichement de parcelle alors qu'il s'agit d'un phénomène de type assolement. Ces sorties permettent aussi de communiquer avec les partenaires, les habitants et les élus, avec l'objectif d'arriver à ce que les paysages observés fassent l'objet de questionnements et de réactions.

L'Observatoire a également servi de support à la définition d'espaces à maintenir ouverts, dans le classement des sites des Crêts, en collaboration avec la DREAL.

L'outil permet, par ailleurs, de mettre en place les prémices d'une politique en matière de paysage, et notamment d'illustrer certains objectifs de la charte.

Certains des points d'observation sont devenus inefficaces, face à l'évolution des dynamiques du territoire. Toutefois, le Parc a souhaité les conserver et les croise aujourd'hui avec les entités qui n'avaient pas été définies. Cet écart entre les mutations pressenties et celles qui se sont concrétisées, s'avèrent intéressantes à observer. De plus, l'ambiance générée par le cadrage du cliché peut parfois venir en décalage avec la réalité du territoire. Il s'agit de l'une des limites de l'Observatoire. En effet, la dimension subjective fait toujours partie intégrante du paysage. L'approche cartographique pourra cependant permettre de quantifier dans quelle mesure l'outil peut-être représentatif, en terme de surface, de certains types de paysages et de milieux. D'autres observatoires photographiques sont mis en place sur le territoire autour de la thématique agricole.

Itinéraire 4. Point d'observation n° 35 : les 3 dents, 1995 et 2014



Certains points de vue, par hasard, peuvent compléter les paysages observés par l'observatoire et amender l'analyse.

## QUELLES PERSPECTIVES POUR L'OBSERVATOIRE ?

Depuis sa mise en place, l'OPNP n'a apporté aucune transversalité au sein des services du Parc et n'a pas contribué à instaurer plus d'approche qualitative dans les actions conduites. Une grande avancée pourrait néanmoins être réalisée lorsque la plus-value de l'outil aura fait l'objet d'une meilleure reconnaissance.

De nouveaux objectifs de qualité paysagère ont été formulés, en cohérence avec ceux formulés dans les chartes paysagères et dans la charte du Parc. Ceux-ci doivent être proposés au débat avec les différents acteurs du Parc ainsi qu'avec d'autres structures pour en définir les prioritaires. De même la définition de nouveaux points d'observatoire sur des problématiques peu ou non observées, comme la thématique du développement urbain ou celle du patrimoine industriel, et la fréquence de reconduction sur certains points de vue par rapport à des dynamiques rapides et/ou très lentes, devra être appréhendée.

Le Parc mène aussi actuellement une démarche, sur le SIT, mutualisé avec cinq autres Parcs, en Rhône-Alpes.

Un module photographique, réalisé en coordination avec l'Université de Saint-Etienne, y est en cours de développement. Ce travail sera directement accessible sur le site Pilat patrimoine, dans le volet paysage. Il pourra servir aux Bureaux d'études, lors de la réalisation des PLU, ainsi qu'aux agents des Parcs. Son objectif est que les surfaces cartographiées par les étudiants puissent aussi figurer sur la carte IGN. La matérialisation de la situation des points

de vue pourrait aussi être installée sur le site. Enfin dans la charte, il est fait mention de la réalisation d'une cartographie des sensibilités paysagères. L'Observatoire peut être l'outil pouvant contribuer à faire émerger ces sensibilités paysagères et les formaliser.

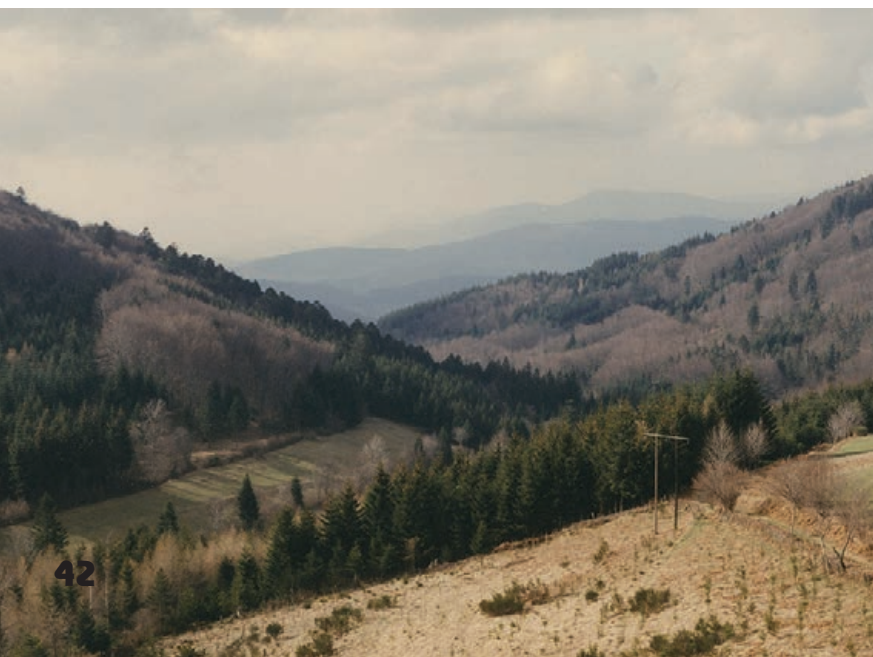


## UN OUTIL DE LECTURE EFFICIENT MAIS À VALORISER

Après 20 ans, l'Observatoire du Parc Naturel du Pilat constitue un outil de lecture efficace de certaines évolutions et dynamiques paysagères du territoire. Toutefois, chaque problématique et enjeu requièrent un pas de temps spécifique.

Aujourd'hui, cet observatoire n'est pas performant, car il est insuffisamment valorisé, et un travail reste à poursuivre pour le porter à la connaissance du grand public.

Itinéraire 4. Point d'observation n° 36 : la vallée du Ternay, 1996 et 2014.

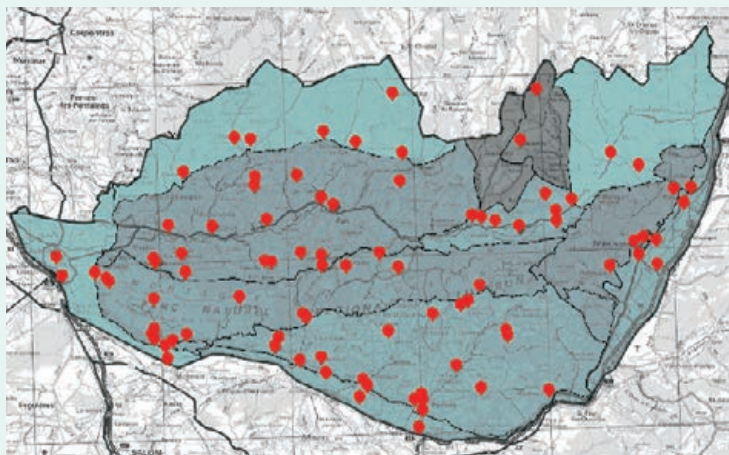




# Quel pas de temps pour l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc du Luberon :



**Date de création :** 1977  
**Superficie :** 185 000 ha  
**Population :** 171 000 habitants  
**Nombre de communes :** 77  
**Nombre d'unités paysagères :** 13  
**Date de création de l'Observatoire :** 2000  
**Méthode retenue :** Méthode locale  
**Nombre de points de vue :** 100



## DES PRÉMICES À LA MISE EN PLACE

L'Observatoire Photographique du Parc naturel du Luberon a été mis en place en 2000, à partir d'une démarche locale menée par le Parc du Luberon. Celle-ci a démarré par la recherche et l'analyse de photographies et de cartes postales anciennes, afin de sélectionner une partie des sites de l'observatoire, belle opportunité pour pouvoir comparer l'évolution des paysages de différentes époques. La première campagne de l'Observatoire a été lancée en 2001.

## AU FIL DE L'OBSERVATOIRE...

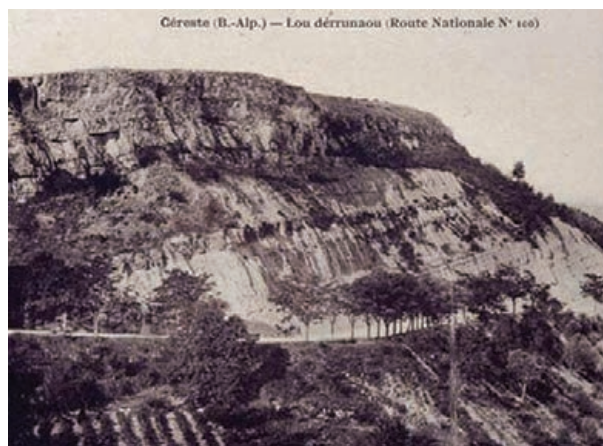
Un groupe de travail, composé de la direction, du service urbanisme, du géomaticien-géographe, a été créé pour établir un choix sur les points de vues ainsi que les modalités

relatives aux reconductions. Cette approche a surtout fait l'objet d'une réflexion interne au Parc. La DREAL également impliquée, ainsi que l'historien en possession du fond ancien ne sont intervenus que ponctuellement. La méthode s'est faite de manière empirique, en avançant au fil du projet, dans le choix des points de vues.

Le nombre de points porté à 100, a été constitué à partir de cartes postales anciennes de 1900, et de photos réalisées sur des sites choisis en 2001.

Le nombre de clichés anciens proposé à l'origine a été redéfini, celui-ci n'étant pas suffisant pour couvrir l'ensemble des thématiques et sites du territoire. Ont alors été sélectionnés 50 points dits rétrospectifs, qui permettaient une comparaison avec le territoire du début de siècle, avec une évolution pour certains sites très radicale, pour d'autres plus modérée. Les 50 autres points ont été créés à partir

D 900 à l'Ouest de Céreste, 1900 et 2001.



de problématiques représentatives du territoire et de son évolution pressentie.

Le travail initial de prise de vues ainsi qu'une partie des clichés reconduits ont été réalisés par un agent photographe du Parc. Quelques reconductions ont ensuite été faites par un chargé de mission. Selon les sites les photos ont été prises le matin ou le soir, pour montrer en fonction des saisons et du soleil, la variation des couleurs, des formes ainsi que la fréquentation des lieux.

Le travail de renouvellement prévu à l'origine tous les 5 ans, n'a pu être réalisé régulièrement, faute de temps et de moyens requis. A ce jour, seule une reconduction a pu être réalisée. Le Parc a aujourd'hui en projet de faire intervenir un photographe professionnel pour la prochaine campagne de prise de vues. Une recherche de financement a donc été lancée dans cet objectif.

## QUELLE PLACE POUR LA VALORISATION

Les photos de l'Observatoire font aujourd'hui l'objet d'un classement par mots-clés, thématiques (basé sur la classification d'occupation des sols de CORINE land cover), et d'analyse des évolutions. Celui-ci actuellement mené par la chargée de mission paysage vient en accompagnement du travail sur le SIG du Parc, par le géomaticien qui participe également au suivi de l'Observatoire.

Le travail d'indexation des photos existantes est en cours. La structure a déjà été créée, mais la classification des lieux, l'analyse et la description des clichés sont encore à réaliser. L'identification du photographe, les coordonnées GPS, la focale, l'heure et la date de prise de vue sont aussi mentionnées pour chaque photo.

Les prises de vue de l'observatoire photo sont consultables par un SIG accessible par internet afin d'offrir l'outil au plus grand nombre. Les points de vue y sont identifiés sur un fond de carte du territoire du Luberon reprenant 2 données : un scan 25 et une carte des unités paysagères des atlas départementaux du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence.

L'Observatoire photographique s'inscrit également à l'échelle du réseau inter-Parcs en PACA, celui-ci ayant été rattaché à la base de données interterritoriale, au moment où le Parc naturel de Camargue a souhaité valoriser son Observatoire, en 2012.

Différentes actions ont par ailleurs été organisées afin de valoriser l'Observatoire Photographique auprès des différents acteurs du territoire. Certaines photos ont été utilisées en illustration de l'évolution de sites dans différents projets (restaurations des terrasses de culture ou d'entrée de ville). Elles ont servi de support à la réalisation de posters « avant/après », comme base d'échanges à des journées d'animation grand public ou réunions de sensibilisation à destination des élus et des agriculteurs.

## EFFICIENCE DE L'OUTIL

L'Observatoire photographique du Paysage accompagne et contribue au travail mené par le Parc. Celui-ci a été intégré à la charte du Parc suite au décret de renouvellement, signé en 2009.



### Extrait de la charte 2010-2021

**ORIENTATION A3 :** Protéger les paysages et valoriser le patrimoine culturel.

**OBJECTIF A.3.1 :** Renforcer les actions de protection, de gestion et d'aménagement des paysages.

#### Actualiser et compléter l'Observatoire du paysage

« L'Observatoire du paysage, constitué de successions de prises de vues photographiques effectuées du même point de vue à des intervalles réguliers, continue à être régulièrement actualisé et complété sur le territoire des communes nouvellement adhérentes. »

Certaines photos ont également été employées comme support à l'illustration de documents d'urbanisme ou d'actions paysagères, comme lors du Projet de requalification de points noirs paysagers/entrées de ville à Manosque.

Les photos ont été sélectionnées en fonction des choix internes liés aux problématiques et enjeux, qui ont été analysés. L'ancienneté du Parc, âgé d'une trentaine d'années, a aussi constitué un atout. Doté d'un certain recul, il a ainsi pu affiner son choix, à partir de la connaissance qu'il avait de ce territoire, de ses enjeux et de ses évolutions. Différents constats relatifs à une évolution forte des paysages de vallée, à l'arrivée de nouvelles technologies et à l'impact sur les modes d'usage du territoire, aux activités économiques dominantes (canal EDF maîtrisant le débit de la Durance, développement en parallèle des axes de communication et des zones urbaines,...) ont ainsi pu être mis en exergue.

L'Observatoire présente cependant certaines faiblesses au niveau de sa méthodologie. Différentes thématiques n'ont pas été abordées pour les unes, ou de manière trop restreinte pour les autres. Dans le partage du Comité de pilotage, un nombre plus conséquent de thématiques aurait pu être formalisé. L'autre lacune est d'avoir procédé au lancement de l'Observatoire photographique, sans



pour autant avoir évalué sa question budgétaire, anticipé la réactualisation des photos et l'apport de modifications. De même l'évolution de l'outil, et sa gestion en terme de temps de travail, de reconduction et de déplacement ont été sous-évalués. Peu de reconductions ayant pu être réalisées, la pérennité de l'outil pose actuellement question.

## QUELLES PERSPECTIVES POUR L'OBSERVATOIRE ?

Au niveau des objectifs qu'il s'est fixé, le Parc souhaite régulièrement compléter son Observatoire photographique. Il a pour ambition d'intégrer des fréquences de reconduction plus rapprochées, avec un pas de temps de 5 ans pour suivre l'évolution rapide des territoires du Parc du Luberon. Pour ce faire, un devis pour un contrat d'un an vient d'être lancé auprès d'un photographe professionnel. Celui-ci aura alors pour mission de procéder à la reconduction des 100 photos, en fonction des saisons, de la focale, et à partir des cadrages qui ont été définis. L'analyse des enjeux et des évolutions sera, quant à elle, toujours réalisée par les chargés de mission.

Par ailleurs, l'absence de certaines problématiques fondamentales et l'extension du territoire en 2009, suite à l'entrée de nouvelles communes, interrogent l'ajout de nouveaux sites. Bien qu'à l'heure actuelle, cette question

ne semble pas être d'actualité, le Parc se questionne cependant. Celui-ci souhaitant rester dans l'optique des 100 photos, l'ajout de nouveaux points de vues supposerait d'en voir supprimer certains autres.

## BILAN

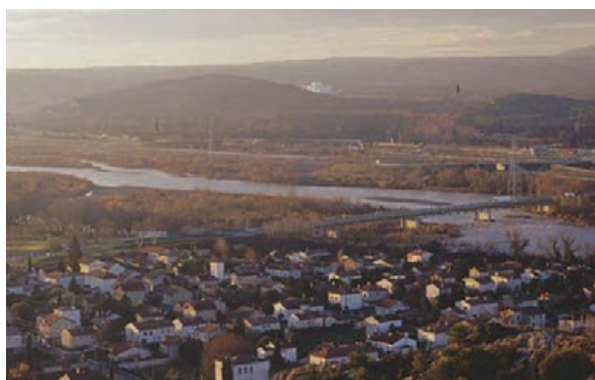
L'Observatoire photo du Parc du Luberon constitue une bonne base de travail, peu valorisée et dont la problématique majeure est liée à la difficulté de sa réactualisation, non budgétisée pour le moment.

Les campagnes de reconduction photographique n'ont pas été réalisées à cause du temps et des moyens que requiert le suivi de l'outil (respect des saisonnalités, rapidité de l'évolution du territoire, grande superficie du territoire, pas de personnel dévolu à la gestion de l'observatoire photographique...).

De même, les photos présentes dans l'Observatoire n'ont pas fait l'objet de remise en question bien que de nouveaux enjeux aient été identifiés.

Enfin, une autre interrogation demeure au sujet de l'exploitation de l'outil dans la mesure où celui-ci encore peu connu en interne n'est également pas très valorisé auprès du grand public et des élus.

Faire appel à un observatoire photo du paysage "citoyen" ouvert à tous ne permettrait-il pas dès lors de le valoriser et d'impulser une nouvelle dynamique ?



(En haut) Croix de la Colline Saint-Jacques, 1900 et 2001 / (En bas) Le Pont sur la Durance, 1900 et 2001.





(En haut) Entrée de la Tour d'Aigues, 1900 et 2011 / (En bas) Entrée des gorges de Régalon, 1900 et 2000.



(En haut) Le Château, 1900 et 2001 / (En bas) La plaine de la Durance vue de la colline, 1900 et 2001.



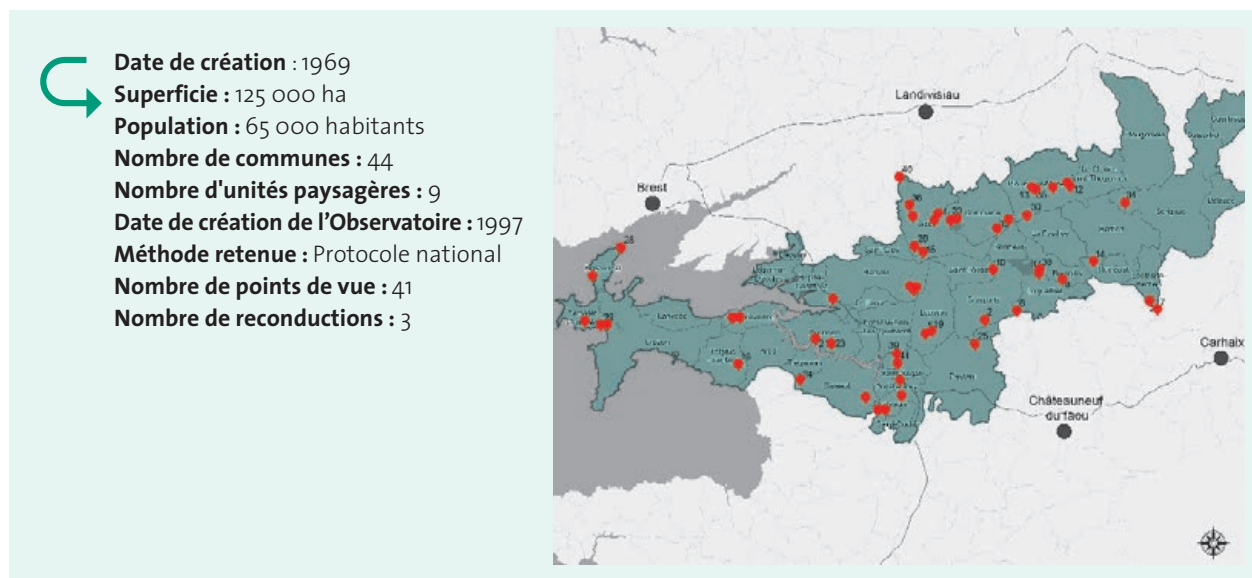


(En haut) Plaine au sud de Gordes, 1900 et 2001 / (En bas) Plaine à l'ouest de Bonnieux, 1900 et 2001.



(En haut) Route de la gare, 1900 et 2001 / (En bas) Place du château, 1900 et 2001.

# L'Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel d'Armorique : La remise en question d'une méthode



## DES PRÉMICES À LA MISE EN PLACE

L'Observatoire Photographique du Parc naturel d'Armorique a été initié en 1997. Il fait suite au programme de recherche-animation proposé par la Fédération des Parcs, sur le thème des « Savoir-faire traditionnels et pratiques innovantes pour l'entretien des paysages agricoles ». Le projet du Parc qui portait sur les paysages de bocage des monts d'Arrée a alors été retenu.

Cette réflexion fondée sur la gestion-conservation d'unités paysagères, s'est articulée autour de la constitution d'un référentiel technique et d'une analyse sur les contextes économiques et sociaux de leur mise en pratique. Suite à ces travaux ethnohistoriques, un itinéraire s'inscrivant dans la démarche de l'Observatoire Photographique National du Paysage, créé en 1991 par le ministère de l'Environnement, a été retenu pour le Parc naturel régional d'Armorique. La première campagne de prise de vue a été effectuée en 1997-1998.

## AU FIL DE L'OBSERVATOIRE ...

Un comité de Pilotage s'est constitué entre 1997 et 2001, pour la mise en place du projet.

Ce comité de pilotage était composé du Ministère de l'environnement, de la DATAR, de la Fondation de France et du Conservatoire du littoral.

En parallèle, des groupes de travail regroupant des interlocuteurs locaux (DIREN, DRAC, chambre d'agriculture...) et un conseil des experts (conservateur du fond photographique

de la bibliothèque nationale, directeur de l'agence photographe Vu...) ont conduit une réflexion sur la mise en place de l'itinéraire. Cette démarche a été suivie par un agent du service environnement au sein du Parc.

Les réflexions initiales, engagées en 1997-1998, ont été impulsées par le travail réalisé autour de l'évolution des paysages de bocage, des mutations agricoles, et de l'expérimentation d'agriculture durable. Les premiers points de l'itinéraire ont donc été définis à partir de thèmes liés à la typologie et à l'évolution de ce bocage. Une sélection de vingt-cinq clichés à reconduire a été réalisée parmi les soixante dix proposés par le photographe.

En 2000-2001, la reconduction de ces vingt-cinq points a été menée et de nouveaux thèmes ont été énoncés. Le photographe procède alors à la réalisation de trente nouveaux clichés dont quinze seront reconduits.

Pour ce second choix, différentes thématiques ont été représentées: entrées de bourgs, publicité, infrastructures routières, construction d'ouvrage d'art, implantation d'éoliennes, camping-Caravanning en presqu'île de Crozon, bâtiments agricoles et impact des mesures agro-environnementales.

Les 41 clichés noir et blanc argentiques composant l'itinéraire ont été réalisés, à partir d'un appareil à chambre, par le photographe professionnel Jean-Christophe Ballot, qui a assuré les reconductions en 2004 et en 2009.

Les photos ont fait l'objet d'une déclinaison papier et ont été stockées sur Cd-rom. Certaines sources documentaires



viennent en appui des photos (nom du photographe et technique photographique employée, nature du cliché, format, droits photos année prise de vue, côte). Des points SIG ont aussi été déterminés pour l'ensemble des clichés et des fiches techniques complétées par le photographe pour chaque point de l'Observatoire. Le Parc travaille par ailleurs en lien avec l'université de Rennes 2 sur la mise en place d'une plateforme régionale pour les Observatoires Photographiques des Paysages (projet porté par la Région Bretagne et la DREAL Bretagne). Une réflexion a notamment été engagée par le groupe de travail sur la définition d'un thésaurus commun et d'un système d'analyse des photographies. La réalisation de la plateforme est en cours, suivie par l'université de Rennes 2 avec appui d'un bureau d'étude. Elle devrait voir le jour en 2015.

La mise en place de l'Observatoire a été financée en plusieurs étapes. La première a été subventionnée par le ministère de l'écologie, la seconde par le Parc accompagné d'une demande d'aide FEOGA. Les coûts correspondants à la cession des droits d'auteur, aux frais pour la réalisation et la recondiction des clichés, l'hébergement et le transport relatifs à la phase d'élaboration de l'OPP ont été intégrés dans ces montants. Les reconductions des quarante et une photos réalisées en 2004 et 2009, ont été prises en charge par le ministère de l'écologie.

## UNE VALORISATION INTER-REGIONALE

L'Observatoire a été valorisé dans le cadre d'une exposition sur les « Paysages vivants » du Parc, inaugurée lors du séminaire de clôture du programme européen Interreg « CORDIALE », qui s'est déroulé sur deux jours en juin 2013. Cette exposition a été ensuite visible à Menez Meur (équipement du Parc) ainsi qu'à la maison du Parc. Elle est mise à disposition des communes et à vocation à tourner sur le territoire. Actuellement, elle est présente sur les communes de Logonna Daoulas et Brasparts.

Le Parc a également participé au retour d'expérience des partenaires CORDIALE sur les outils de valorisation : application smartphone, enquête en ligne ([www.cordialeproject.eu](http://www.cordialeproject.eu), Fiche Outils 20).



Séminaire Cordiale, juin 2013.

Les clichés de l'Observatoire Photographique ont été intégrés au diagnostic de la charte du paysage et de l'architecture du Parc (2011-2013). La réalisation de ce document, a été l'opportunité pour la première fois, de mener une analyse de l'ensemble de ces clichés. Les photos ont permis un suivi qualitatif de certaines unités paysagères, en illustrant des dynamiques déjà constatées sur les photographies aériennes.

L'outil figure également dans la charte et concourt ainsi aux orientations retenues et aux actions entreprises par le Parc.



## Extrait de la charte du Parc 2010-2022

**ORIENTATION OPERATIONNELLE 1.4 :** Construire et diffuser une culture commune du paysage

« Le Parc valorise régulièrement les données collectées par l'Observatoire du Paysage sous la forme d'expositions et de projets pédagogiques avec le public scolaire. »

**Les indicateurs de réalisations et de résultats :**

**2- Proposition d'indicateurs de l'Orientation opérationnelle 1.4 :** Construire et diffuser une culture commune du paysage

« Évolution de la qualité paysagère des panoramas exceptionnels du Parc d'Armorique (Observatoire du paysage) »

« Évolution de l'impact visuel de la publicité (complément à l'Observatoire du paysage).

Visibles dans le cadre des expositions, les photos constituent un support de grande qualité lors des rencontres avec les élus. Des entretiens ont été menés auprès de ces derniers par la chargée de mission paysage, avec l'utilisation d'un questionnaire et des échanges autour des clichés concernant la commune.

Les dynamiques paysagères et leur traduction dans le paysage étant peu perceptibles par les acteurs du territoire, la photo permet ainsi d'impulser le dialogue entre les élus et le grand public.

Lors de son stage, un étudiant de l'Université de Rennes 2 a également réalisé 45 entretiens auprès de visiteurs, sur l'Observatoire et la perception des changements, à partir d'une sélection de point de vue.

Une réflexion est par ailleurs, conjointement menée avec les porteurs d'Observatoires photographiques bretons sur l'organisation d'événements communs, pour valoriser les clichés et faire vivre les démarches conduites.

## EFFICIENCE DE L'OUTIL

Le travail mené sur la charte du paysage et de l'architecture a cependant montré que certaines problématiques significatives du territoire de Parc ne sont pas intégrées à l'outil, dans la mesure où elles n'ont pas été précibées, au départ. De même, certaines unités paysagères (Iles d'Iroise, Estuaire de la Rade de Brest, Trégor Morlaisien) ne figurent pas dans l'Observatoire. car situées hors du périmètre original du Parc.

De plus, aucune étude paysagère à l'échelle de l'ensemble du territoire n'avait été menée, les priorités au niveau de la charte du Parc étant autres. Seules quelques des études ponctuelles existaient.

Malgré sa valorisation via les expositions et la charte du paysage, l'outil reste à ce jour mal connu des acteurs du territoire. Des contraintes sont aussi induites par la photo. Une plus grande ouverture du cadrage pourrait favoriser une meilleure compréhension du contexte. La question se pose quant à l'intérêt de maintenir certains points de vue concernant un aménagement d'espaces publics.

Le Parc s'interroge aussi quant à l'usage du noir et blanc, qui ne fait pas apparaître tous les éléments.

## QUELLES PERSPECTIVES POUR L'OBSERVATOIRE ?

La méthode nationale a été appliquée dans sa globalité jusqu'en 2009. Aucune partie de l'itinéraire n'a été modifiée depuis sa mise en place, et les 41 points de vue ont été reconduits. Le Parc souhaiterait cependant réinterroger certains points de la méthode sur les problématiques ne figurant pas dans l'Observatoire, et sur les unités paysagères non couvertes, suite à l'évolution du périmètre du Parc. Quelle souplesse le Ministère peut-il donner par rapport à l'évolution de l'outil ?

Le Parc s'interroge également sur le choix de la reconduction, dont le coût reste à ce jour élevé: réalisation en interne, ou reconduction par le photographe de certains points de vue, le reste étant pris en charge par le Parc. Celui-ci en a-t'il les moyens ?

Ces différents choix devront être évalués avec l'ensemble des acteurs du comité de pilotage.

Le Parc a également mis en place une mission de conseil en urbanisme et en paysage auprès des collectivités pour les accompagner dans leurs projets de planification et d'aménagement. Le Parc souhaite rendre l'Observatoire plus opérationnel, en le proposant, dans le cadre des PLU, comme un outil de suivi. Sa gestion serait prise en charge par les communes, pour suivre la mise en œuvre de leur projet, le Parc assurant la coordination de l'ensemble.

## BILAN

Adossé à la méthode nationale, l'Observatoire du Parc naturel d'Armorique a permis la réalisation de certains de ses objectifs, comme l'illustration de nombreux clichés de paysages de bocage préservés. Ce protocole, qui requiert beaucoup de rigueur, en a aussi permis les reconductions régulières, depuis sa mise en place, et ses images de qualité sont valorisables dans le cadre d'expositions. Cependant le coût de renouvellement des photos qui reste élevé, interroge sur les financements à venir.

Le Parc souhaite relancer son Observatoire après une adaptation de l'outil aux thématiques et unités n'ayant pas été couvertes par le dispositif. Quelle marge de manœuvre a-t'il pour le faire évoluer ?

Le Parc envisage la réunion d'un nouveau comité de pilotage, au cours de l'année 2015, pour analyser les suites à lui donner.

Le développement de la connaissance de l'outil est nécessaire pour une meilleure appropriation par les différents acteurs du territoire. Il permettra une plus grande sensibilisation des acteurs aux problématiques liées à l'évolution des paysages.

Exposition "Paysages vivants."

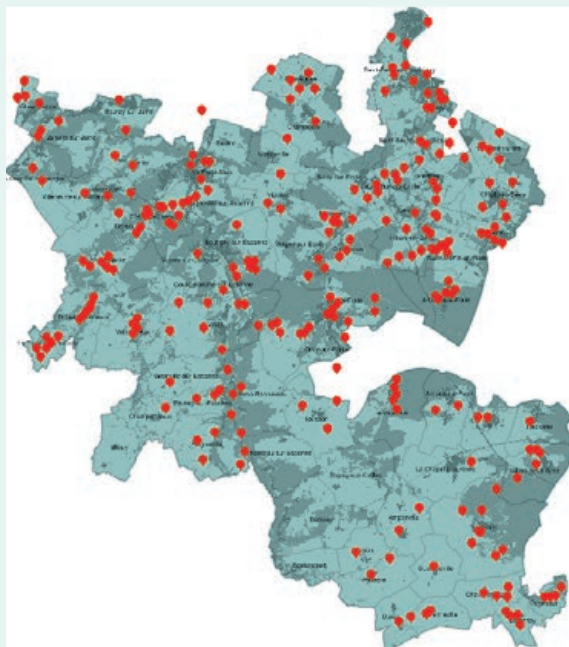




# L'Observatoire Photographique du Paysage Parc du Gâtinais français : Une démarche singulière pour valoriser l'outil



**Date de création** : 1999  
**Superficie** : 75 640 ha  
**Population** : 82 153 habitants  
**Nombre de communes** : 69  
**Nombre d'unités paysagères** : 9  
**Date de création de l'Observatoire** : 2005  
**Méthode retenue** : Méthode locale  
**Nombre de points de vue** : 238  
**Nombre de reconductions** : 9  
(variable selon les reconductions).



## UNE MISE EN PLACE À L'OCCASION DES CHARTES PAYSAGÈRES

L'Observatoire du Parc naturel du Gâtinais a été mis en place, à l'issue des réflexions engagées lors de la réalisation des chartes paysagères, qui ont démarrées peu après la création du Parc, en 1999. Le Parc a retenu une méthode locale, en 2005, afin de placer les communes au cœur du dispositif, à travers un choix concerté de clichés. Les premières photos ont été prises entre 2002 et 2005, par les bureaux d'études chargés lors de la réalisation des chartes paysagères. Certaines des photos retenues comme point de départ de l'Observatoire se sont avérées importantes, car elles montraient des paysages caractéristiques ou des espaces en mutation.

## AU FIL DE L'OBSERVATOIRE ...

Un comité de Pilotage composé des partenaires institutionnels et financiers (Région, CG 91 et CG77), des partenaires techniques (CAUE, SDAP, STAP, DDT du 91 et du 77), des communes du territoire, du Parc (Président et Directrice du Parc, chargé de mission paysage, élus présidents et rapporteurs de la commission Paysage et Territoire et des bureaux d'études) a été constitué afin de déterminer le choix de points de vue.



Point d'observation n°10 de l'entité du Plateau de Monteville-Videlle. Guigneville-sur-Essonne (de bas en haut : 2008, 2009, 2011).

Ce choix a été dicté par la mise en exergue des enjeux communs et ceux inhérents à chaque entité paysagère. Toutes les typologies de paysages qui figurent dans les différents secteurs du Parc ont été représentées. Pour la première campagne, 190 points de vue ont été définis. En 2011, lors du renouvellement de la charte, neuf nouvelles communes ont été intégrées et deux autres partiellement, portant le nombre à 238.

Une partie des clichés initiaux a été réalisée par les bureaux d'études. Le chargé de mission du Parc, puis les élus ou le chargé de mission paysage en charge du suivi de l'OPP, ont pris les clichés à partir de 2008. Ces élus délégués ont été formés à la prise de photos et au repérage des points de vue par le chargé de mission du Parc. L'inconvénient de ce choix réside dans le fait que les élus sont présents durant six ans (mandat communal), et en cas de départ la formation est à recommencer.

Les reconductions photographiques ont été effectuées à différents rythmes : quatre photos par an à chaque saison, puis une photo par an, en alternant les saisons ou à l'issue d'un changement. Elles sont ensuite référencées, classées par entités paysagères et répertoriées par année, dans un tableau de suivi. Il n'existe à ce jour aucun système d'indexation, ni de thésaurus.

La création de l'Observatoire n'a pas engendré de surcoût notable, l'animation des Comités de pilotage, le choix des points et les visites sur le terrain ayant été intégrés dans le temps des agents. Les photos ont été obtenues à partir des chartes paysagères financées par le Parc.

En revanche la mise en place du bornage, l'édition des livrets communaux et les actions de valorisation ont nécessité un investissement financier.

## UNE VALORISATION MULTIPLE

Des livrets communaux ou par entités paysagères ont été réalisés pour faciliter la prise en compte et le suivi des paysages par les élus du territoire. D'autre part, et toujours afin de valoriser l'Observatoire Photographique du Paysage, différentes manifestations sont organisées.

L'une des opérations majeures a consisté en la création, en 2011, de deux résidences d'artistes sur des entités paysagères différentes.

Sur le plateau de Mondeville-Videlles, l'artiste Edouard Sautet a construit une capsule d'observation permettant une vision à 360°. Cette capsule a été positionnée à différents points de l'Observatoire, avec des animations réalisées avec les écoles de l'entité, ainsi que des ateliers, avec différents publics.

Dans la Plaine de la Bière, la Picola compagnie a mis en scène des Fables de La fontaine théâtralisées, ainsi que du



(Ci dessus et page ci-contre) Activités avec les écoles des entités, organisés dans le cadre des résidences.

chant lyrique sur des points de l'Observatoire. L'idée était de mettre en relation les sensations et les émotions ressenties en lien avec le paysage observé.

Des randonnées paysage, passant par des bornes de l'Observatoire, sont également organisées chaque année, par les communes et l'équipe du Parc.

Le Parc participe aussi à des événements avec d'autres partenaires techniques ou co-organise des événements (secret de jardin en Essonne). Il ajoute également sa touche paysage à la randonnée gourmande, où alternent des étapes gourmandes et des étapes d'informations.

Enfin, dans le cadre de la rencontre « les enfants du patrimoine », deux classes d'écoles élémentaires, soit environ cinquante élèves, ont été sensibilisés à la lecture, la description et la perception sensorielle, ainsi qu'au dessin de paysage et à l'Observatoire photographique du Paysage. Les enregistrements faits à cette occasion pourront servir à la sensibilisation des élus. Le Parc projette également d'utiliser ces paroles d'enfants comme exemple de concertation lors à la réalisation d'Agendas 21.

Point d'observation n°7 de l'entité de la Vallée de l'Essonne. La Ferté Alais.







## UN OUTIL INTEGRÉ À TOUTES LES POLITIQUES DU PARC

L'OPP accompagne le Parc au quotidien dans le travail sur le paysage, l'urbanisme, l'éducation à l'environnement. C'est aussi un appui pour toutes les thématiques du Parc, et un support d'animation très efficace. Il est inscrit dans la charte, intégré dans sa stratégie, et fait référence à la mesure 13 de la charte du Parc : « Partageons la connaissance du paysage pour faire vivre l'identité du territoire ». L'objectif de cette mesure est de développer une culture du paysage par le partage des connaissances et de l'observation des évolutions, pour construire une vision commune de l'identité du territoire et la transcrire dans les outils de planification et les politiques contractuelles.

L'Observatoire figure aussi dans les portés à connaissance (PLU, SCoT), réalisés à destination des communes et de leurs bureaux d'études.

Le Parc propose une partie paysage où sont repris des éléments de diagnostic et de recommandations des chartes paysagères, qu'il adapte à chaque collectivité concernée. L'Observatoire y est utilisé pour illustrer les enjeux donnés dans ces chartes et dans la synthèse qui en est faite. Une carte communale avec la localisation des points de l'observatoire est jointe afin qu'ils soient inscrits au PLU (PADD, zonage et règlement).

C'est aussi un outil de partage en interne qui sert aussi dans le cadre de l'évaluation. Le Président et la directrice du Parc s'en font les représentants.

Les limites de la méthodologie de l'outil portent sur un nombre de points de vue, trop important et complexe à gérer. Le regard extérieur d'un photographe associé au

démarrage de la démarche aurait peut-être permis de mettre en exergue d'autres paysages et de limiter le nombre de points composant l'Observatoire.

## DES PERSPECTIVES POUR L'OBSERVATOIRE

Le trop grand nombre de ces points de vue constitue aussi une grosse difficulté dans la gestion de l'outil, notamment celle des données, et par rapport au SIG. De plus, le Parc pâtit du manque de thésaurus. Désireux d'inclure l'Observatoire dans ses missions quotidiennes de conseil en urbanisme, la mise en place d'un index ou d'un thésaurus est aujourd'hui fortement envisagée.

Pour y palier, une sélection de vingt à trente photos, parmi les points les plus emblématiques de chaque entité paysagère, sera effectuée en 2015. L'emploi d'un photographe professionnel pour la réalisation des photos est également envisagé. Dès lors, le Parc n'assurerait plus que très finement le suivi de ces points et continuerait à assurer en parallèle le suivi des autres vues. Un concours destiné aux habitants du Parc sera ensuite organisé afin que ceux-ci puissent choisir leurs photos préférées. Ces clichés seront valorisés sous différentes formes (exposition...) afin de toucher les habitants du territoire.

La prise de photos par les élus engendre quant à elle des inconvénients, sur des problèmes de cadrage, mais ce n'est pas très important, car la photo en elle-même n'est qu'un prétexte à la sensibilisation.

Par ailleurs, le site internet du Parc est actuellement en discussions. L'une des propositions concerne le transfert, l'échange et la récupération des clichés entre les élus délégués à l'observatoire et la chargée de mission paysage directement, via le site du Parc.

Enfin, lors de l'installation d'un bornage en grès cimenté au sol sur ces points de vue, le Parc n'a pas mesuré les conséquences du dispositif en termes de coût d'entretien, ou d'agrandissement du périmètre. Il ne possède pas aujourd'hui les moyens de les entretenir. Il a été décidé que les bornes disparues ne seraient pas remplacées et que celles restantes seraient laissées en place. Les nouveaux points ne feront pas l'objet d'un bornage. Toutefois, certaines des nouvelles communes ont exprimé l'idée que cette action pourrait être réalisée à leurs frais mais sous une forme à définir.

## VERS UN BILAN

L'Observatoire Photographique du Paysage peut constituer un outil d'aide à la décision. Il ne doit pas se limiter au stockage des photos, et au travail de veille. Il doit permettre la sensibilisation des élus des communes quant aux choix d'aménagement du territoire, de l'évolution des espaces agricoles, forestiers... Il doit aussi, à travers les différentes actions engagées, sensibiliser les habitants à la notion de paysage et particulièrement aux spécificités des paysages du Gâtinais.



Point d'observation n°38 de l'entité de la Plaine de Bière. La Ferté Alais. Arbonne-la-Forêt (en haut : 2009 / en bas 2010 et 2012).



Points d'observation n°10 de l'entité de la Vallée de l'Essonne. Cerny et Point d'observation n°36 de l'entité de la Plaine de Bière. Barbizon (2008 et 2009).





Point d'observation n°1 de l'entité de la Vallée de la Jure. Chamarande (en haut : 2003 et 2008 / en bas 2011 et 2012).



Points d'observation n°36 de l'entité de de la Plaine de Bière. Barbizon (en haut : 2012 et en bas : 2013).

# Pistes de recommandations



Parc des Pyrénées catalanes : Vue depuis le sentier entre Querol et Corbassill. Commune de Porta (2014).

A l'issue des retours relatifs aux différentes démarches d'Observatoires engagées dans les Parcs des recommandations sont ici proposées. Celles-ci ont été réalisées au regard des enseignements que les différentes pratiques ont permis d'exprimer.

Ces préconisations sont destinées à favoriser une introspection et à contribuer à une meilleure utilisation de l'outil. Elles sont déclinées en deux typologies distinctes : l'une s'adressant aux Parcs souhaitant s'engager dans un projet d'Observatoire, l'autre, aux Parcs ayant déjà engagé la mise en place d'une démarche.



Parc des Pyrénées catalanes : Vue du Pont de Llivia. Commune de Bourg-Madame (2010 et 2014).



Parc des Pyrénées catalanes : Vue depuis la route du Col de Creu. Commune de Matemale (2010 et 2014).





Parc des Marais du Cotentin et du Bessin : panoramique été de la Vallée de la Taute à Graignes (2014).

## Pour les Parcs souhaitant engager une démarche d'Observatoire Photographique du Paysage

- 1- Établir le plus en amont possible les objectifs auxquelles l'outil devra répondre.
- 2- Prédéfinir le portage de l'outil dès sa mise en place.
- 3- Définir à la préfiguration de l'outil, les objectifs en intraParc et avec le Comité de pilotage : pour quel(s) usage(s), avec quels acteurs et pour quel public ?
- 4- Veiller à ce que le nombre de points de vue définis à la préfiguration de l'Observatoire, ne soit pas trop importants, par rapport aux moyens humains et financiers du Parc.
- 5- Cadrer de manière précise le nombre de clichés souhaités lors de la réalisation du travail d'échantillonnage. Se baser sur les unités définies dans l'Atlas du paysage pourrait alors permettre de dégager les principaux enjeux et de restreindre de fait le nombre de points.
- 6- Intégrer la question de l'analyse dès la mise en place de l'Observatoire. Reconduire de manière régulière l'évaluation des données et l'audit du dispositif pour voir si la méthode de conduite de projet est toujours en adéquation avec les questionnements et problématiques de territoires.
- 7- Mettre en place un comité de suivi tout au long de la démarche.
- 8- Interroger régulièrement la pertinence des points d'observation présents par rapport aux dynamiques de territoires constatées.
- 9- Anticiper la reconduction des clichés (contrats avec un photographe ou réalisation par un agent du Parc, évaluation du budget et du temps à dédier aux prises de vue).
- 10- Construire un cadrage méthodologique pour la constitution de l'équipe technique, en charge de la mise en place et du suivi de l'Observatoire. Coupler de préférence, lorsque cela est possible, plusieurs compétences. Définir également les profils à croiser au sein de l'équipe chargée de réaliser les clichés.
- 11- Si un Parc souhaite mettre en œuvre une démarche participative, intégrer la question de la valorisation de l'outil, dès sa préfiguration.



Parc des Marais du Cotentin et du Bessin : panoramique hiver de la Vallée de la Taute à Graignes (2014).

## Recommandations pour les Parcs engagés dans la démarche d'Observatoire Photographique du Paysage :

- 1- Pour les Parcs ayant retenu plus de 40 points de vue, réaliser une sélection plus réduite du nombre de points
- 2- Réunir un nouveau comité de pilotage : à chaque livraison de reconduction, ou à l'occasion du renouvellement de charte. Cette fréquence pourrait permettre au copil d'analyser les séries et d'éventuellement s'interroger sur la pertinence du maintien d'un point de vue, de mener une analyse par rapport à de nouvelles thématiques et « angles d'attaque » potentiels, apport de nouveaux points de vue.
- 3- Proposer la mise en place d'un Comité de pilotage en vue de questionner la validité du corpus photographique suite à l'évolution d'un périmètre de Parc.
- 4- Adapter la périodicité de reconduction aux différentes typologies de Parcs :
  - 4 à 5 ans pour un Parc sans pression foncière ;
  - 1 à 3 ans, selon les logiques de périurbanisation auxquels sont soumis les territoires.
- 5- Ne pas établir de généralité à partir d'une observation ponctuelle.
- 6- Engager un travail prospectif à partir des enseignements relatifs aux évolutions paysagères.
- 7- Coupler au maximum l'Observatoire avec l'ensemble des éléments de connaissance et d'analyse des paysages : croquis, coupes, photos aériennes, plans, ou à d'autres formats (panoramique), documents de planification (par ex : Atlas des paysages).

## Recommandations générales

- 1- Engager une réflexion sur les attentes et les modifications que les Parcs souhaitent mettre en œuvre dans leur territoire, par rapport à la méthode nationale.
- 2- Constituer un réseau d'animation, d'échange, de partage d'expériences et de savoir-faire, à l'échelle du réseau des Parcs. Ce réseau pourrait notamment venir en articulation du groupe de travail national.



# Conclusion

Depuis la création du dispositif en 1991 et l'arrivée des premiers Itinéraires de l'OPNP volontaires, l'outil a fait l'objet d'une forte appropriation par les Parcs naturels régionaux.

Aujourd'hui plus de la moitié d'entre-eux ont engagé une démarche d'Observatoire. Si certains ont souhaité s'adosser au protocole national, d'autres ont retenu une démarche plus locale ou hybride.

L'appropriation spécifique retenue pour chaque Observatoire, à partir des enjeux et objectifs qui ont été définis, témoigne ainsi de la capacité des Parcs à constituer des territoires d'innovation.

Trois Parcs ont par ailleurs fait mention de l'outil au sein de leur charte, comme action éventuelle pour le futur.

Pour la plupart des Parcs naturels, l'Observatoire est un outil qui présente certaines lacunes. Son efficacité dans le domaine de l'opérationnalité, reste encore à démontrer, en raison d'approches trop complexes ou inappropriées. De même leurs ambitions trop importantes, notamment sur la sélection des points de vue, pour éviter de « laisser échapper » certains enjeux stratégiques, peut contribuer à remettre en question la pérennité de l'outil.

La valorisation et l'appropriation de l'Observatoire auprès des acteurs locaux font l'objet d'un questionnement national et restent à affiner dans la plupart des démarches.

Malgré ses faiblesses, les Parcs ont exprimé un nombre important d'attentes au sujet de l'outil.

Ces demandes interviennent à un moment où le protocole national, qui n'a pas toujours su faire l'objet d'une appropriation, est fortement remis en question par l'ensemble des Parcs. Une tendance à coupler la méthode de l'OPNP à des approches plus locales a d'ailleurs été constatée.

Une clarification du protocole national existant ne permettrait-il pas de lever les questionnements actuels des Parcs par rapport à son utilisation et sa rigidité supposée ?

Bien que soumis à de nombreuses critiques de par sa rigueur, ce dispositif national faisant office de référence commune permet d'établir des points de comparaison entre les différents Observatoires. Il entre donc en parfaite complémentarité avec l'OPP local, approche moins « distanciée », qui repose davantage sur une adaptation au territoire.

Parc des Pyrénées ariégeoises : photos d'entrée de bourg de Castelnaudour avant et après aménagement, et abattage des platanes (2011 et 2014).



# Références Bibliographiques

## OUVRAGES

- Itinéraires photographiques, Méthode de l'Observatoire photographique du paysage, MEDDE, 2008.
- Itinéraires croisés : Actes des rencontres de l'observatoire photographique du paysage Rochefort 24-25 septembre 1999, Paris, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, pp. 133.
- Sophie Ristelhueber, Pilat, Itinéraires, Observatoire photographique du paysage, Parc naturel régional du Pilat, 1994.

## ARTICLES

- Elfi Bronsard,  
L'observatoire Photographique du Paysage, un outil à valoriser.  
Article extrait de la revue Espaces n°265,  
Décembre 2008 - 5 pages,  
<http://www.revue-espaces.com/librairie/7342/paysage-valorisation-paysage-images-photographie.html>
- Alain Dervieux,  
Vers un observatoire photographique du paysage en Camargue. La photographie pour témoigner du paysage et de ses changements, Apr 2009, Arles, France. pp.9-24.  
<http://cths.fr/ed/edition.php?id=5257>
- Pierre Dérioz, Philippe Béringuier et Anne-Elisabeth Laques,  
« Mobiliser le paysage pour observer les territoires : quelles démarches, pour quelle participation des acteurs ? », Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010, mis en ligne le 17 septembre 2010.  
<http://developpementdurable.revues.org/8682> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8682
- Caroline Guittet et Laurence Le Dû-Blayo,  
Les photographies du paysage : quelles analyses des dynamiques paysagères ?  
publié dans Projets de paysage le 20/12/2013.  
[http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les\\_photographies\\_du\\_paysage\\_quelles\\_analyses\\_des\\_dynamiques\\_paysageres\\_](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_photographies_du_paysage_quelles_analyses_des_dynamiques_paysageres_)

## RAPPORTS

- Observatoire Photographique Transfrontalier des Paysages,  
Mise en oeuvre et retour d'expérience. Eléments méthodologiques.
- Observatoire Photographique Transfrontalier des Paysages,  
Mise en oeuvre et retour d'expérience. Eléments méthodologiques. Annexes.





Parc de la Brenne : Point de vue 273. Le chêne et le photographe (2010).

- Claire Blouin-Gourbillière, Mémoire de Thèse de Doctorat, L'élaboration d'images « paysages » habitantes : un levier participatif d'aménagement du territoire. Le cas du Parc naturel régional de la Brenne.  
[https://hal.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/873706/filename/These\\_Blouin\\_version\\_finale.pdf](https://hal.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/873706/filename/These_Blouin_version_finale.pdf)
- Adeline Montenon, Rapport, Valorisation de l'Observatoire Photographique du Parc naturel du Pilat.  
[http://w3.gep.univ-tlse2.fr/telechargement/promos/20132014/M2GEP2014\\_Adeline\\_MONTENON.pdf](http://w3.gep.univ-tlse2.fr/telechargement/promos/20132014/M2GEP2014_Adeline_MONTENON.pdf)

## FICHES EXTRAITES DU PROGRAMME INTERREG CORDIALE

- Cordiale, Outil 10 Feuille de route pour établir une plateforme régionale des observatoires photographiques du paysage.  
[http://www.cordialeproject.eu/fr/toolkit/tools/tool\\_10\\_setting\\_up\\_a\\_regional\\_online\\_landscape\\_image\\_bank/](http://www.cordialeproject.eu/fr/toolkit/tools/tool_10_setting_up_a_regional_online_landscape_image_bank/)
- Cordiale, Outil 09 Recueil d'approches pour établir un observatoire photographique du paysage (OPP).  
[http://www.cordialeproject.eu/fr/toolkit/tools/tool\\_09\\_setting\\_up\\_a\\_photo\\_based\\_landscape\\_monitoring\\_tool\\_a\\_comparative\\_to/](http://www.cordialeproject.eu/fr/toolkit/tools/tool_09_setting_up_a_photo_based_landscape_monitoring_tool_a_comparative_to/)
- Cordiale, Observatoire photographique des paysages - Analyse comparative. Echange, 14 et 15 mai 2013, North Devon AONB.  
<http://www.northdevon-aonb.org.uk/pageresources/Cordiale%20Presentation%202.pdf>

## SITES INTERNET / BLOGS

- SIT inter-Parcs PACA  
<http://www.pnrpaca.org/carto/observatoire/flash/>
- Site du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).  
<http://inventaire.naturefrance.fr/presentation/consultation/consultBQ.php?APPLI=FICHE&ID=00-299>
- Thierry Girard, Des Images et des mots.  
<http://wordspics.wordpress.com/2009/03/19/de-lobservation-des-paysages/>
- Thierry Girard, Des Images et des mots 2.  
<http://wordspics.wordpress.com/2012/03/12/de-lobservation-des-paysages-2/>

# Vers une mise en réseau de l'Observatoire Photographique du Paysage

## L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE NATIONAL DU PAYSAGE

- Agent en charge de l'Observatoire au Parc des Alpilles :  
Anne-Catherine Privat-Madelin, chargée de missions aménagement du territoire, urbanisme, paysages et signalétique.  
ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel d'Armorique :  
Lise Vauvert, chargée de mission paysage  
lise.vauvert@pnr-armorique.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc Parc naturel de la Haute-Vallée de Chevreuse :  
Marion Doubre, chargée de mission paysage  
m.dobre@parc-naturel-chevreuse.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc Parc naturel de la Forêt d'Orient :  
Thierry Tournebize, directeur adjoint  
thierry.tournebize@pnrfo.org
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc Parc naturel des Landes de Gascogne :  
Jean-Philippe Ruguet, chargé de mission de l'Observatoire Photographique  
jp.ruguet@parc-landes-de-gascogne.fr
- Agents en charge de l'Observatoire au Parc Parc naturel du Livradois-Forez :  
Serge Chaleil, chargé de mission éducation environnement  
s.chaleil@parc-livradois-forez.org
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc Parc naturel des Monts d'Ardèche :  
Jérôme Damour, chargé de mission architecture, urbanisme et paysage  
jdamour@parc-monts-ardeche.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel du Pilat :  
Julien Marceau, chargé de mission Urbanisme et Paysage  
jmarceau@parc-naturel-pilat.fr
- Agents en charge de l'Observatoire au Parc naturel des Vosges du Nord :  
Rita Jacob-Bauer, chargée de mission coordination, aménagement, développement  
Pascal Demoulin, chargé de mission architecture et gestion des espaces urbains  
r.jacob@parc-vosges-nord.fr  
p.demoulin@parc-vosges-nord.fr



## L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE HYBRIDE DU PAYSAGE

- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel des Ballons des Vosges :  
Frédéric Schaller, chargé de mission Paysage et aménagement durable du territoire  
f.schaller@parc-ballons-vosges.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel du Haut-Languedoc :  
Elsa Achard, chargée de mission urbanisme, habitat, architecture  
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel des Pyrénées Catalanes :  
Lucie Julien, chargée de mission Urbanisme et Paysage  
lucie.julien@parc-pyrenees-catalanes.fr

## L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel des Ardennes :  
Matthieu Peroz, chargé de mission Aménagement  
amenagement@parc-naturel-ardennes.fr
- Agents en charge de l'Observatoire au Parc naturel de la Brenne :  
Dany Chiapero, Responsable pôle bâti paysages  
Clémence Legros, chargée de mission urbanisme durable et paysage  
d.chiapero@parc-naturel-brenne.fr  
c.legros@parc-naturel-brenne.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel de Camargue :  
Lucile Linard, chargée de mission architecture, paysage, urbanisme et énergie  
archi.paysage@parc-camargue.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel des Caps et Marais d'Opale :  
Maxime Lemaire, chargé de mission aménagement du territoire  
MLEMAIRE@parc-opale.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel du Gâtinais français :  
Delphine Potier, chargée de mission paysage  
d.potier@parc-gatinais-francais.fr
- Agents en charge de l'Observatoire au Parc naturel du Golf du Morbihan :  
Monique Casse, directrice du Parc  
David Lédan, chargé de mission Biodiversité  
Monique.casse@golfe-morbihan.fr  
david.ledan@golfe-morbihan.fr
- Agents en charge de l'Observatoire au Parc naturel du Luberon :  
François Boulet-Delville, chargée d'étude paysage  
Arnoul Hamel  
francoise.delville@parcduluberon.fr
- Agents en charge de l'Observatoire au Parc naturel des Marais du Cotentin et du Bessin :  
Joëlle Rimbart, chargée de mission paysage et A21  
Celia Bresson, technicienne espace rural  
jrimbart@parc-cotentin-bessin.fr

- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel de la Montagne de Reims :  
Caroline Feneuil, Architecte conseil  
c.feneuil@parc-montagnedereims.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel du Morvan :  
Olivier Thiébaud, chargé de missions paysage et urbanisme  
olivier.thiebaut@parcdumorvan.org
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel de la Narbonnaise-en-Méditerranée :  
Fanchon Richart, chargée de missions Paysage, Biodiversité, SIG  
f.richart@parc-naturel-narbonnaise.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel des Pyrénées Ariégeoises :  
Sophie Sejalon, directrice adjointe  
s.sejalon@parc-pyrenees-ariegeoises.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel du Scarpe-Escaut :  
Morgann Le Mons, chargée de mission paysage  
m.le-mons@pnr-scarpe-escaut.fr
- Agent en charge de l'Observatoire au Parc naturel du Vexin français :  
Magali Laffond, chargée de mission Aménagement et Paysage  
m.laffond@pnr-vexin-francais.fr





Parc de la Brenne : (en haut) Point de vue 230. Dégradation du paysage (2010) / (en bas) Point de vue 296. Allée de poiriers (2011).



Parc des Caps et Marais d'Opale : série photographique avec un pas de temps de 6 ans (2006, 2012).



Observatoire Photographique du Parc des Ballons des Vosges : source de la Meurthe, richesse paysagère et diversité écologique (2007).

# A n n e x e

Annexe 1. En amont de l'Observatoire Photographique du Paysage.

P68

Annexe 2. Un support à l'analyse et au choix des clichés.

P88

Annexe 3. Échanges.

P91





© BRÉQUES MOURMAY, O.P.P. PAYSAN 2007



# En amont de l'Observatoire Photographique du Paysage

## Parc naturel régional du Haut-Languedoc : Élaboration d'un cahier des charges pour la mise en place d'un Observatoire Photographique du Paysage

Un travail concerté entre photographe et chargée de mission qui permet de cibler les enjeux et les lieux à photographier.





## SOMMAIRE

<b>I- LE CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
1.1 Le maître d'ouvrage .....	3
1.2 Le cadre d'action .....	3
1.2.1 A l'échelle du Parc naturel régional.....	3
1.2.2 Aux échelles régionales et départementales .....	4
1.2.3 Aux échelles européennes et nationales.....	5
3.3 Le contexte territorial .....	5
<b>II- LE PROJET D'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES</b> .....	<b>8</b>
2.1 Cadre technique .....	8
2.2 Un outil de suivi et d'analyse de l'évolution des paysages .....	8
2.3 Un outil partagé de sensibilisation, d'animation et d'aide à la décision.....	9
2.4 Les objectifs .....	9
<b>III- ELEMENTS DE CADRAGE</b> .....	<b>10</b>
3.1 Objet .....	10
3.2 Périmètre .....	10
3.3 Les enjeux paysagers .....	11
3.3.1 Les paysage du Parc.....	11
3.3.2 Les paysages de caractère à enjeux particuliers .....	12
<b>IV- LA MISSION</b> .....	<b>13</b>
4.1 La division en tranches .....	13
4.2 La méthode.....	14
4.3 L'animation du projet .....	15
4.3.1 Les comités de pilotage .....	15
4.3.2 Les ateliers de concertation pour la sélection des fichiers .....	16
4.4 Les livrables attendus .....	16
4.5 Les conditions .....	17
4.5.1 Les documents disponibles.....	17
4.5.2 La cession de droits .....	18
4.6 Le calendrier .....	18
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>20</b>

### 1.1 Le Maître d'Ouvrage

Le maître d'ouvrage est le **Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Haut-Languedoc** (PnrHL), représenté par son président M. Daniel VIALELLE.

Un **comité de pilotage** accompagnera le Maître d'ouvrage dans la conduite du projet et les décisions prises tout au long de la mission.

Le cadre législatif (Code de l'Environnement articles L333-1 à L333-4 et R333-1 à R333-16) fixe 5 missions aux Parcs naturels régionaux :

- protéger et gérer les patrimoines naturels, culturels et paysagers,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- contribuer au développement économique, social, culturel, paysager et à la qualité de vie,
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics,
- mettre en œuvre des actions expérimentales ou exemplaires.

Les Parcs naturels régionaux :

- ont pour objectif de concilier le développement du territoire et la protection de ses patrimoines,
- fondent leur développement sur la valorisation des patrimoines naturels, culturels paysagers et historiques,
- n'ont aucun pouvoir mais le devoir de convaincre, leur légitimité repose sur leur capacité à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une ambition commune.

Dans le respect de cette réglementation, les Parcs constituent des territoires d'expérimentation des politiques nationales, régionales et départementales eut égard aux spécificités liées à leur classement. Le projet de territoire est concrétisé dans la Charte du Parc au travers de son rapport et son Plan de Parc. Pour le Haut-Languedoc, la Charte 2012-2024 est entrée en vigueur le 13 décembre 2012.

Cette Charte n'est pas le programme d'action du syndicat mixte du Parc naturel régional, mais elle constitue un projet partagé et réalisé sur le terrain par l'ensemble des acteurs du territoire, chacun à travers ses compétences.

La nouvelle Charte s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages,
- Impulser une nouvelle dynamique économique et sociale en Haut-Languedoc,
- Mobiliser le territoire autour de son identité.

### 1.2 Cadre d'action

#### 1.2.1 A l'échelle du périmètre du Parc naturel régional

Le classement d'un territoire Parc naturel régional est fondé sur les principes de protection et de valorisation des patrimoines naturel, culturel et humain de son territoire. Il s'attache particulièrement à préserver et valoriser ses paysages.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc (PnrHL) met en œuvre un **projet de développement du territoire par la mise en valeur de son patrimoine**. Dans le cadre de ses missions et notamment dans les domaines du paysage et de l'urbanisme, le Parc est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire. Le patrimoine paysager et architectural est considéré comme un des atouts majeurs du Haut-Languedoc. C'est un facteur d'attractivité à la fois touristique et résidentiel.



Les paysages, fortement contrastés à l'échelle du Parc, constituent le socle identitaire du territoire et un des éléments déterminants de son classement. Leur variété et leur qualité est à préserver. Au travers de la nouvelle Charte, le Parc souhaite engager une véritable politique de gestion de ses paysages.

**La Charte 1999-2011 prévoyait déjà la constitution d'un observatoire photographique des paysages, dans son objectif 2.1.1 «*Elaborer des outils pour la gestion des paysages*».**

**La nouvelle Charte du Parc naturel régional prévoit, dans sa mesure 1.2.3 «*Engager le Haut-Languedoc dans une gestion de ses paysages et de son architecture*» l'utilisation de l'observatoire photographique comme outil de suivi de la mise en œuvre des Chartes Architecturales et Paysagères qui seront élaborées sur le territoire.**

La mise en œuvre de l'observatoire photographique du Paysage viendra alimenter et compléter plusieurs missions relevant de l'aménagement du territoire et de gestion des paysages :

- **Le Parc dispose et alimente un observatoire du territoire.** Son objectif est de comprendre l'évolution paysagère, urbaine, environnementale, climatique et socio-économique du périmètre classé afin d'évaluer la mise en œuvre des orientations de la Charte sur la base d'indicateurs. Il est constitué d'une base de données SIG alimentée au fil du temps par les études menées par le Parc et ses partenaires. Plusieurs dispositifs de suivi du territoire sont en cours de construction en parallèle de l'observatoire photographique des paysages: observatoire du Climat, suivi du développement de l'urbanisation ou suivi de l'occupation du sol, etc.

- Le Parc assure un suivi des démarches d'urbanisme par un **accompagnement de l'élaboration et de révision des documents d'urbanisme** sur l'ensemble du territoire. Pour cela, il réalise un document de porter-à-connaissance révélant les enjeux du territoire concerné et exposant les orientations de la Charte à prendre en compte. Il accompagne techniquement les collectivités et fait parti des personnes publiques associées consultées pour avis en fin de procédure.

- **Il apporte occasionnellement des conseils aux porteurs de projets** (collectivités ou particuliers) pour assurer l'intégration environnementale, paysagère et architecturale des projets.

- Le Parc constitue un fond photographique du territoire : la **photothèque numérique**.

- Dans le cadre de sa nouvelle Charte, il **prévoit la mise en place de chartes architecturales et paysagères** sur l'ensemble de son territoire.

- La Charte du Parc définit des mesures prescriptives en matière de carrières et d'installation de **dispositifs d'énergies renouvelables**. Le Parc dispose d'un document de référence pour l'énergie éolienne sur lequel il s'appuie pour rendre ses avis sur des projets de Zone de Développement Eolien et de Permis de Construire. Dans le cadre de sa stratégie énergétique, la prise en compte des paysages et de leur sensibilité constituent une donnée essentielle.

- Entre 2000 et 2003, le Parc a réalisé des **études paysagères et d'aménagement**, permettant de mettre en place un programme d'action de valorisation dans le Sidobre, les vallées du Thoré, l'Orb et du Jaur.

- Entre 2006 et 2008, le Parc a réalisé **l'actualisation de son diagnostic des typologies paysagères du territoire** en préparation de la révision de sa Charte. Elle a permis d'identifier et caractériser ses différentes unités paysagères et les enjeux qui s'exercent en matière de gestion de l'espace.

### **1.2.2 Aux échelles régionales et départementales**

La DREAL Midi-Pyrénées met en place un **observatoire régional des paysages pour améliorer la connaissance à l'échelle régionale**. Cet outil se veut interactif et partagé. Il repose sur le principe d'une mise en commun et en réseau des études et outils portant sur le paysage. Il implique la mise en place d'une méthode de renseignement/indexation des clichés et autres supports partagées.



Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, dans le cadre de la constitution de son observatoire photographique fait parti des territoires contributeurs « pilotes » de ce projet.

Le CAUE du l'Hérault dispose d'un Observatoire Photographique du Paysage, dont les clichés initiaux avaient été réalisés par le photographe Raymond Depardon.

Lien vers plus d'information : <http://herault.caue-lr.org/?m=5>

Il existe ensuite des Atlas de Paysage :

- Pour la Région Languedoc-Roussillon et le département de l'Hérault, il s'agit de l'observatoire régional de Languedoc-Roussillon : <http://atlas.dreal-languedoc-roussillon.fr/Herault/default.asp>
- Pour la Région Midi-Pyrénées et le département du Tarn : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-paysages-du-tarn-r3035.html>

### 1.2.3 Aux échelles européennes et nationales

La convention européenne des paysages, établie en 2000, marque une étape majeure en matière de politique de paysage. Elle définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et ou humains et leurs interrelations* ». Cette convention a débouché sur des engagements pris en matière de connaissance et de sensibilisation par les Etat signataires, dont la France fait partie. Par ailleurs, la Convention européenne du paysage, dans son article 6-C, invite les parties :

- à identifier leurs propres paysages, sur l'ensemble de leur territoire,
- à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient,
- à suivre les transformations,
- à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés.

En France, la politique du paysage est structurée par la loi dite « paysages » du 8 janvier 1993 et la Convention européenne du paysage entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006. Cette politique considère l'ensemble des paysages français (urbains ou ruraux, remarquables ou quotidiens, préservés ou dégradés) tant pour leurs qualités intrinsèques que pour leur extraordinaire diversité.

Pour constituer un observatoire photographique, un protocole existe. Il définit la méthode et la technique à suivre de façon à harmoniser les outils existants et projetés et pérenniser leur utilisation sur le long terme.

Lien vers le site Internet permettant de télécharger le protocole national du Ministère :

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/userfiles/file/PO/methodeOPP.pdf>

## 1.3 Contexte territorial

Le territoire concerné par l'observatoire photographique du paysage est constitué des 121 communes dont 119 ayant adopté la Charte du Parc naturel régional du Haut Languedoc en 2012. Réparti entre le Tarn et l'Hérault, il s'étend dans le prolongement sud-ouest du Massif Central..

Avec une altitude culminant à 1260m le Haut-Languedoc, présente les caractéristiques des territoires de moyenne montagne.

De par sa situation de carrefour biogéographique et son histoire riche, le Haut-Languedoc offre des paysages très variés, avec pas moins de 18 unités paysagères identifiées, qui portent une identité forte.

Le relief du Parc s'organise autour d'un ample sillon formé par les rivières du Thoré, du Jaur et de l'Orb (sillon Médian Est-Ouest) bordé par un vaste plateau au Nord et des secteurs de plaines au Sud et à l'Ouest.

La ligne de partage des eaux Atlantique/Méditerranée traverse le territoire en suivant un axe Sud-Ouest/Nord-Est.



Le territoire reçoit une **triple influence climatique** : Méditerranéenne au Sud/Sud-Est, Atlantique à l'Ouest et Continentale/Montagnarde au Nord.

**Les formations rocheuses** sont également plurielles sur le territoire. Le substrat géologique est essentiellement composé de roches acides comme le granite (Sidobre), Gneiss et Micaschistes. On trouve également des formations calcaires dans le Sud du territoire (Minervois) et à l'extrémité Ouest du territoire (Causses de St Ferréol et de Caucalières), ainsi que des gisements de marbres comme à St-Pons-de-Thomières.

Cette diversité géologique joue un rôle prépondérant dans la variété floristique du territoire, mais également d'un point de vue économique, puisque l'activité d'extraction est particulièrement développée dans certains secteurs.

**L'eau** est également une composante omniprésente du Parc. Le chevelu dense de cours d'eau et les zones humides en surface, ainsi que les réseaux souterrains des zones karstiques ont façonné ses paysages.

L'eau est aussi une ressource fondamentale pour l'activité humaine sur le territoire, comme en témoignent les béals et autres pesquiers sur les terres agricoles, les barrages hydroélectriques et leurs lacs touristiques, ou encore les captages d'eau pour la commercialisation et les centres thermaux.

**Le végétal**, et en particulier la forêt, occupe une place fondamentale dans les paysages du Parc. Il prend la forme d'un épais manteau forestier couvrant 67% du territoire, ou la forme de tourbières, prairies humides, landes, prairies bocagères, cultures céréalières ou encore de vignes, sur près de 30% du territoire.

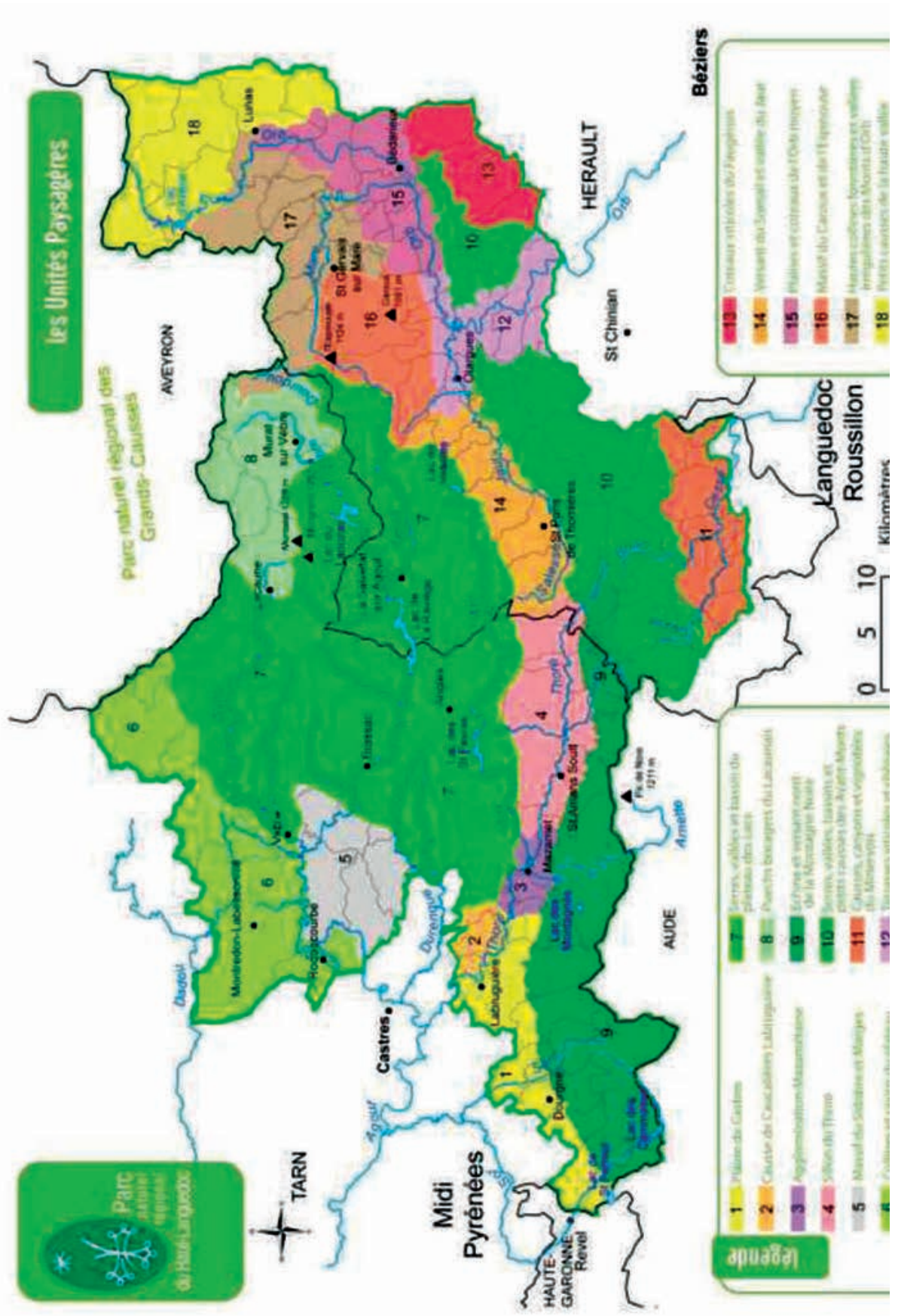
L'activité d'exploitation forestière est dynamique sur le territoire. Les plantations de résineux concernent plus spécifiquement la Montagne Noire et le plateau des lacs.

Le territoire est profondément **rural**. Avec une densité moyenne de 31 habitants au Km<sup>2</sup>, l'activité économique est essentiellement tournée vers l'agriculture et la viticulture. Secteur en mutation, ces activités demeurent toutefois relativement traditionnelles. Les effets de la déprise agricole sont perceptibles et un risque de progression de ce phénomène se manifeste. Les activités industrielles et minières marquent l'identité de certains secteurs. Aujourd'hui, la population et les services se concentrent essentiellement dans le sillon Médian Est-Ouest, en particulier :

- à l'Ouest : sur le piémont de la Montagne Noire et sur les franges de l'agglomération Castres-Mazamet (environ 25 000 habitants);
- A l'Est, dans la vallée de l'Orb autour de la ville de Bédarieux, dont l'agglomération regroupe déjà 7000 habitants.

Depuis une dizaine d'années, ces secteurs voient leur attractivité relancée. Elle se traduit par un accroissement de la pression foncière et paysagère. On observe une intensification de l'étalement urbain (habitat et zones d'activités) et une urbanisation au coup par coup qui laisse craindre, si le phénomène se poursuit, un risque de banalisation des paysages.

L'ensemble de ces éléments sont à l'origine de la variété des paysages du Parc. On recense d'ailleurs pas moins de **18 unités paysagères sur le territoire**. (Voir carte ci-après)





### 2.1 Cadre technique

En lançant la mise en œuvre d'un observatoire photographique des paysages, le Parc souhaite se doter d'un outil d'information, développer des indicateurs de suivi de l'évolution des paysages de son territoire en lien avec les orientations de préservation et de gestion de la nouvelle Charte.

Cet outil s'inscrit dans la continuité du travail d'analyse du territoire réalisé en préalable à la révision de Charte intitulé « *présentation typologique des paysages du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et analyse de leurs dynamiques –identification des enjeux pour le territoire* ». Ce diagnostic a permis de déceler 18 typologies paysagères et révèle les enjeux paysagers du territoire. Il a permis d'analyser de manière fine ces 18 unités composant la mosaïque paysagère du Haut-Languedoc. Il identifie leur nature et leurs composantes fortes et globalement les dynamiques et les mécanismes d'évolution qui les affectent.

Ensuite, un travail d'approfondissement de ce diagnostic a été mené. Il s'agit d'un travail de pré-cadrage de l'itinéraire qui a permis de :

- définir le cadre de l'itinéraire en se basant sur les orientations de la nouvelle Charte,
- récolter des photographies anciennes et récentes pour décrire de manière approfondie les paysages à l'échelle des unités paysagères, et déceler des indicateurs d'observation essentiels.
- spatialiser les enjeux et constituer une base documentaire préalable via un travail de terrain. Pour cela, un travail d'observation de terrain et de récolte des données a été mené. Il se traduit sous la forme d'un fond documentaire composé de photographies anciennes et actuelles. Cette étude a permis de préciser notre connaissance du territoire, identifier des indicateurs du paysage, recenser des sites stratégiques d'observation qui pourront être inclus à l'itinéraire photographique.

La mission de réalisation de l'observatoire photographique des paysages devra tenir compte de ces études préalables. L'itinéraire devra notamment s'appuyer sur les sites pré-identifiés dans le cadre de l'étude de pré-cadrage de l'itinéraire photographique. Ces documents seront mis à la disposition du prestataire.

### 2.2 Un outil de suivi et d'analyse de l'évolution des paysages

L'observatoire photographique des paysages repose sur la constitution d'un fond d'images photographiques prises d'un même point de vue à des intervalles de temps réguliers (saisons, années...). Conçu comme un **outil prospectif**, il pourra être constitué d'un volet rétrospectif (sur la base d'archives photographiques).

L'objectif est de pouvoir suivre la dynamique des paysages dans le temps et sur un nombre de points géographiques préalablement déterminés. C'est pourquoi, **la conception de l'observatoire photographique doit intégrer en priorité cet aspect scientifique**. Il s'agira de préparer un outil qui facilite l'analyse des clichés que se soit dans la prise de vue ou le renseignement des clichés (carnet de route).

C'est un outil évolutif, il s'agit de faire vivre cet instrument dans le temps en l'alimentant avec de nouveaux clichés et en enrichissant les supports.

Au vu de ces enjeux il s'agit de **mettre en lien l'OPP avec les orientations de la Charte et les actions du Parc**.



### 2.3 Un outil partagé de sensibilisation, d'animation et d'aide à la décision

L'OPP du Pnr Haut-Languedoc permet de suivre et accompagner l'évolution des paysages et il doit être **conçu pour être utilisé en tant qu'outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire.**

Dès sa mise en place, l'observatoire photographique du paysage doit être également conçu comme un support d'animation et de sensibilisation sur les questions de paysage, ses atouts. Ici l'observatoire photographique des paysages doit être pris en compte sous 3 aspects:

- en tant qu'indicateur de l'évolution du cadre de vie : développement et des mutations socio-économiques du territoire...
- en tant que cadre de projet d'aménagement et/ou d'urbanisme,
- en tant que cadre culturel.

Il est envisagé que cet outil soit valorisé sous différentes formes :

- La réalisation d'un support d'animation à destination du grand public,
- Une utilisation en tant qu'outil d'aide à la décision et de sensibilisation des porteurs de projets et en particuliers des institutions locales,
- La contribution aux échelles régionales et nationales, notamment, via les Observatoires Régionaux des Paysages
- ....

Les modalités de valorisation de l'outil seront déterminées par le Comité de Pilotage durant la mission.

Par conséquent l'Observatoire Photographique du Paysage du Parc devra intégrer une dimension **pédagogique**.

### 2.4 Les objectifs

Les objectifs de l'observatoire photographique des paysages du PnrHL sont de:

#### → Développer la connaissance des paysages du Haut-Languedoc :

- Il s'agit d'assurer un suivi des typologies paysagères, de leur évolution et de leurs problématiques. L'objectif est de pouvoir analyser les mécanismes de transformation des paysages, anticiper et maîtriser les éventuelles mutations, identifier des indicateurs qui permettent de suivre l'évolution des paysages.
- Il s'agit d'alimenter la base de données photographiques (un fond documentaire) à la disposition du Parc et de ses partenaires (scientifique, élus, techniciens des collectivités adhérentes au Pnr...).

#### → Développer un outil d'accompagnement des politiques publiques :

L'OPP, en tant qu'outil d'observation devra :

- Contribuer à l'évaluation de l'impact des mesures de gestion et de préservation des paysages de la Charte du Parc. Plus généralement, **l'OPP constituera un des outils nécessaires à l'évaluation de la mise en œuvre de la nouvelle Charte.**
- Alimenter les données nécessaires pour l'évaluation environnementale et paysagère du territoire.
- **Permettre d'analyser l'impact de certains projets sur le territoire**, en particulier la mise en place ou la révision des documents d'urbanisme.
- **Informers et aider à la décision dans les territoires** (élus locaux et porteurs de projets) pour la mise en place de projets d'aménagement urbain et d'infrastructures et garantir une meilleure prise en compte de l'insertion paysagère.

#### → Concevoir un outil de sensibilisation et de partage d'une culture commune autour du paysage

- **Travailler en concertation avec tous les acteurs du paysage** et mobiliser les acteurs locaux pour la constitution de l'observatoire et plus généralement autour de la question des paysages du Haut-Languedoc.



- Offrir un regard sur les paysages du Haut-Languedoc et valoriser les prises de vue dans l'optique de comprendre les paysages du territoire et d'utiliser potentiellement les clichés pour des projets d'ordre culturel (expositions, site Internet, ...).
- Valoriser l'outil par des actions de sensibilisation et d'information grand public.

### III. ELEMENTS DE CADRAGE

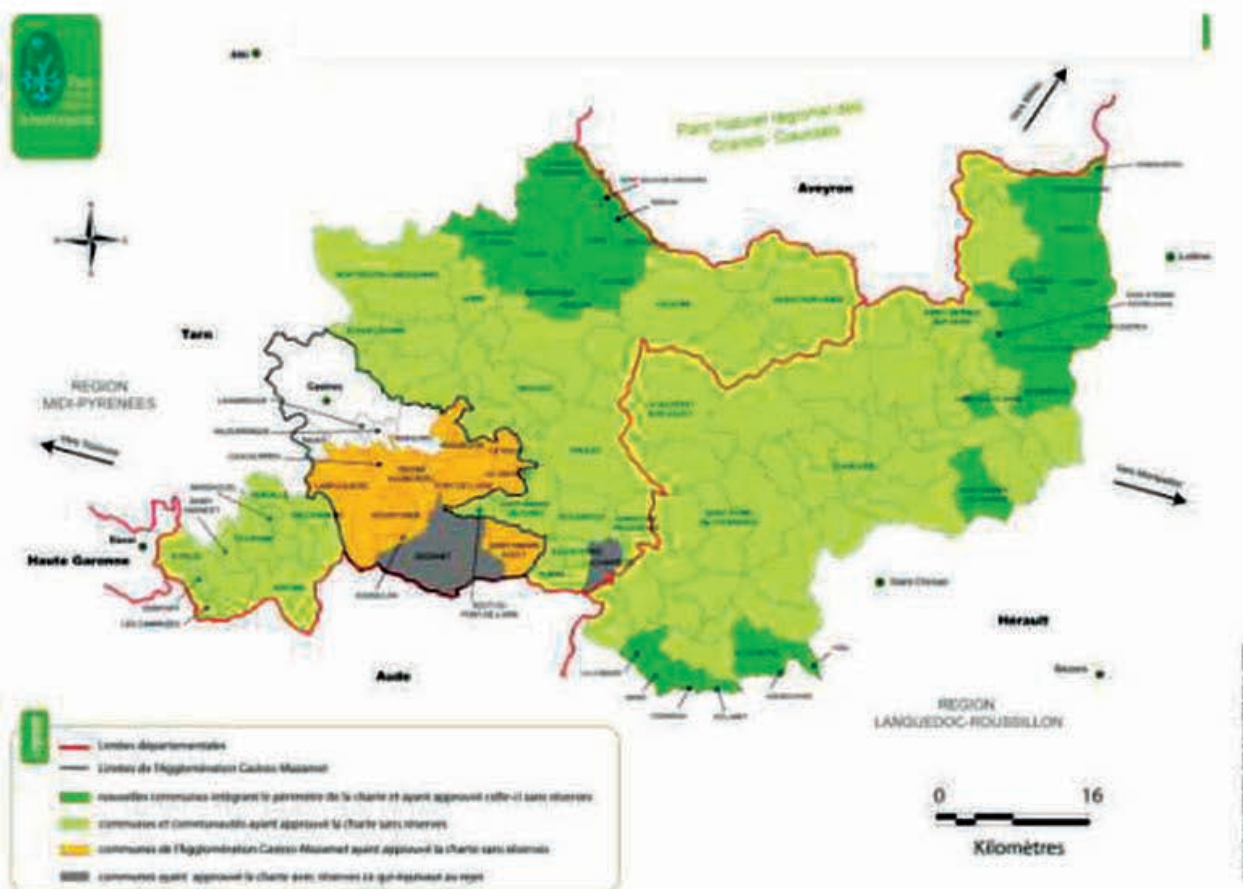
#### 3.1 Objet

La mission consiste à mettre en place l'**observatoire photographique des paysages du PnrHL**, c'est-à-dire constituer son **itinéraire photographique**. Elle consiste à concevoir le cadre de l'outil et définir ses bases pour le pérenniser.

Le prestataire devra dans sa note méthodologique prévoir d'intégrer des temps d'échange avec le Comité de Pilotage sur le potentiel de **valorisation de l'observatoire et de son utilisation à des fins pédagogiques**.

#### 3.2 Périmètre

Le périmètre de la mission est celui de l'intervention du Parc à savoir : **121 communes** (109 communes classées + 10 communes partenaires du Parc + 2 communes récemment sorties du Parc).



L'Observatoire Photographique devra être complémentaire avec les observatoires existants ou en cours qui concernent le territoire, à savoir :

- L'OPP de l'Hérault (CAUE),



- L'observatoire des paysages du CPIE du Haut-Languedoc portant sur la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc.

Et en lien, en terme de méthode, avec :

- La constitution de l'observatoire Régional des Paysages de Midi-Pyrénées.

### 3.3 Les enjeux paysagers

Des thématiques et enjeux paysagers sont à prendre en compte dans la constitution de l'itinéraire photographique (tranche ferme):

Le choix des prises de vue devra tenir compte des conclusions de l'étude préalable à la création de l'itinéraire, du diagnostic « *présentation typologique des paysages du Parc naturel régional du Haut-Languedoc* » et des orientations de la Charte du Parc en matière de gestion de l'espace et de préservation des paysages.

Ainsi, l'itinéraire photographique devra répondre aux critères suivants:

- Rendre compte des **structures et composantes paysagères identitaires fortes** du territoire,
- Tutes les **unités paysagères** doivent être représentées,
- Rendre compte des **principales logiques spatiales/dynamiques du territoire**, ainsi que de ses enjeux forts,
- **Permettre d'évaluer l'impact des mesures de nouvelle Charte** telles que : gérer les espaces naturels pour mieux les préserver, gérer les mutations urbaines, forestières et agricoles/viticoles, préserver et gérer les paysages, développer un urbanisme de qualité et plus économe en espace, assurer un développement maîtrisé des énergies renouvelables, exploiter durablement les ressources naturelles (forêt, agriculture/viticulture/sous-sols), limiter l'impact de certaines activités humaines (conciliation des usages, véhicules motorisés...), développer les mobilités douces (voies vertes...), lutter contre la déprise agricole...

Les propositions seront à préciser avec le comité de pilotage.

#### 3.3.1 Les paysages du parc

La typologie des enjeux paysagers relevés sur le territoire est à prendre en compte:

##### → Les paysages forestiers

- Les espaces forestiers exploités : évolution des peuplements plantés, aménagements et infrastructures liés, dynamique d'exploitation forestières, chemins de desserte, coupes...
- zones visuellement sensibles aux mutations,
- enrichissement et progression de la forêt,
- mutations liées aux problèmes sanitaires, évènements climatiques, incendies, défrichements, dépérissement,
- Evolution de la châtaigneraie, évolution du sylvopastoralisme.

##### → Les paysages agricoles, viticoles et pastoraux

- Mutations liées à la modification de pratiques culturales et/ou d'exploitations (agropastoralisme, agroforesterie, arbres champêtres et reconquête bocagère, agriculture biologique...)
- Evolution de la mise en friche, en particulier dans les secteurs sensibles à l'enrichissement et les ensembles paysagers remarquables concernés.
- Evolution des secteurs bocagers et de terrasses (haies, secteurs bocagers, terrasses, secteurs viticole, vergers, activité sylvopastorale, jardins potagers/familiaux,
- Dynamique de reconquête de terroirs abandonnés,
- Mutations liées à la diversification de l'activité agricole (développement de l'agro-tourisme, pluriactivité, énergie et activité agricole (photovoltaïque, méthanisation...),
- Bâti agricole et son évolution,
- Consommation d'espaces agricoles par le développement urbain,
- Les clairières agricoles.



### → Les paysages de l'eau et des milieux aquatiques

- Mutations naturelles des cours d'eau et de leurs abords (ripisylves, plaines d'inondations...),
- Lacs, plan d'eau et leurs abords,
- Mutations liées aux installations de gestion hydraulique/hydroélectrique, ludiques et leurs abords
- Evolutions du patrimoine lié à l'eau (pesquiers, béals, ponts...),

### → Les paysages des villes, hameaux et villages

- Les entrées de villes et de bourg,
- Aménagement des centre-bourgs et des traversées,
- Les extensions urbaines et de bourgs,
- Les formes urbaines,
- Les mutations liées à la densification et le renouvellement dans les secteurs agglomérés (les dents-creuses),

### → Les paysages des activités, des aménagements et des infrastructures

- L'évolution des friches urbaines et industrielles,
- Les mutations et nouvelle installations de zones d'activités et commerciales en et hors zone agglomérées.
- Les infrastructures de déplacement (routes, chemin, voie verte, infrastructures ferroviaires...)
- Les installations de production d'énergie renouvelable et non renouvelable,
- Les réseaux aériens,
- Les équipements de loisirs et touristiques,
- Evolution des carrières et du patrimoine minier.
- Les dispositifs publicitaires (panneaux) et la signalétique locale.

### 3.3.2 Les paysages de caractère et à enjeux particuliers

#### → Les caractères paysagers

- Des panoramas remarquables (points de vue mettant en exergue privilégiés sur le grand paysage (routes paysagères, table d'orientation, points de vue aménagés...)),
- Les structures paysagères fortes et/ou caractéristiques des unités paysagères identifiées au Plan de Parc (qui reflète la singularité ou la typicité des structures paysagères du Parc).
- Les éléments paysagers marquants du territoire et/ou caractéristiques d'une unité paysagère (haies, pesquiers, bâti en pierre sèche, fermes isolées, petit patrimoine bâti, terrasses, calades, chemins ruraux...)

#### → Les paysages patrimoniaux reconnus

- Les villages et hameaux patrimoniaux du territoire identifiés du Parc.
- Les ensembles paysagers remarquables du Parc.
- Des sites classés et en projet de classement
- Le site classé patrimoine mondial de l'UNESCO
- Les milieux naturels reconnus: site bénéficiant du programme Natura 2000, les espaces d'intérêt écologiques reconnus landes, pelouses, zones humides (tourbières, prairies humides, landes fraîches...) et sensibles identifiés au Plan de Parc.

#### → Les paysages fragiles et sensibles

- Les franges et espaces de contact : espaces de respiration de la Charte, les franges urbaines, entrées de bourgs, franges forestières et agricoles (lisières forestières), les bords des lacs, les espaces de contact climatiques.
- Les espaces naturels sensibles du Parc : landes et pelouses sèches et les zones humides.

Ces thématiques et sites sont des exemples et le choix final des prises de vue et des sites sera vu entre le prestataire et le comité de pilotage, en amont de la première campagne de prise de vue et complété éventuellement par une journée de terrain si elle s'avère nécessaire.

**En tranche conditionnelle**, en complément de la reprise des clichés composant l'itinéraire initial, le principe d'une saisonnalité est retenu sur certains sites et structures paysagères, pour lesquels il est considéré que le paysage est marqué fortement par une amplitude importante liée aux saisons (ouverture de perspectives en hiver pour certains secteurs forestiers, variation des paysages agricoles, ambiances climatiques...) et à la fréquentation.

Pour les sites touristiques, il pourra notamment s'agir des lieux suivants (à compléter et préciser par d'autres propositions) :

- Les sites touristiques de la Vallée de l'Orb et du Jaur (Lamalou-les-Bains, Gorges de l'Orb, Mont du Caroux, Gorges d'Héric, Olargues),
- Minerve,
- Lacs de la Raviège et du Laouzas,
- Le Sidobre,
- ....

En tranche ferme, le prestataire devra anticiper, dans ses propositions de points de vue, la possibilité d'une reprise de vue en saison hivernale.

## IV. LA MISSION

### 4.1 La division en tranches

#### La tranche ferme :

La tranche ferme correspond à la mise en place de l'itinéraire photographique qui comprend une campagne photographique (prises de vue tests)

#### Le travail attendu est le suivant :

- Prises de vue sur le terrain,
- Préparation des réunions de comité de pilotage en lien avec le Maître d'Ouvrage ;
- Animation et participation aux échanges techniques en comité de pilotage ;
- Préparation, animation et participation aux deux ateliers de concertation pour le choix des clichés ;
- Avis sur le choix des clichés retenus pour l'itinéraire initial ;
- Elaboration du carnet de route.

Le choix des prises de vue s'effectuera sous la forme de deux ateliers associant les partenaires/acteurs institutionnels locaux. Ces ateliers interviendront en amont de la validation définitive des clichés par le Comité de Pilotage.

**Le prestataire devra participer à ces deux ateliers de concertation pour le choix des clichés. Il formalisera une proposition d'organisation de ces ateliers de concertation dans sa note méthodologique.**

**Le prestataire devra être présent à chaque comité de pilotage à partir du début de sa mission, c'est-à-dire à minima 3 réunions de comité de pilotage en tranche ferme.**

#### La tranche conditionnelle :



La tranche conditionnelle correspond à la première campagne de **re-photographie de l'itinéraire définitif** (campagne de reprise des clichés choisis pour composer l'itinéraire photographique). Elle est composée d'une campagne complète estivale et une campagne partielle hivernale. Sa mise en œuvre est conditionnée à la disponibilité des financements et aux choix techniques pris par le comité de pilotage.

Le travail attendu est le suivant :

- Prise de vue ;
- Animation et préparation des réunions de comité de pilotage en lien avec le Maître d'Ouvrage ;
- Animation et Participation aux échanges techniques en comité de pilotage ;
- Alimentation du carnet de route ;
- Participation à la définition d'une démarche d'exploitation et de valorisation des résultats de ces premières campagnes.

**Le prestataire devra être présent à chaque comité de pilotage à partir du début de sa mission, c'est-à-dire à minima 3 réunions de comité de pilotage en tranche conditionnelle.**

## 4.2 La méthode

La méthode employée pour la constitution de l'OPP devra **respecter les critères fondamentaux définis par le protocole national pour la création d'un itinéraire photographique**, et notamment :

- Rigueur dans les re-photographies,
- Renseignement rigoureux des clichés et réalisation d'un carnet de route
- La disposition des droits sur les clichés.

Des entretiens téléphoniques de suivi auront lieu régulièrement avec le chargé de mission urbanisme, habitat, architecture du Parc, coordinateur de l'action au sein de la Maîtrise d'Ouvrage.

Données techniques sur la prise de clichés :

- Il est attendu un résultat couleur,
- La technique photographique employée doit tenir compte des contraintes liées à la re-photographie des sites dans le temps.
- Elle doit faciliter l'analyse du cliché.
- Les clichés visant à rendre compte du « grand paysage » depuis de larges points de vue pourront faire l'objet de plusieurs clichés ou de photographies panoramiques.

Données techniques sur le carnet de route :

- La note méthodologique présentera une proposition de carnet de route et un exemple de fiche-cliché.

Le choix des points de vue s'appuiera :

- sur les résultats des travaux d'identification des sites d'observation potentiels réalisés dans le cadre de l'étude de cadrage de l'itinéraire photographique,
- La liste des sites à observer annexée au présent cahier des charges.

La constitution de l'itinéraire photographique pourra, pour le choix de certains points de vue, s'appuyer sur des images anciennes (cartes postales et photographies) fournies par le Comité de Pilotage.

Le prestataire s'appuiera sur les partenaires du Parc dans ce domaine et sur leurs réseaux. Ainsi, le repérage des personnes ressources peut permettre de compléter les observations du comité de pilotage pour préciser les points de vue des lieux à photographier.

## 4.3 L'animation du projet

### 4.3.1 Les comités de pilotage

Le Parc et ses partenaires prévoient de constituer **une instance de suivi et de validation de projet : le comité de pilotage** associant partenaires institutionnels et acteurs locaux.

Le comité de pilotage a pour vocation de valider chaque étape du projet. Il est l'organe de décision politique et technique de la démarche.

Il est composé (composition indicative) :

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc (élus et techniciens)
- Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
- DREAL Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
- STAP/DRAC de l'Hérault et du Tarn
- DDTM de l'Hérault et DDT du Tarn
- Conseil Général de l'Hérault et du Tarn
- Laboratoire de recherche GEODE
- ONF/CRPF
- Chambres consulaires : CA, CCI...
- CAUE de l'Hérault et du Tarn
- Comité départemental du tourisme 34 et 81
- Archives départementales...

#### **Tranche Ferme :**

Trois comités de pilotage sont prévus :

*Comité de pilotage 1* : Lancement de la mission et précision de la mission des enjeux et des typologies de prises de vue avec le prestataire, éventuellement sous la forme d'une journée de terrain avec le comité de pilotage.

*Comité de pilotage 2* : restitution de la campagne phase-test - choix et validation des prises de vue retenues lors des ateliers.

*Comité de pilotage 3* : restitution de l'analyse des clichés et de l'itinéraire photographique (carnet de route, clichés définitifs...). Clôture de la mise en place de l'itinéraire photographique (fin de la tranche ferme).

#### **Tranche conditionnelle :**

Trois comités de pilotage sont prévus :

*Comité de Pilotage 4* : lancement de la reconduction  
+ Préparation de la reconduite totale de l'itinéraire initial,  
+ Sélection des clichés pour la reconduction saisonnière,

*Comité de pilotage 5* : Restitution de la reconduite complète de la reconduite complète et de la reconduite saisonnière, travail sur la conception d'une méthodologie pour pérenniser l'outil (analyse des clichés), comparaison et analyse des clichés, réflexion sur la valorisation de l'itinéraire, ses reconductions et de la méthodologie utilisée,

*Comité de pilotage 6* : clôture de la mission. Restitution et validation des démarches de pérennisation et de valorisation de l'outil.



### 4.3.2 Les ateliers de concertation pour la présélection des clichés

Deux ateliers territoriaux seront organisés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013. Ils sont destinés à contribuer à la sélection des clichés finaux. Ils permettront d'effectuer une présélection qui sera soumise pour choix définitif au comité de pilotage. Ils réuniront, par secteur du territoire du Parc, les collectivités territoriales et partenaires locaux et notamment : (Composition indicative)

- EPCI (Communautés de communes...),
- Pays,
- Syndicats mixtes de SCOT,
- Opération Grand Site du Minervois
- Grands Sites Midi-Pyrénées
- ...

**Le prestataire devra participer à ces deux ateliers de concertation pour le choix des clichés. Il formalisera une proposition d'organisation de ces ateliers de concertation dans sa note méthodologique.**

### 4.4 Les livrables attendus

#### **La tranche ferme :**

Le travail attendu pour la tranche ferme est le suivant :

- 1 campagne photographique test (300-350 prises de vue) ;
- Un carnet de route comportant une cartographie précise des prises de vues géo référencées (fond IGN 1/25 000) et pour chaque photo une fiche cliché avec :
  - le numéro de la photo
  - les coordonnées GPS
  - la date et l'heure de la prise de vue
  - identification du point de vue
  - l'unité paysagère du Parc à laquelle elle appartient

#### **Données techniques :**

- la focale
- le diaphragme
- la vitesse
- la hauteur de l'appareil
- l'orientation
- un croquis
- les informations complémentaires

Le carnet de route sera remis sous les formes suivantes :

- un fichier Word ou compatible
- une édition papier
- un CD

Le candidat devra :

- Participer et animer des ateliers de concertation sur le choix des clichés ;
- Contribuer à l'interprétation et à l'analyse des clichés retenus ;
- Participer à la réflexion sur la valorisation de l'itinéraire photographique ;
- Remettre un compte-rendu de chaque réunion du comité de pilotage et de chaque entretien avec le Maître d'Ouvrage ;
- Faire une présentation pour les Comités de Pilotage et les ateliers sur format informatique compatible PowerPoint ;

- Remettre les 300-350 prises de vue préalables en fichiers numérique sur DVD classées par Unité Paysagère en Haute-Définition lisibles sur logiciels standards et en Basse Définition (formats raw et jpeg) ;

Ces clichés devront être remis au maître d'ouvrage minimum deux semaines avant la tenue des ateliers de concertation.

#### **La tranche conditionnelle :**

Le travail attendu pour la tranche conditionnelle est le suivant :

- Une reconduction complète en période printanière ou estivale des 100-150 prises de vue définitives ;
- Une reconduction partielle sur maximum 10 sites en période automnale/hivernale ;
- Un rendu au comité de pilotage ;
- L'actualisation du carnet de route, remis sous format Word ou compatible, une édition papier et sur un CD.
- L'impression de 20 à 30 photographies au format 30X40 (une ou deux par unité paysagère) dans le cadre de la tenue d'une exposition.
- Une contribution à la réflexion sur la valorisation de la démarche (documents, plaquettes intégrant des éléments d'interprétation, des éléments d'information destinés aux spécialistes du paysage, aux élus, acteurs de l'aménagement et au grand public, et anticipant sur l'utilisation et l'usage de l'observatoire sur le long terme) ;
- Les 10 prises de vue saisonnières en fichiers numérique sur CD en Haute-Définition lisibles sur logiciels standards (format raw et en basse définition (format jpeg));
- Les 100-150 clichés de reconduction de l'itinéraire photographique indexés en fichiers numérique sur DVD classés par Unité Paysagère - en Haute-Définition lisibles sur logiciels standards et en Basse Définition (formats raw et jpeg) ;

La reconduction des prises de vue doit être opérée très rigoureusement en respectant les conditions de la prise de vue initiale. Ces conditions ont été notées pour chaque point de vue : lieu exact (coordonnées géographiques relevées à l'aide d'un GPS, photo du pied à photo, croquis de localisation avec mesures de distance depuis des éléments fixes), hauteur de l'appareil photo, date et heure.

## **4.5 Les conditions**

### **4.5.1 Les documents disponibles**

Document disponible pour répondre à la consultation :

- Diagnostic des typologies paysagères du Parc naturel régional du Haut-Languedoc à télécharger sur le site internet du PnrHL ou consultable au siège du Parc.

Documents remis au candidat sélectionné :

- Données des études préalables à la constitution de l'itinéraire photographique
- Cartographie de géolocalisation des prises de vue de l'étude préalable à la constitution de l'itinéraire photographique
- Fond de carte IGN au 1/25 000 du territoire du PnrHL pour le positionnement des prises de vue sur cartographie



#### 4.5.2 La cession de droits

Le PnrHL s'engage à respecter le droit moral du photographe : droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre.

Le nom du photographe figurera sur tous tirages et reproductions, quel qu'en soit le support.

Le photographe accepte le principe que les points de vue soient repris à l'identique par un autre photographe.

La maîtrise d'ouvrage demande une cession des droits photographiques sur les clichés retenus et les clichés pris en phase test.

Les droits de reproduction des images seront libres pour exclusivement les utilisations suivantes :

- Toutes les expositions et d'une façon plus générale, pour toute action de relation publique destinée à faire connaître l'observatoire photographique du paysage du Parc naturel régional du Haut-Languedoc,
- Toutes publications, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un éditeur, sous forme de revues, livres, vidéo, CD-Rom, microfilms, film-cinéma, affiches, ou tout autre moyen de diffusion du travail de l'observatoire ou autre action de communication du Parc et exclusivement sous son nom, à l'exception des exploitations commerciales indépendantes de l'observatoire.

La cession des droits intervient pour la durée des droits d'auteur et pour tous pays.

Toute utilisation des photographies devra être accompagnée de la mention obligatoire :

Nom et prénom du photographe /PNRHL/ Observatoire photographique du paysage /numéro cliché + dates.

Le photographe ne pourra faire aucun usage commercial des photographies sans l'accord du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. De même, il ne pourra communiquer les résultats de ses prestations à des tiers, à titre gratuit ou onéreux qu'avec l'autorisation du Parc.

#### 4.6 Le calendrier

##### La tranche ferme :

La tranche ferme va de la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013 à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014. Elle durera 1 an.

Elle comprend :

- Une campagne en phase test,
- L'accompagnement du choix des clichés.

A la suite de la première réunion du comité de pilotage (juin 2013) permettant de cadrer son intervention, le photographe effectue une première campagne de prise de vue (juin à novembre 2013) en phase test.

La réunion de cadrage pourra s'effectuer sous la forme d'une journée de terrain permettant de faciliter la compréhension des enjeux du territoire par le prestataire.

Au terme de cette campagne, le prestataire devra effectuer, parmi ses clichés, un choix de 300-350 images qui serviront à sélectionner entre 100 et 150 points de vue définitifs.

Le choix des clichés fera l'objet d'une concertation avec les acteurs locaux sous la forme de deux ateliers (novembre-décembre 2013) avant validation définitive en comité de pilotage.

Ainsi sur la base des échanges entre le prestataire, le comité de pilotage et les acteurs du territoire, « l'itinéraire photographique » sera défini en fonction des enjeux relevés, des intérêts paysagers des

clichés sélectionnés, de leur potentiel d'analyse scientifique et de valorisation, et de leur « facilité » de reproduction dans le temps (février 2014).

**La tranche conditionnelle :**

La tranche conditionnelle, si elle a lieu s'étalera sur l'année 2014. Elle durera un an.

Elle comprend :

- Une campagne de reconduite complète des clichés composant l'itinéraire définitif printemps-été
- Une campagne partielle automne-hiver.

Au printemps/été 2014, le photographe réalisera la **première reconduction de photographie** des 100-150 clichés composant l'itinéraire définitif.

Le photographe réalisera ensuite une reconduite partielle des clichés sur la base des points de vue sélectionnés en comité de pilotage (max 10 points de vues) en automne 2014.

A l'hiver 2014-2015, Après le choix des prises de vue, un premier travail d'interprétation et d'analyse sera réalisé en comité de pilotage.

Le comité de pilotage travaillera sur l'interprétation des photos, réévaluera leur pertinence au regard des critères de pérennisation de l'outil et de la pertinence du point de vue au regard des enjeux liés à l'évolution des paysages pré-identifiés.

Les deux séries de reconduction enrichiront le premier travail d'analyse (effectué en tranche ferme) par des éléments de valorisation tels que l'analyse des signes d'évolution et de mutation, et des enjeux, pouvant déboucher sur des alertes ou points de vigilance, une évaluation des politiques de protection des paysages, d'accompagnement en aménagement du territoire, de prévention des incendies, de diminution des pollutions visuelles... Ce travail sera fait en comité de pilotage sur la base de la mission du prestataire.

Ce travail sera l'occasion d'échanges entre le prestataire et le maître d'ouvrage sur les pistes ultérieures de valorisation pédagogique de l'outil. Une réflexion sera également engagée en comité de pilotage sur les modalités de valorisation de l'outil (réalisation d'un document de valorisation sur la base des photographies retenues et de leur reconduction, animations, lectures paysagères de quelques clichés et de l'interprétation qui en est faite en termes d'évolution des paysages, des menaces, et des avancées constatées, expositions....)

Au second trimestre 2015, la tranche conditionnelle sera clôturée.

A.....le.....

**Signature du candidat**



# GLOSSAIRE

---

## **Agroforesterie (pratiques agro forestières) :**

L'agroforesterie désigne l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Il existe une grande diversité d'aménagements agroforestiers : alignements intra-parcellaires, haies, arbres émondés (trognons), arbres isolés, bords de cours d'eau (ripisylves)...

Ces pratiques comprennent les systèmes agrosylvicoles mais aussi sylvopastoraux, agrosylvopastoraux ou pré-vergers (animaux pâturent sous des vergers de fruitiers).

## **Unité paysagère :**

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Les unités paysagères sont définies comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères.

## **Structure paysagère :**

« Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. » (J.F. Seguin, Des composants du paysage : Unités, structures, éléments »)

Le terme est introduit dans le Droit français par la loi « paysages » de 1993, repris dans le Code de l'environnement. L'article concerne les Parcs Naturels régionaux : « La charte détermine les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc. » (Code de l'environnement, art. L333-1). Là encore, aucune définition des termes n'est fournie.

## **Élément paysager :**

Les éléments de paysage apparaissent dans le Code de l'urbanisme, dans un article stipulant que les plans locaux d'urbanisme peuvent « Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection » (Code de l'urbanisme, art. L123-1-5 7°).

Ce sont les briques à partir desquelles se construisent les structures paysagères, objets matériels qui ne peuvent pas être considérés comme des systèmes du point de vue paysager mais qui ont des caractéristiques paysagères, c'est à dire qu'ils sont perçus au travers de filtres culturels. Les éléments de paysage peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- relief (plateau, colline...)
- végétation (arbre isolé, haie, bois...)
- occupation agricole (prairie, verger, culture...)
- bâtiments et infrastructures (villages, fermes, routes, ponts...)
- hydrographie (rivière, lac...)
- vues (panorama, covisibilité, perspective...)





# Parc transfrontalier du Hainaut

## ANALYSES TECHNIQUES : MÉTHODE 1 : ANALYSE DES OBJETS SIGNIFIANTS AU REGARD DES PROBLÉMATIQUES SUIVIES ET AFFECTÉES PAR DES ÉVÈNEMENTS

### Point de vue 6 - Chemin Couture de la justice, n°3 à Bruyelle

	Printemps 2009	Hiver 2009-2010	Printemps 2011
	<i>(voir photomontage 01)</i>	<i>(voir photomontage 02)</i>	<i>(voir photomontage 03)</i>
Objet n°1	Thématiques : Paysages arborés et ruraux Famille : Eléments structurants agricoles - Alignements arborés Type : Alignement routier Description : Feuillus de haut-jet en alignement le long d'une route	RAS Mais variation saisonnière de la végétation	RAS
Objet n°2	Thématiques : Paysages arborés et ruraux Famille : Paysages de cultures Type : Cultures Description : Espace agricole à vocation de culture	RAS Mais variation saisonnière de la végétation	Disparition partielle d'une parcelle cultivée Variation saisonnière de la végétation
Objet n°3	Non existant	Non existant	Thématiques : Paysages bâtis Famille : Urbanisation - Espaces d'activités économiques, industrielles, commerciales et de loisirs Type : Eoliennes Description : Apparition d'une éolienne faisant partie du parc éolien de Bruyelle et plate-forme associée

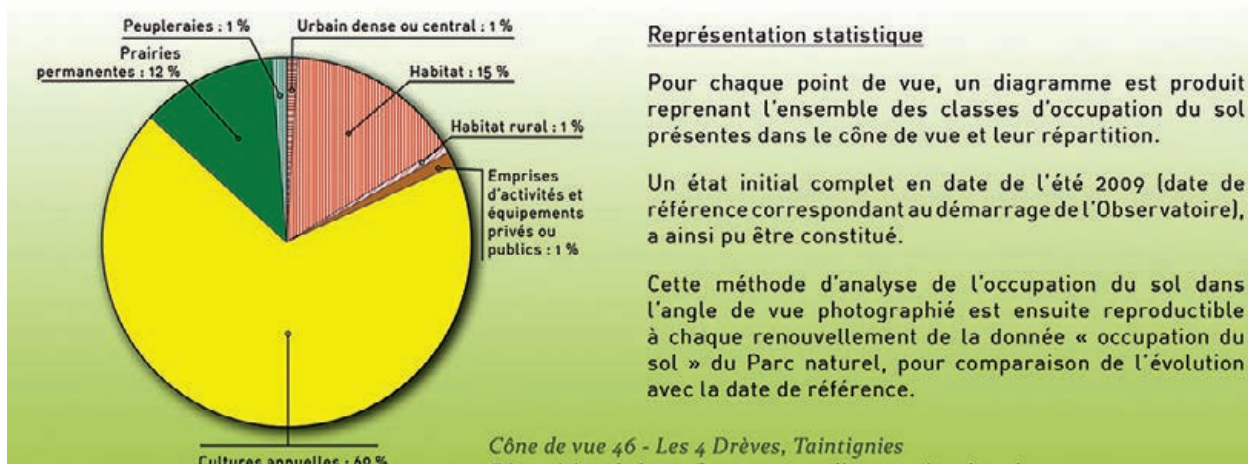


Documents extraits de l'ouvrage "Mise en oeuvre et retour d'expérience. Eléments méthodologiques".

**ANALYSES TECHNIQUES :**  
**MÉTHODE 2 : ANALYSE DES OBJETS SIGNIFIANTS AU REGARD**  
**DES PROBLÉMATIQUES SUIVIES ET AFFECTÉES PAR DES ÉVÈNEMENTS**



Extrait du fichier « Analyse croisée\_cones\_occso\_observatoire.xls » pour le point de vue 46



Documents extraits de l'ouvrage "Mise en oeuvre et retour d'expérience. Eléments méthodologiques".



## Questions posées à Aurélie Franchi, Bureau des paysages et de la publicité. Ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE).

### Quelle définition peut-on donner à la dénomination « itinéraire » ?

La méthode de l'Observatoire photographique du paysage (2008) précise (page 7) : « un itinéraire photographique doit se concevoir comme un projet né de la rencontre entre un projet de territoire porté par un maître d'ouvrage public et le projet artistique d'un photographe. (...) Les points de vue jalonnent un parcours virtuel, l'itinéraire photographique, qui rend compte des préoccupations du maître d'ouvrage au travers de l'œuvre photographique. Cet itinéraire photographique est composé d'une quarantaine de points de vue initiaux (choisis pour être rephotographiés) et d'une soixantaine de points de vue supplémentaires qui ne seront pas a priori rephotographiés mais qui pourront l'être en tant que de besoin »

### Pour quelles raisons un Observatoire ne doit-il pas comporter un nombre de points de vues trop important ?

La méthode indique que « la réception de chaque campagne de re-photographie nécessite une mise à jour : de la base de données (...), du carnet de route (...), de la grille d'analyse, des archives avec les contrats de rephotographies ». Le temps consacré à ces différentes tâches par le maître d'ouvrage est évidemment fonction du nombre de points de vue de départ. Commencer avec un nombre de points de vue important est un projet de départ ambitieux, mais les maîtres d'ouvrage peuvent rapidement se retrouver confrontés à l'impossibilité de gérer ce fond photographique conséquent comme ils le souhaiteraient, au fur et à mesure de sa constitution.

Les raisons de la limitation des points de vue est également précisée dans la méthode (page 33): « (...) un itinéraire ne couvre pas du regard chacune des parties du territoire, mais donne à voir l'essentiel, c'est-à-dire les objectifs politiques poursuivis (...) [le nombre restreint de points de vue] permet d'abaisser les coûts de gestion de l'itinéraire »

### Comment les points de vues et pas de temps de reconduction peuvent-ils être accordés aux différentes dynamiques et évolutions de territoires ?

Les points de vue de départ peuvent être choisis en fonction : des unités paysagères figurant dans l'atlas de paysages, des lieux, thèmes, problématiques identifiés par le comité de pilotage. (page 34 de la méthode)



Observatoire Photographique du Parc naturel de Camargue : Digue d'Amphise aux salines (2009).

En ce qui concerne le pas de temps de reconduction, la méthode précise (page 44) que « C'est à la maîtrise d'ouvrage, avec l'aide du comité de pilotage, qu'il appartient de fixer le rythme des re-photographies. Ce rythme peut être fixé « définitivement » ou à la réception de chaque campagne de re-photographies. Le Choix de la périodicité des re-photographies est lié à plusieurs facteurs : les problématiques suivies par l'itinéraire, les événements non prévus qui transforment – ou non - le paysage (...), les échéances données par (...) le renouvellement des chartes de parcs, la capacité de la maîtrise d'ouvrage à gérer les campagnes, l'archivage et l'utilisation du fond photographique, au financement. »

#### **Le corpus initialement retenu peut-il être sujet à une remise en question régulière ?**

La méthode précise, en page 44 : « différentes situations peuvent amener les maîtres d'ouvrage à modifier quelques points de vue : [notamment] Les objectifs de l'itinéraire doivent s'adapter à un nouveau contexte. Le périmètre de l'itinéraire est modifié, ce qui amène de nouveaux lieux à observer (par exemple lors de la modification du périmètre d'un Parc naturel régional) ; la maîtrise d'ouvrage souhaite mettre de nouvelles problématiques, de nouveaux aménagements sous surveillance. »

#### **Quelles sont les adaptations possibles pour les points de vues jugés inexploitable ou fermés**

Cf méthode page 34 « à quoi servent les points de vue supplémentaires ? »

#### **Lors de la révision de charte, comment l'Observatoire peut-il contribuer à l'objectif d'évaluation de l'évolution des territoires ?**

L'observatoire met en évidence les évolutions constatées, il les illustre très concrètement (à condition que les points de vue aient été choisis de façon pertinente dès le départ) donc les enjeux qui pèsent sur les unités paysagères.



**Crédits photos couverture :**

© Parc naturel du Gâtinais français.  
© Dominique Mathe /OPPP PNR Brenne.

**Crédits photos corps de document :**

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel des Alpilles : p 3, 7, 24, 25.

© Sylvain Duffard / Parc naturel des Alpilles.  
© Parc naturel des Alpilles : p 88.

Observatoire Photographique du Paysage du Parc naturel d'Armorique : p 9, 49, 50.

© Jean Christophe Ballot/ PNRA - 2000 - p 9.  
© Lise Vauvert (PNRA) - p 9, 49, 50.

Observatoire Photographique Participatif du Paysage du Parc naturel de la Brenne : p6, 17, p 19, p 31, p 61, 65.

© Virgile Granet/ OPPP PNR Brenne - p 6.  
© Daniel Guichard/ OPPP PNR Brenne - p 67.  
© Cécile Hélan / OPPP PNR Brenne - p 17.  
© Guy Deletang / OPPP PNR Brenne - p 19.  
© Christine Jonquet/ OPPP PNR Brenne - p 31.  
© Emilie Renoncet/ OPPP PNR Brenne - p 63.  
© Michel Ringon/ OPPP PNR Brenne - p 67.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel des Ballons des Vosges : p 4, 15, 26, 27, 66.

© Jacques Martin / OPP PNR BV.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel de Camargue : p 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 92.

© Alain Dervieux /PNR Camargue.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel des Caps et Marais d'Opale : p 65.

© PNR CMO.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel de la Forêt d'Orient : pages 9, 15.

© Jacques Villet/ PNRFO.

Observatoire Photographique du Gâtinais français : p 51, 52, 53, 54, 55.

© PNR Gâtinais français.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel du Golfe du Morbihan : p 14, 20.

© David Lédan (PNR Golfe du Morbihan).

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel du Haut-Languedoc : p 12, 17, 28, 68.

© David Huguenin / PNRHL.

© Parc naturel du Haut-Languedoc : p 74, 77.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel de la Haute-Vallée de Chevreuse : p 9, 21.

© Gérard Dalla Santa.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel du Livradois-Forez : p 9, 15.

© PNRLF Serge Chaleil.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel du Luberon : p 43, 45, 46, 47.

Cartes postales anciennes : © Collection - René Bruni.

Photos récentes : © Guillaume Laget.

Observatoire Photographique des Marais du Cotentin et du Bessin : p 10, 11, 57, 58.

© PNRMCB.



Observatoire Photographique du Parc transfrontalier du Hainaut : une démarche invitant les habitants à participer au suivi des paysages.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel des Monts d'Ardèche : p 18, 19.  
 © Geoffroy Mathieu/Bertrand Stofleth, Collectif Les Panoramistes.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel de la Montagne de Reims : p 13, 23.  
 © Guillaume Bonnel / PNRMR.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel du Morvan : p 31.  
 © F. Legay.  
 © S. Bertin.  
 © F Bonneaud.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel de la Narbonnaise-en-Méditerranée : p 22.  
 © Charles Obédia / Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.  
 © Bertrand Stofleth - Les Panoramistes / Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.  
 © Geoffroy Mathieu – Les Panoramistes / Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.  
 © Nathalie Gayda / Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel du Pilat : p 9, 41, 42.  
 © Sophie Ristelhueber  
 © Julien Marceau

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel des Pyrénées ariégeoises : p 59.  
 © Sophie Sejalon (PNRPA).  
 © Cazals et AUSV.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel des Pyrénées catalanes - Guillaume Bonnel : p 56.  
 © Claude Belime - Observatoire photographique des paysages des Pyrénées Catalanes - 2010.  
 © Guillaume Bonnel - Observatoire photographique des paysages des Pyrénées Catalanes - 2014.  
 © Pierre Corratgé - Observatoire photographique des paysages des Pyrénées Catalanes - 2010.  
 © Etienne Conte - Observatoire photographique des paysages des Pyrénées Catalanes - 2010.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel du Scarpe-Escaut : p 30, 89, 90, 94.  
 © Observatoire Photographique Transfrontalier des Paysages du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut.

Observatoire Photographique des Paysages du Parc naturel des Vosges du Nord : p 8, 9, 17.  
 © Thierry Girard / SYCOPARC.



### **Pilotage de l'étude**

Aurélie Franchi, chargée de mission paysage Bureau des paysages et de la publicité,  
Ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie,  
DGALN - DHUP - Sous-direction de la qualité du cadre de vie.

Vincent Lacaille, chargé de mission qualité de la construction et du paysage,  
Bureau de la qualité de l'architecture et du paysage - Direction Générale des Patrimoines,  
Ministère de la Culture et de la Communication.

Nicolas Sanaa, chargé de mission aménagement du territoire - Fédération des Parcs naturels.  
Philippe Moutet, chargé de mission Énergie Climat et Architecture - Fédération des Parcs naturels.

### **Coordination :**

Nicolas Sanaa - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr  
Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
Philippe Moutet - pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr  
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

### **Rédaction et réalisation graphique :**

Anne Badrignans  
badrignans.anne@gmail.com

### **Comité de lecture :**

Nicolas Sanaa, Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
Anne Badrignans - Graphiste-paysagiste  
badrignans.anne@gmail.com

## **FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE**

9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78 - E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr

Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78  
info@parcs-naturelsrégionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,

[www.parcs-naturels-régionaux.fr](http://www.parcs-naturels-régionaux.fr)

